ULiège
LQJ
septembre-décembre 2020 / 277



Quadrimestriel de l'ULiège

Le Quinzième Jour

LQJ

À LA UNE
Changer de voie

LE PARCOURS
Jacques Defourny

UNIVERS CITÉ
La deuxième scène

LA NOUVELLE
Corona song

LIÈGE université

277 / septembre-décembre 2020 / Le Quinzième Jour

Photos de couverture

© J.-L. Wertz

Ardentes **alliances**

LA RÉDACTION

Forte d'un nouveau procédé mis conjointement au point par des équipes du Giga et de la faculté des Sciences pour détecter le coronavirus – et qui permettra de tester régulièrement ses 30 000 membres (voir p.35) –, l'université de Liège offre à ses étudiant·e·s les conditions d'une rentrée 2020-2021 rassurante. Elle est également prête à mettre ce test à la disposition de la région et du pays afin de contenir la pandémie sans recourir à un nouveau confinement général.

On retrouve l'implication de l'Université dans la société dans l'objectif poursuivi par le réseau européen d'universités "UNIC", qui regroupe huit institutions (Bilbao, Bochum, Cork, Istambul, Oulu, Rotterdam, Zagreb et Liège) et dont la candidature a été récemment retenue par la Commission européenne. Le thème central du projet concerne "le redéploiement des cités post-industrielles et pluriculturelles".

L'UNIC entend promouvoir le rôle des universités dans la transition technologique et économique de leurs régions et réaffirmer leur fonction de moteurs de l'inclusion sociale et culturelle. Sa mission est de favoriser la mobilité et l'intégration de groupes habituellement peu représentés dans la population étudiante et d'apporter à la nouvelle génération les connaissances et compétences nécessaires dans des sociétés en pleine mutation.

L'UNIC a l'ambition de lier la recherche, l'enseignement et les cités. « *La Ville et la Province de Liège ont déjà manifesté leur soutien au projet dont ils sont partenaires ; il faut aussi souligner que la candidature a été co-construite avec les étudiants, ce qui est une première pour un projet de cette ampleur. De manière plus précise, notre Université s'est vue confiée la co-direction (avec Bilbao et Oulu) du développement des CityLabs* », explique Jean Winand, premier vice-recteur.

Dans cette même optique, et tout au long de ce numéro, *Le Quinzième jour* vous invite à découvrir l'expertise des chercheuses et des chercheurs mise à disposition de la Cité.

☛ www.unic.eu

Sommaire

L'ÉDITO
3 Ardentes alliances

L'OPINION
6 Frédéric Bouhon, sur les institutions belges à l'épreuve de la crise sanitaire


J.-L. Wertz

À LA UNE
10 Le Plan Sophia

UNIVERS CITÉ
18 En deux mots
22 Tous à la maison ?
24 L'Europe face à la pandémie
42 Du vert en ville
64 Les arts de la scène et les femmes


A. Muchin

OMNI SCIENCES
30 Coronavirus : chercher l'erreur
44 Jeu de pistes pour le tracing
53 Sorties de presse


J.-L. Wertz

LE PARCOURS
36 Jacques Defourny, le pionnier



J.-L. Wertz

L'INVITÉ
50 Kevin Loesle, sur les spectacles sobres en énergie

ICI ET AILLEURS
54 Entre activisme et art



LE DIALOGUE
58 L'islam en Belgique.
Rencontre entre Radouane Attiya et Kenan Görgun



J.-L. Wertz

FUTUR ANTÉRIEUR
68 Bicentenaire de l'Opéra royal de Wallonie
73 Rétrovision
76 Les dessins du musée Wittert
78 Petites mythologies uliégeoises



LA NOUVELLE
70 *Corona song* de Laurent Demoulin

MICRO SCOPE
80 Université numérique

LE KROLL
83 Le Tracing

Le règne de l'extraordinaire

Carte blanche
à Frédéric Bouhon
(en collaboration avec
Andy Jousten et Xavier Miny)



Frédéric Bouhon

J.-L. Wertz

La pandémie de Covid-19, qui a touché la Belgique à partir du mois de mars 2020, a conduit l'État belge – comme bien d'autres États – à réagir dans l'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus et limiter ses conséquences funestes sur les vies humaines. Pour les constitutionnalistes que nous sommes, cette réaction relève de l'extraordinaire sur de nombreux points. Alors que la Constitution belge – contrairement à la Constitution française – ne prévoit pas de régime d'état d'urgence qui permettrait d'adapter le fonctionnement de l'État à la mesure de la crise, on a néanmoins observé des adaptations significatives, qui concernent par exemple la structure fédérale. La crise sanitaire a aussi transformé nos points de repères en ce qui concerne la portée des droits fondamentaux, qui ont été drastiquement restreints, mais pas nécessairement violés. Enfin, le printemps 2020 restera aussi marqué par un bouleversement des rapports entre les pouvoirs législatifs et exécutifs, avec des pouvoirs spéciaux confiés aux gouvernements et l'émergence d'un gouvernement minoritaire de plein exercice – Wilmès II – au niveau fédéral[1].

DES ADAPTATIONS EXTRAORDINAIRES

La lutte mondiale menée contre le coronavirus nous renvoie à l'éternel défi que constitue la balance entre liberté et sécurité. Cette délicate problématique se retrouve déjà sous la plume des premiers penseurs de l'État. Ainsi, pour ne citer que l'un des plus célèbres, à savoir le philosophe anglais du XVII[e] siècle Thomas Hobbes, l'État serait institué sur la base du sacrifice d'une partie de la liberté individuelle en échange d'une sécurité, permettant aux individus de s'extraire d'un "état de nature" anxiogène. Si l'on prête attention au frontispice qui illustre son œuvre-phare, le *Léviathan* (1651), c'est bien entendu la figure terrifiante du monstre souverain qui saute aux yeux. Titanesque, il surplombe le paysage, en tenant le sceptre et l'épée. Écailles de la créature, les sujets constituent un corps uni par la terreur, placés sous l'autorité du souverain, qui peut quant à lui percevoir les dangers au loin. Or, si nous gardons à l'esprit l'impact qu'aurait eu sur Hobbes le récit de la peste à Athènes durant la guerre du Péloponnèse, et suivant l'interprétation proposée par certains commentateurs, se dessineraient, dans la ville surplombée, les silhouettes de deux médecins, reconnaissables par leurs masques emblématiques de l'époque où la peste sévissait en Europe. Il s'agit là des rares personnages, avec quelques soldats, qui circulent dans ces rues désertes. On a ainsi pu considérer que cette cité fictive, où plane une menace, qui pourrait être d'ordre sanitaire, serait en état de siège. Aujourd'hui, on englobe généralement les dispositifs juridiques mis en œuvre en cas de péril imminent sous l'appellation d'état d'*urgence* ou d'*exception*. Lorsqu'il est déclenché, un tel régime permet à l'État de prendre des mesures qui, constitutionnellement, seraient inadmissibles dans des circonstances normales. Face à une crise, l'État pourrait déroger à ses propres principes, en restreignant par exemple les libertés ou en centralisant la prise des décisions. Malgré les apparences, il ne s'agit pas d'encourager les détenteurs du pouvoir à céder à la tentation de la dictature, mais – au contraire – d'encadrer et de baliser la réponse apportée par les pouvoirs publics aux situations exceptionnelles, en prévoyant à l'avance les procédures à mettre en œuvre.

Cependant, un tel système n'existe pas en droit belge. La Constitution prévoit même, en son article 187 que "[la] Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie". Datant de 1831, la disposition s'oppose *a priori* à l'instauration en temps de paix d'un état d'urgence, même d'ordre sanitaire, qui autoriserait, par exemple, de perturber la répartition des compétences entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés, dotées d'importantes prérogatives en matière de politique sanitaire.

Précisément, au cours des derniers mois, il est apparu que la structure fédérale de l'État n'attribuait pas à un seul et même niveau de pouvoir la mission d'apporter une réponse uniforme à la pandémie et de gérer ses conséquences. Par conséquent, depuis mars, l'Autorité fédérale, les Communautés et les Régions ont toutes, à des degrés divers, joué un rôle, que cela soit pour instaurer des mesures de confinement, soutenir l'économie ébranlée, réorganiser l'enseignement, réagir aux risques de précarité auxquels beaucoup étaient exposés ou encore prévoir la mise en quarantaine des personnes provenant de foyers épidémiques.

Cela étant dit, il convient d'observer que les mesures les plus marquantes ont été prises, puis adaptées progressivement, par l'Autorité fédérale – et plus exactement par le ministre de l'Intérieur Pieter De Crem –, sur la base de différentes lois relatives à la protection civile, à la fonction de police et à la sécurité civile. On doit également noter la mobilisation pour le moins originale du "Conseil national de sécurité", au sein duquel les entités fédérées étaient représentées, sans que cela ne soit rendu obligatoire par les textes réglementant la composition de cet organe. Celui-ci

[1] Voir l'étude parue le 2 avril 2020, au cœur de la crise : F. Bouhon, A. Jousten, X. Miny et É. Slautsky, "L'État belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception", *Courrier hebdomadaire* du Crisp, 2020, n° 2446.
☛ www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2020-1.htm

est devenu en quelque sorte la plateforme de collaboration entre les entités du Royaume pour gérer de nombreux aspects de la crise. Il n'en demeure pas moins que les hésitations quant à la marge de manœuvre de tous les acteurs (y compris les pouvoirs locaux) n'ont pas manqué. « *La complexité du pays nous freine* », a ainsi admis, à la Chambre des représentants, la Première ministre, le 9 juillet 2020.

DES RESTRICTIONS INÉDITES AUX DROITS FONDAMENTAUX

Examinée sous l'angle des droits fondamentaux, la gestion de la crise sanitaire relève sans aucun doute aussi de l'extraordinaire. Les règles qui ont organisé le confinement et ont continué à encadrer la vie quotidienne ont engendré de profondes limitations aux droits fondamentaux garantis par la Constitution belge et différents traités internationaux. Parmi les droits les plus manifestement touchés, on peut mentionner la liberté de réunion, dont il ne restait en pratique presque plus rien entre la mi-mars et la mi-mai 2020 : son exercice le plus élémentaire – inviter chez soi un parent ou un ami – constituait déjà une transgression du droit alors en vigueur. Fin juillet, interdiction a par ailleurs été faite de rencontrer plus de cinq personnes différentes. Plusieurs autres droits fondamentaux ont également été l'objet de restrictions significatives. On peut penser au droit à la vie privée – obligation de justifier toute sortie ou, à partir du mois d'août, de déclarer l'itinéraire des voyages –, au droit à la religion – affecté par la fermeture des lieux de culte –, au droit de propriété – restreint par l'interdiction de se rendre dans une seconde résidence –, au droit à l'éducation – touché par la fermeture des écoles et la réorganisation des cours dans l'enseignement supérieur – ou encore aux libertés de commerce et à la liberté d'expression – touchées par la fermeture des librairies, des cinémas, des théâtres et autres opéras.

Il est vrai cependant que toute restriction apportée à un droit fondamental n'implique pas nécessairement une violation de celui-ci. L'absence de régime organisé d'état d'urgence ou d'état d'exception ne signifie d'ailleurs pas que les autorités ne pourraient pas prendre des décisions qui limiteraient les libertés. En effet, dans le régime ordinaire, les droits fondamentaux ne sont, en règle générale, pas considérés comme des principes absolus. Si précieux que soient les droits dont il est question, on admet qu'ils puissent subir des restrictions compatibles avec la Constitution ou la Convention européenne des droits de l'homme, pour autant que trois conditions essentielles et cumulatives soient respectées : les décisions de l'État doivent reposer sur une base légale, elles doivent viser un but légitime et être proportionnées par rapport à ce but.

La première condition pourrait déjà susciter de longs débats. On peut ainsi se demander si les arrêtés ministériels signés par Pieter De Crem ont été rédigés avec suffisamment de précision pour satisfaire à l'exigence de légalité. Si l'objectif principal des mesures de confinement – protéger la santé et la vie – apparaît sans aucun doute comme un but légitime, la question de savoir si les mesures appliquées en Belgique sont proportionnées – équilibrées – par rapport à cet objectif est plus complexe. En dehors du contexte si particulier de la crise sanitaire, les obligations et interdictions radicales imposées à partir de la mi-mars auraient été considérées comme manifestement disproportionnées, en raison même de l'ampleur des restrictions qu'elles impliquaient. Dans le cours de *Droits de l'homme* enseigné à l'ULiège à l'automne 2019, on n'aurait pas osé inventer des exemples fictifs aussi extrêmes, car ils auraient semblé irréalistes aux étudiants. L'existence d'un risque réel et immédiat pour les vies humaines, incarné par la pandémie, a significativement changé la donne – notamment parce que l'État est aussi obligé d'agir pour éviter des décès prévisibles, au nom du droit fondamental à la vie. D'autres facteurs devront être pris en considération par les juges qui vérifient la proportionnalité des mesures de confinement : ils se demanderont notamment si le même objectif aurait pu être atteint avec des règles moins intrusives dans les libertés.

À cet égard, les controverses se sont durcies au cours de l'été : certains estiment que la perspective d'une deuxième vague d'hospitalisations justifie le maintien ou la restauration de mesures très strictes, tandis que d'autres considèrent qu'il n'y a plus de situation d'urgence. À suivre ceux-ci, il convient de tendre vers le plein exercice des libertés, notamment pour permettre une reprise plus effective des relations sociales et économiques. La règle qui, au mois d'août, interdit de rencontrer plus de cinq personnes différentes apparaît, dans cette perspective, comme particulièrement restrictive. On peut aussi craindre que certaines mesures contribuent à accentuer les inégalités sociales : l'accès à des espaces où les distanciations sociales sont respectées semble plus aisé pour ceux qui disposent de ressources financières importantes.

DES POUVOIRS TRÈS SPÉCIAUX

La pandémie a également fortement influencé l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques de notre pays, notamment en ce qui concerne les rapports entre les gouvernements et assemblées de la Belgique fédérale.

À tous les niveaux de pouvoir, à l'exception de ce qui concerne les institutions flamandes, des pouvoirs spéciaux ont été octroyés aux gouvernements par les assemblées concernées. Par cette technique, le législateur autorise le gouvernement à modifier la législation sans passer par le Parlement. Les pouvoirs du gouvernement s'en trouvent considérablement élargis, dès lors qu'il est habilité à transformer l'œuvre d'une assemblée démocratiquement élue. L'objectif poursuivi était notamment de favoriser des réactions promptes à la pandémie et ses conséquences, ce que l'on craignait ne pas être en mesure de faire en passant par un processus parlementaire, qui offre les avantages mais aussi les inconvénients de la délibération. Vu le bouleversement qu'une telle délégation engendre pour l'équilibre des pouvoirs, elle a été entourée de certaines garanties juridiques, dont notamment le fait qu'à l'issue de la période de "pouvoirs spéciaux" fixée par le législateur – qui est, pour la plupart des gouvernements de la Belgique fédérale, désormais terminée –, les arrêtés pris sur cette base doivent être confirmés par les parlements concernés dans un délai déterminé.

Dans un régime parlementaire tel que celui de la Belgique, les gouvernements sont responsables devant les assemblées et doivent rendre compte de leurs actes, ce qui se justifie d'autant plus lorsque des pouvoirs spéciaux sont confiés aux exécutifs. L'efficacité avec laquelle les différentes assemblées du pays ont fait face à cette situation inédite a été variable. À titre d'exemple, de façon assez paradoxale par rapport à ce que nous venons de souligner, le Parlement de la Communauté française a ajourné la plupart de ses activités pendant plusieurs semaines après avoir attribué des pouvoirs spéciaux à son gouvernement[2]. Progressivement toutefois, les assemblées du pays ont trouvé leur *modus operandi* pour assurer la continuité du travail parlementaire tout en tenant compte du risque sanitaire lié à la pandémie, notamment par le recours, à tout le moins partiel, à des vidéoconférences ou à des applications de vote électronique.

C'est au niveau fédéral que la situation politique était sans doute la plus particulière. La pandémie a eu pour effet de mettre fin au régime d'affaires courantes dans lequel le gouvernement fédéral minoritaire évoluait depuis décembre 2018 sous Charles Michel et ensuite sous Sophie Wilmès. Grâce à la confiance des députés de neuf partis politiques (MR, Open Vld, CD&V, Cdh, PS, sp.a, Écolo, Groen et Défi), le gouvernement Wilmès II a vu le jour. Sophie Wilmès dirige donc depuis le 17 mars un gouvernement de plein exercice, doté de pouvoirs spéciaux qui se sont éteints le 30 juin 2020, mais minoritaire, car composé de personnalités issues de trois partis (MR, Open Vld et CD&V), qui ne représentent qu'environ un quart des députés. L'extraordinaire réside spécialement dans le fait que ce gouvernement est à la fois super-minoritaire quant à sa composition et super-majoritaire quant au soutien qu'il a reçu de la Chambre des représentants. La confiance dont dispose le gouvernement Wilmès II n'est toutefois pas illimitée dans le temps. La Première ministre s'est engagée à redemander la confiance à la Chambre dans le courant du mois de septembre. À l'heure d'écrire ces lignes [ndlr : le 12 août], les consultations politiques en vue de l'établissement d'un gouvernement doté d'une plus grande représentativité et d'un soutien solide à la Chambre sont en cours. Si elles n'aboutissent pas, le risque est grand que le vote de confiance annoncé pour le mois de septembre entraîne une nouvelle période d'affaires courantes. Il va de soi que – quel que soit le scénario que le futur réservera – la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales, économiques et financières occupera une place centrale[3].

DES LEÇONS À TIRER

L'heure semble désormais être celle d'un premier bilan de la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences, comme le montrent les initiatives relatives à la mise en place de commissions parlementaires spéciales, voire de commissions d'enquête parlementaire à différents niveaux de pouvoir. De telles commissions joueront un rôle important pour éclairer les points forts et faibles de la gestion de cette crise, mais également pour déterminer les conséquences qu'il convient d'en tirer pour l'avenir. Des orientations seront également fournies par les nombreux litiges soumis aux juridictions, que ce soit au Conseil d'État ou ailleurs. Au niveau juridique, le défi résidera sans doute dans la mise en place d'un système cohérent destiné à être appliqué en période de crise, afin d'éviter un trop grand nombre de zones d'ombre qui sont autant d'obstacles à une gestion efficace, responsable, proportionnée et respectueuse des principes de l'État de droit. Et si la récente pandémie offrait le stimulus nécessaire pour mieux préparer nos institutions et notre société aux crises en tout genre – climatiques, écologiques, migratoires et sanitaires – que nous réserve le XXIe siècle ?

●

[2] Doc. parl., Parl. Comm. fr., sess. ord. 2019/2020, C.R.I. n° 16, 27 avril 2020, p. 34.

[3] Sur l'articulation et les interactions entre la crise sanitaire et la crise politique, voire institutionnelle en Belgique, voir J. Faniel et C. Sägesser, "La Belgique entre crise politique et crise sanitaire (mars-mai 2020)", *Courrier hebdomadaire* du Crisp, n° 2447, 2020. ☛ www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2020-2.htm#



LE PLAN SOPHIA

Pour une relance durable

Le "Resilience Management Group", composé d'une centaine de scientifiques et de 182 entrepreneur·e·s de la transition écologique (Coalition Kaya), a élaboré un projet pour la Belgique – le "plan Sophia" – qui s'inspire de la Convention citoyenne pour le climat en France. Il a été remis à la Première ministre, Sophie Wilmès, au mois de mai. Son ambition est d'enclencher une transition vers une économie durable capable d'éviter de nouvelles crises systémiques dont nous venons d'avoir un avant-goût, afin de bâtir une société prospère, résiliente et solidaire.

DOSSIER PATRICIA JANSSENS - PHOTOS JEAN-LOUIS WERTZ

Lorsqu'il est arrivé, nous nous sommes rendus compte avec stupeur que nous nous n'avions ni masques ni tests. Un minuscule virus a réussi en un temps record à démontrer la faiblesse de notre système économique mondialisé et interconnecté. Incapables de protéger leur population et le personnel médical, la majorité des gouvernements européens ont intimé l'ordre aux citoyens et aux citoyennes de rester chez eux. Paradoxalement, notre système bâti sur des critères d'efficience nous a rendus extrêmement fragiles alors même que le sous-investissement dans les secteurs publics, hôpitaux en tête, nous prenait à la gorge. Sans hésiter, devant une menace à court terme, les autorités politiques ont mis l'économie à l'arrêt ou presque. On nous avait pourtant dit que c'était impossible. Que feront-elles face à l'urgence environnementale ? La question mérite l'attention car, c'est certain, le bouleversement climatique aura des répercussions bien plus dramatiques encore que le coronavirus.

Le plan Sophia dresse une liste de 200 mesures réparties en 15 domaines (énergie, alimentation, mobilité, emploi, etc.) pour une relance économique respectueuse de l'environnement et de notre santé. Plusieurs membres de l'ULiège y ont contribué, parmi eux la Pr Sybille Mertens, le Pr Édouard Delruelle et Kevin Maréchal, chargé de cours[1].

METTRE DES BALISES

De plus en plus de citoyennes et de citoyens perçoivent aujourd'hui les dérives d'un système économique qui favorise des délocalisations lointaines et produit des inégalités

[1] François Gemenne et Pierre Ozer de l'ULiège ont également participé à la rédaction du Plan Sophia.

sociales et qui, en outre, a un lien avec le changement climatique. La Covid-19 a révélé notre manque d'autonomie dans un secteur essentiel, celui de la santé. Si le manque de tests a coûté la vie à des milliers de personnes, on s'est aussi aperçu que nombre de nos médicaments sont fabriqués en Chine. Pourquoi ? Parce qu'une entreprise peut s'installer là où la main-d'œuvre est (très) peu chère et augmenter ainsi ses profits et ceux des actionnaires. « *C'est toute la fragilité du système,* relève Sybille Mertens, professeure à HEC Liège et directrice du Centre d'économie sociale. *L'économie de marché mondialisée et dirigée par la finance internationale a provoqué la crise et a engendré des effets systémiques particulièrement négatifs. Dans ce cadre, nous avons aujourd'hui l'occasion de réfléchir afin d'instaurer une organisation plus responsable de la Terre et des gens.* » C'est l'ambition du plan Sophia.

Les signataires estiment notamment que "les pouvoirs publics doivent retrouver leur juste rôle". « *L'État doit expliquer sa stratégie; il doit être soutenu et par les entreprises et par la population,* estime Sybille Mertens. *Mais cette seule feuille de route ne suffit pas. Nous devons, à tous les niveaux, changer de paradigme, imaginer et concrétiser une organisation différente, repenser nos modes de consommation et de production, en bref opérer une mutation complète.* » Et cela passe notamment par de la pédagogie. « *Acheter sur Amazon, tout le monde (ou presque) le fait : c'est pratique, c'est facile et cela ne coûte pas cher,* expose-t-elle. *Mais cela contribue à la faillite de nos librairies, cela augmente le chômage, cela diminue les recettes fiscales. Par ailleurs, lorsqu'un commerce ferme, la rue perd sa dynamique, sa vitalité ; et des rues vides génèrent de l'insécurité. S'approvisionner dans les commerces près de chez soi a une incidence positive au quotidien sur notre territoire.* »

Le plan Sophia s'inspire de la "*doughnut economy*" qui vise à créer un plafond écologique et un plancher social entre lesquels les activités économiques devront se situer. Le défi est de mettre des balises au marché, de limiter la consommation d'énergie fossile, de rétablir la justice fiscale, sans pour autant nous replier sur nous-mêmes. « *La relance doit bénéficier à l'économie réelle, préserver les emplois durables, respectueux de l'environnement et contribuant à l'économie circulaire* », considère Sybille Mertens. À cet égard aussi, le modèle de l'économie sociale a fait ses preuves. « *Dans leur grande majorité, en effet,* poursuit-t-elle*, ces entreprises tiennent compte des aspects sociaux et environnementaux. Leur ancrage est local – du point de vue des fournisseurs, des clients, du personnel, des partenaires – et elles pratiquent une politique prudente dans l'affectation des bénéfices (les actionnaires sont faiblement rétribués) : elles ont donc des fonds propres solides, ce qui leur a permis de mieux absorber le choc de la crise. L'optimisation de la rentabilité à tout prix n'est pas leur but : il n'y a donc ni travail au noir, ni évasion fiscale. Cette forme d'entreprise plus vertueuse, car non spéculative, est aussi plus résistante.* »



« Nous devons changer de paradigme, opérer une mutation complète



Sybille Mertens, nouvelle directrice du Centre d'économie sociales

Ces entreprises sont actives dans des sphères comme l'alimentation, l'énergie, les services aux personnes, la construction, la gestion des déchets. « *Et nous venons de réaliser combien ces secteurs étaient essentiels. Il faut donc relancer des activités sur notre sol européen afin que l'État puisse agir, par exemple en favorisant les sociétés qui s'acquittent de leurs impôts* in situ*, tout en luttant contre l'évasion fiscale. Relancer des filières complètes dans l'agro-alimentaire, la mobilité, le logement, la culture, etc., qui échappent à la logique complètement marchande et participent au bien commun, me paraît hautement souhaitable.* » La ville d'Amsterdam ne s'y est pas trompée, qui vient d'établir une politique de logement en prenant appui sur les coopératives.

« *Toutes les aides publiques devraient être conditionnées au respect de normes environnementales et sociales, ce qui conduirait naturellement à réexaminer la pertinence de certaines activités et à investir dans des choix collectifs pertinents (par exemple, en associant systématiquement le développement du rail à celui des nœuds logistiques aéroportuaires)* », estime la Pr Sybille Mertens. Le plan Sophia recommande dans la même optique l'instauration d'une "taxe carbone" redistributive, qui pourrait constituer un premier outil afin de promouvoir les énergies renouvelables et diminuer les émissions de gaz à effet de serre[2]. Et de conclure : « *La classe politique paraît aujourd'hui plus attentive à la question des modèles d'entreprises. Et le monde syndical aussi. C'est nouveau. Je pense que les scientifiques peuvent également apporter leur pierre à l'édifice d'une autre société. Pour le bien de toutes et de tous.* »

S'AFFRANCHIR DU DOGME DE LA CROISSANCE

Kevin Maréchal, chargé de cours en économie écologique à Gembloux Agro-Bio Tech, plaide lui aussi pour une "dé-marchandisation" des biens communs. « *Il faut inverser la tendance en délaissant quelque peu les questions de productivité et de rentabilité au profit d'une logique centrée sur la résilience et la qualité,* plaide-t-il. *Car qu'a-t-on appris de la crise sanitaire ? Que par exemple le monde des soins ne pouvait être raisonnablement régi par les seules règles du marché. Que la loi de l'offre et de la demande ne pouvait décemment s'appliquer à ce domaine. Que la contribution de ce secteur au bien-être de la société ne se mesurait pas en bénéfices financiers.* »

La crise nous a aussi ramené à notre assiette. Instinctivement, les gens se sont tournés vers les producteurs locaux dans un souci de sécurité peut-être, mais ausssi dans une démarche volontariste d'aider une agriculture de proximité, plus saine, moins polluante. L'idée de mieux rémunérer les produits de la terre (en incluant une juste rémunération des paysans, en tenant compte des ressources naturelles, etc.) prend corps. Un Collectif de coopératives citoyennes pour le circuit court (le Collectif 5C) invite à cet égard à penser la complémentarité plutôt que la concurrence, et mutualise une série de dispositifs et d'équipements. L'objectif est de faire vivre un territoire, son sol, ses paysans, ses citoyens.

Mais les normes actuelles, les contraintes qui pèsent sur ces activités freinent leur développement, et la concurrence inévitable avec la grande distribution ne facilite pas leur essor. C'est donc du côté des pouvoirs publics que le regard se tourne. « *Pourquoi ne pas inciter plus fortement les cantines scolaires à s'approvisionner en produits issus de leur région ?,* s'interroge Kevin Maréchal*. Les autorités publiques pourraient avoir à cœur d'offrir aux enfants des produits frais, sains et durables, ce qui favoriserait l'agriculture locale. D'autant que ces mesures auraient une incidence positive sur l'emploi, car la logique de l'agroécologie et les pratiques culturales plus extensives nécessitent plus de bras que de tracteurs. La mise en place d'une diversification des cultures favorables aux sols et la réduction des pesticides nécessitent en effet beaucoup de main-d'œuvre.* »

[2] Le manifeste "Pistes et éclairages économiques. Pour une contribution active de l'économie aux défis climatiques et environnementaux", rédigé par six économistes belges (dont le Pr honoraire Pierre Pestieau de l'ULiège), ne dit pas autre chose.

Notre vulnérabilité nous oblige à plus de solidarité



Comme Bruno Latour, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris qui invite à réfléchir aux gestes-barrières contre un retour au monde d'avant la crise et à sortir de la logique marchande, le plan Sophia incite le gouvernement à s'intéresser aux initiatives de transition. Dans cette perspective, les territoires pourraient constituer un échelon approprié à la revitalisation démocratique. « *Il s'agit là en réalité d'un "entre-deux", situé entre la verticalité d'un État décideur, et la pure horizontalité des réseaux citoyens. Parce que la transition vers une ère "post-croissance", cet horizon où la poursuite de la croissance économique ne serait plus le seul but du vivre-ensemble, ne se fera qu'avec l'assentiment de la population* », conclut Kevin Maréchal.

LE PRISME DE LA JUSTICE SOCIALE

Dans un "Manifeste pour un nouveau pacte social et écologique", paru fin 2018, bien avant la crise sanitaire, plusieurs personnalités – dont le Pr Édouard Delruelle du département de philosophie – avaient réagi face aux dégâts causés à notre système de protection sociale (soins de santé, droits du travail, pensions, allocations de chômage, etc.). « *La critique de la dérive d'un système économique tout-puissant rejoignait aussi les inquiétudes environnementales,* détaille Édouard Delruelle, également président de Solidaris, la mutualité socialiste. *Notre mode de vie épuise les ressources naturelles, pollue notre atmosphère et les océans, est responsable de maladies, etc. Si la crise du coronavirus est une conséquence de cet aveuglement, c'est aussi l'occasion d'infléchir notre mode de consommation car respect de l'environnement et justice sociale sont liés.* » Et de prendre un exemple bien connu des Belges : la voiture de société. Dans bon nombre de cas, le véhicule représente une partie du salaire, une partie non soumise aux cotisations sociales. « *D'autres mécanismes relèvent du même principe (les chèques-repas, les téléphones, etc.) : cumulés, ces avantages non assujettis atteignent 15 milliards d'euros par an, ce qui équivaut à une perte nette de 2,6 milliards d'euros, chaque année, pour la Sécurité sociale. On comprend aisément que réduire, voire supprimer les voitures de société est une visée sociale et écologique à la fois.* »

Si de manière globale, Édouard Delruelle partage les propositions du plan Sophia, « *notamment parce qu'il parle de "résilience" plutôt que de gestion managériale du monde d'après Covid-19* », il émet quelques réserves. « *D'une part, le plan ne définit pas assez la place de l'État dans la maîtrise de l'économie. Or cet enjeu est loin d'être consensuel… À mon sens, l'État doit retrouver sa position de stratège, de régulateur. Prenons un exemple, celui des investissements. Aujourd'hui, c'est le marché qui investit : les masses monétaires sont donc aux mains du privé. D'autre part, le plan est trop évasif sur la Sécurité sociale. Or nous aurons besoin d'une protection forte (santé, pensions, chômage, emploi) pour aborder la politique de transition, pour reconstruire une société plus durable. La question du seuil de pauvreté, par exemple, est peu abordée. Enfin, le plan n'aborde pas la question du rapport de forces sociales et politiques. Pourtant, il est certain qu'il y aura des oppositions au changement. Quelle convergence et quelle articulation entre les mouvements sociaux actuels – les jeunes pour le climat, les luttes décoloniales (*Black Lives Matter*), les luttes féministes, les luttes sociales ? Il ne suffit pas d'avoir un beau projet sur le papier : il faut aussi se demander comment il peut renverser le discours hégémonique actuel, qui reste productiviste et consumériste.* »

Et le Pr Delruelle de souhaiter que la crise de 2020 soit envisagée de manière holistique. « *L'écologie nous a appris la pluralité des dimensions, la faculté de regarder le réel d'un point de vue global. Sans doute faudra-t-il à l'avenir financer la recherche en ce sens et adopter un point de vue systémique. Attention cependant à l'illusion que les scientifiques détiendraient une forme de solution : c'est bien le Parlement et le gouvernement qui prennent les décisions… en s'appuyant sur des avis de chercheurs et en consultant les parties prenantes.* » Si les cadres théoriques doivent être adaptés, il faut aussi opérer des changements dans l'enseignement de l'économie, des sciences humaines et sociales, de l'écologie. Car nous devons transformer notre imaginaire. « *Désormais, la priorité ne sera plus l'émancipation comme au XX^e siècle, mais la santé et le soin du vivant.* » La planète a des limites, le capitalisme aussi.



Stop!

Ingénieur civil électro-mécanicien de l'ULiège (1989), Pierre Courbe travaille à Inter-Environnement Wallonie (IEW) en tant que chargé de mission "Mobilité".
Il a également participé à la rédaction du plan Sophia.

Le Quinzième Jour : *Que pensez-vous du plan ?*

Pierre Courbe : Ce plan de transition s'insère dans une série d'initiatives similaires en Europe : il fait sens. La société civile, tout comme le monde scientifique, s'accorde à dire qu'il est temps de modifier en profondeur notre mode de vie. En mai 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) – l'équivalent du GIEC – dressait un état des lieux terrifiant de l'état de la biodiversité. Les représentants des 135 pays participant à cette structure internationale en appelaient à une réforme en profondeur des paradigmes, objectifs et valeurs de nos sociétés. Cela concerne bien sûr les transports aussi.

LQJ : *Ce qui signifie ?*

P.C. : Qu'il faut, notamment, arrêter de valoriser sans cesse la mobilité. L'objectif premier des politiques de mobilité devrait être de réduire de manière drastique tous nos déplacements motorisés, car ils émettent du CO_2. Il faut donc faire en sorte que l'essentiel soit accessible à pied ou à vélo, tout en favorisant les transports en commun pour les distances plus longues. Et pour cela, certains leviers sont aux mains de l'État : je pense par exemple à l'aménagement du territoire qui constitue un aspect central de la question. Il faut en finir avec l'éparpillement de l'habitat et capitaliser davantage sur les noyaux urbains qui doivent offrir à toutes et tous un éventail d'activités – travail, études, commerces, loisirs, culture, etc. – afin d'attirer les individus, les couples et les familles en ville. Un incitant fiscal pourrait d'ailleurs être envisagé dans cette optique. Un premier pas vient d'être fait dans cette voie par le gouvernement wallon qui a inscrit dans sa déclaration de politique la fin de l'artificialisation des sols en 2050, avec un objectif intermédiaire en 2025. Un "stop" au béton en quelque sorte. Par ailleurs, recommander le télétravail et favoriser l'installation de commerces de proximité dans les quartiers et les villages sont aussi des mesures assez simples à prendre et qui auraient des répercussions sur le nombre de déplacements.

LQJ : *Faut-il faire aussi un "stop" au transport aérien et à la voiture ?*

P.C. : Il ne faut peut-être pas prescrire un arrêt, mais bien une très nette diminution. En imposant en Europe une taxe sur les billets d'avion et sur le kérosène, on pourrait, je pense, limiter la croissance du secteur, voire infléchir sensiblement la tendance. D'autre part, il me semble crucial de contrecarrer les dérives du marché automobile qui propose à l'envi des véhicules plus lourds, plus puissants, mieux équipés et donc plus énergivores et plus polluants. Depuis 2017, les véhicules neufs, malgré les progrès technologiques, émettent plus de CO_2 qu'avant ! Or le GIEC considère qu'une réduction d'émissions de CO_2 de 45% entre 2010 et 2030 est indispensable pour limiter le réchauffement global à 1,5° C. La taxe de mise en circulation (ou TMC, qui permet d'inciter les citoyens à opter pour des véhicules raisonnables, correspondant à leurs réels besoins) constitue un outil efficace à cet égard. Le gouvernement néerlandais en a fait la preuve avec une réforme visant à diminuer les émissions de CO_2 des voitures neuves qui fut couronnée de succès. Et je suis heureux de voir que, dans sa politique régionale, le gouvernement wallon a manifesté sa volonté de réformer la taxation en ce sens. Mais c'est toute la mythologie de la voiture qu'il faudrait modifier. Vantée par la publicité pour "la liberté, le plaisir, le rêve…" qu'elle est censée nous apporter alors que nous pestons dans les embouteillages, l'automobile bénéficie aussi d'une aura soigneusement entretenue par les constructeurs qui confère à son propriétaire un sentiment de puissance et de supériorité sociale. Interdire la publicité pour les grosses cylindrées, les plus polluantes et les plus dangereuses serait une première manifestation de courage politique.

●

☛ dossier **"LISA Car : la voiture de demain" (2019), https://www.iew.be/**



FORMATION TRANSVERSALE

Développement durable

À l'ULiège, dès la rentrée 2020-2021, une "formation au développement durable" sera proposée à tous les nouveaux étudiants de bloc 1. « *Le Conseil universitaire à l'enseignement et à la formation (CUEF) a souhaité que dorénavant les étudiant·e·s puissent recevoir des notions de base sur le développement durable*, explique la Pr Aurore Degré, vice-doyenne à l'enseignement de Gembloux Agro-Bio Tech. *Nous avons imaginé une formule qui apporte une lecture critique de projets sous l'angle de la "durabilité" et valorise toutes les initiatives prises au sein des Facultés en la matière.* »

Des séances d'introduction thématique (trois heures) auront lieu au mois de novembre en collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures. Elles proposeront aux étudiants réunis virtuellement en groupes de 250, d'analyser des projets. « *Une cinquantaine de doctorant·e·s contribueront à l'animation de ces groupes*, poursuit la vice-doyenne. *L'objectif étant un travail collaboratif d'analyse critique.* »

Ensuite, sur le modèle des 17 "Objectifs Développement Durable" proposés par l'ONU (et qui montre que la "durabilité" ne se résume pas à l'environnement), une participation à trois événements (cours, conférence, séminaire, etc.) au moins sera requise pendant l'année. « *Cette formation équivaut à un crédit supplémentaire*, précise la Pre Degré. *Mais nous avons l'ambition de construire un certificat qui sanctionnerait un investissement plus important réparti tout au long des études.* »

Précision : les étudiants seront réunis par groupes, toutes disciplines d'études confondues, et les cours auront lieu à distance et en soirée.

POUR ROULER PLUS LOIN

Plan Sophia :
www.groupeone.be/plansophia/

Cassiers I., Maréchal K. et Méda D. (Éds.), *Vers une société post-croissance : intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, Éditions de l'Aube, 2017

Dossier "Changer d'ère", dans *Imagine* n°139, juin 2020

Dossier Inter-Environnement Wallonie :
www.iew.be/le-changement-dans-la-continuite-voie-sans-issue/

En deux mots

Get up Wallonia !

Le gouvernement wallon entend redynamiser la région suite à la pandémie de la COVID-19 et lance l'opération "Get up Wallonia !" afin de créer une dynamique novatrice, globale et cohérente pour construire l'avenir de la Wallonie. Il a constitué un conseil stratégique composé de neuf experts chargés d'éclairer la prise de décision politique. Parmi eux, **Catherine Fallon**, directrice du Spiral en faculté de Droit, Science politique et Criminologie, **Éric Haubruge**, professeur à Gembloux Agro-Bio Tech et conseiller du Recteur en charge de l'innovation, du développement régional et des relations internationales, et **Jérôme Schoenmaekers**, maître de conférences à HEC Liège et chargé de projets au Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (Ciriec).
Chaque membre a été sélectionné en raison de son expertise et de sa capacité à proposer une vision globale du développement de la Wallonie.

☛ www.news.uliege.be/GetUpWallonia

CSL

Le Centre spatial de Liège vient d'obtenir le certificat ECSS-Q-ST-20-07C (*quality and safety assurance for space test centres*) octroyé par l'Agence spatiale européenne (ESA) et devient centre de test officiel de l'agence jusque fin 2022. Une belle reconnaissance qui ouvre la voie aux grands partenaires industriels du monde spatial comme Airbus S&D, Thales, Léonardo, OHB, etc.

Verviers

L'ULiège propose **trois grandes conférences** à Verviers durant le premier semestre :

- le 14 septembre : **Frédéric Bouhon**, chargé de cours, "Quel système électoral pour un État moderne?"
- le 12 octobre : le Pr émérite **Philippe Van Parijs** (UCL) "La Belgique : une utopie pour notre temps ?"
- le 23 novembre : **Martine Devos** (oncopsychologue au CHU de Liège) **Gaetan Vanstraeden** (hématologue au CHR de Verviers) et **Charline Joris** (Espace Vivie), "L'apport des centres de bien-être au suivi des patient cancéreux : l'exemple de l'Espace Vivie"

Au Centre culturel de Verviers, Espace Duesberg, boulevard de Gérardchamps 7c, 4800 Verviers

☛ réservation : tél. 087.39.30.60, site www.ccverviers.be
Programme sur www.uliege.be/verviers

Prendre soin...

La crise sanitaire a ébranlé nos repères, lézardé des structures déjà fragiles, claquemuré les gens et certains esprits.. Mais elle a aussi mis en évidence des priorités absolues. **L'asbl Mnema et la Maison des sciences de l'homme de l'ULiège proposent un cycle de rencontres, pour se pencher sur ce dont il faut prendre soin...en priorité.** Premier rendez-vous le 21 octobre, avec Christine Mahy (Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté) et le Pr Edouard Delruelle de l'ULiège sur le thème "Prendre soin... des solidarités"

Mercredi 21 octobre à 20h, Espace Francisco Ferrer, Cité Miroir place Xavier Neujean, 4000 Liège.

☛ réservation par tél. 04.230.70.50, courriel reservation@citemiroir.be, programme complet sur le site http://www.msh.uliege.be

PCI

L'université de Liège soutient Peer Community In (PCI), une organisation scientifique mise sur pied à l'initiative de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dont l'objectif est de fournir aux scientifiques **un moyen gratuit, stimulant et transparent afin de valider et promouvoir leur production scientifique**, en évitant la nécessité de soumettre leurs articles aux revues scientifiques traditionnelles devenues très onéreuses. Se basant sur un processus éditorial d'Open Science, PCI offre un service de recommandation de préprints (et parfois d'articles déjà publiés) basé sur une ou plusieurs évaluations par des pairs se faisant de manière totalement gratuite.

☛ https://peercommunityin.org/

Habitable

L'observatoire mondial des migrations environnementales Hugo coordonne le plus grand projet de recherche sur le changement climatique et les migrations (**projet Habitable**) jamais financé par le programme Horizon 2020 de la Commission européenne.

☛ www.hugo.uliege.be/habitablecoordination

Ici le temps s'arrête

Jusqu'au 3 octobre (du mercredi au samedi de 14 à 18h), **Hélène Tilman exposera ses installations** (photographies, sons, vidéos) à la Maison Renaissance de l'Émulation rue Charles Magnette 9 à 4000 Liège.
Son film "Ici le temps s'arrête" en dialogue avec Jérôme Englebert, de la faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation, sera projeté le samedi 3 octobre à 18h30 au Trinkhall museum, Parc d'Avroy, à 4000 Liège.
Entrée libre (sous réserve des mesures sanitaires).

☛ réservation info@trinkhall.museum et www.emulation-liege.be

Énergie

Le Fonds de transition énergétique soutient des initiatives innovantes de recherche et développement en matière d'énergie. 15 projets seront financés, dont deux à l'initiative de l'ULiège : **ADV-BIO**, du laboratoire de biomasse et technologies vertes (Pr Aurore Richel), projet concernant la production de (bio)carburants avancés à partir de microalgues et de matrices lignocellulosiques pour le transport routier ou aérien, applicables sur le territoire belge ; **Cypress**, projet de recherche fondamentale (Pr Louis Wehenkel et Pr Laurent Mathy) sur la sécurité d'approvisionnement d'énergies issues du renouvelable dans les réseaux.

☛ www.news.uliege.be/FondsTransitionEnergetique

Nuit des chercheurs

"Image et recherche scientifique", tel sera le thème de La Nuit des chercheurs cette année, qui aura lieu à Liège le vendredi 27 novembre.
Une exposition "La preuve par l'image", projet québécois, sera organisée à cette occasion par Réjouisciences. En collaboration avec l'administration recherche et dévelopement.

☛ www.rejouisciences.uliege.be



Chœur ULiège

Chant

Fort de 80 choristes, le Chœur universitaire de Liège reprend les répétitions du *Requiem* de Brahms qui sera interprété en concert au printemps 2021. **Depuis trois ans maintenant, le chœur Experientia réunit les plus jeunes éléments du Chœur**, tous étudiants de l'enseignement supérieur. Un chœur dans le Chœur.
Une façon de faire place belle aux forces nouvelles et l'occasion de préparer, avec ces 30 jeunes talents, des chants qu'ils interpréteront seuls lors des concerts ou dans des salles plus intimes.
Les répétitions ont lieu chaque lundi soir, de 19 à 22h, dans l'auditoire Wittert, place du 20-Août, 4000 Liège.

☛ tél. 0495.79.80.38, courriel choeur@ulg.ac.be, site events.uliege.be/choeur/

GeMMe

Les chercheurs du laboratoire GeMMe en faculté des Sciences appliquées rejoignent **le consortium du projet EIT RawMaterials Upscaling CEBRA "Integrated Circular Economy Business model for decoupling Europe from PGM supply"**, qui implique cinq partenaires européens dans la chaîne de valeur des "métaux du groupe du platine" classés parmi les "matières premières critiques" par l'Union européenne. Ces métaux, pratiquement inexistants en Europe, proviennent principalement d'Afrique du Sud et de Russie ; ils sont utilisés dans les convertisseurs catalytiques automobiles (CCA).
Le projet CEBRA a pour double objectif de fabriquer ce type de convertisseurs en intégrant 100% de PGM recyclés, tout en diminuant leur quantité via l'utilisation du cuivre, moins couteux et politiquement moins sensible.



Succession A. Giacometti

Alberto Giacometti

"L'Humanité absolue" est la première exposition monographique d'ampleur de l'artiste en Belgique. Dans une scénographie en harmonie avec l'architecture singulière de La Cité Miroir, **l'installation comprend 35 chefs-d'œuvre en bronze et d'exceptionnelles lithographies** issues de l'ouvrage mythique de Giacometti, *Paris sans fin*.

La sélection d'œuvres, s'étendant sur une trentaine d'années, propose une lecture du travail d'après-guerre de l'artiste le replaçant dans un contexte historique marqué par la philosophie existentialiste de Jean-Paul Sartre que le plasticien fréquente assidument après-guerre.

Une exposition créée en coorganisation par la Fondation Giacometti (Paris) et l'ASBL Mnema-La Cité Miroir.

Exposition "L'Humanité absolue. Sculptures et dessins", du 17 octobre 2020 au 17 janvier 2021 à La Cité Miroir, place Xavier Neujean 22, 4000 Liège.

☛ tél. 04.230.70.50,
courriel reservation@citemiroir.be,
site www.citemiroir.be

La chambre des ancêtres

Conçue en partenariat avec le Trinkhall museum et pour en célébrer la renaissance, la manifestation propose, au Musée Wittert, du 3 octobre au 19 décembre, un rendez-vous exceptionnel dans "La chambre des ancêtres". **Le titre de cette exposition évoque l'espace, qui, chez certains peuples-racines, en Afrique ou ailleurs, est dévolu à la rencontre des aïeux.** La confrontation des pièces remarquables présentées dans "Visages/Frontières", l'exposition inaugurale du Trinkhall museum, avec les chefs-d'œuvre de l'histoire de l'art sélectionnés dans les collections de l'université de Liège, met l'accent sur l'abondante diversité qui existe dans la figuration des visages et révèle par ailleurs la dimension historique des pièces du Trinkhall, l'héritage qu'elles charrient ou les références qu'elles convoquent.

Au Musée Wittert, le florilège d'art graphique exposé a été constitué, comme en regardant par-dessus l'épaule du peintre et poète montois Yvon Vandycke. On retrouvera, de Dürer (*La Mélancolie*) à Ensor (*Scènes de la vie du Christ*) ou Spilliaert (*Les poupées*) en passant par Rembrandt (Portrait de la mère de l'artiste et autoportraits) et Goya (*Los Caprichos*), des portraits des autres et visages de soi, dans la farandole des vanités, des masques et de la mort toujours recommencée.
Reportée en raison de la crise sanitaire, l'ouverture de "La chambre des ancêtres" est prévue à
l'automne. Un guide à caractère ludique permettra de participer activement à la découverte des œuvres présentées. Possibilité de visites guidées et de visites ludiques.

☛ informations et réservations :
tél. 04.366.56.43, courriel wittert@uliege.be
Nouveau site : www.wittert.uliege.be

Léon Spilliaert, *Les poupées*, aquarelle, 1933



Musée Wittert ULiège



Andy Warhol

Le musée de La Boverie accueillera cette automne une exposition consacrée au pape du Pop Art. "Warhol. The American Dream Factory" retrace la vie et la carrière d'un artiste emblématique de l'Amérique du XX^{e} siècle. Les œuvres les plus célèbres en provenance de musées se partageront la vedette avec des pièces de collections privées prestigieuses. **Elle donnera en outre un aperçu de la diversité créatrice de Warhol : dessins, peintures, films, imprimés, magazines, pochettes de disques, couvertures de livres.**

Confiée à l'agence Tempora, l'approche scénographique, nous plongera dans l'univers de la Factory à travers un parcours ponctué de son, d'images et d'objets.

Exposition "Warhol. The American Dream Factory" du 2 octobre 2020 au 28 février 2021 au Musée de La Boverie, Parc de la Boverie 3, 4020 Liège

☛ tél. 04.238.55.01,
courriel info@laboverie.com,
site www.laboverie.com

Tous à la maison ?

Le confinement obligatoire du printemps dernier a modifié les habitudes de travail de beaucoup d'entre nous. Un bouleversement durable ? Du côté de la Sécurité sociale peut-être.

ARTICLE HENRI DUPUIS

La rencontre se fait, évidemment, par visioconférence. Comme si les interviews face à face appartenaient déjà au passé. Ce qui est certain, c'est que nous ne sommes pas seuls "sur les ondes" : « *En Belgique avant la crise,* explique François Pichault, professeur en gestion des ressources humaines à HEC-École de gestion de l'ULiège, *il y avait environ 17% de "travailleurs à distance" occasionnels parmi les personnes actives, c'est-à-dire des personnes travaillant un ou deux jours par semaine, exceptionnellement trois, chez elles. Pendant la crise du coronavirus, cette proportion serait montée à 40%... à temps plein !* »

AUDACE ET PREJUGÉS

Finis donc les trajets quotidiens vers l'entreprise ? Plusieurs sondages effectués pendant la période du confinement le laissent supposer, mais le Pr François Pichault se montre beaucoup plus réservé. Cela fait des années en effet que son équipe accompagne des entreprises dans des processus de flexibilité spatio-temporelle. C'est-à-dire une organisation où l'espace occupé par chacun n'est plus fonction de la personne mais de l'activité de cette personne.

« *Une telle organisation du travail demande une préparation* », constate François Pichault. Une double préparation même, car les managers comme les travailleurs doivent modifier leurs pratiques. Côté management, il faut accepter de laisser tomber le contrôle *in situ* et *de visu*. Côté travailleur, il faut apprendre à planifier son travail, à structurer ses journées. Une vraie révolution culturelle. « *Pendant longtemps,* reprend le Pr Pichault, *les syndicats ont été réticents à l'égard du travail à distance car ils y voyaient une perte possible de solidarité. C'est moins le cas aujourd'hui : ils reconnaissent une amélioration de la qualité de vie du travailleur. Mais le patronat reste frileux dans la mesure où cela suppose d'évoluer vers un mode de management par objectifs, où il s'agit d'accompagner les travailleurs tout en acceptant de leur faire confiance. Beaucoup d'entreprises sont loin du compte à cet égard. Toutefois, le prolongement actuel de la période de télétravail forcé pourrait amener une évolution des pratiques managériales en la matière.* »

Par ailleurs, la crise du coronavirus va peut-être devenir un facteur déclenchant dans un autre domaine : celui de la Sécurité sociale. « *L'État a fait jouer tous les amortisseurs sociaux possibles pour les salariés,* fait remarquer François Pichault. *Pour les autres formes d'emploi, il y a eu peu d'aides. Certes, il y a eu l'extension du droit-passerelle pour les indépendants, mais je sais que certains y ont renoncé devant la complexité des procédures. Et surtout, rien n'a été prévu pour les travailleurs, de plus en plus nombreux, qui ne sont ni salariés ni indépendants. Il existe une "zone grise" du travail étudiant, du travail contractuel, sur les plateformes du type Uber, Deliveroo, etc.* » La Covid-19 a révélé davantage encore la dualité sociale.

PROTECTION SOCIALE

Pour François Pichault, cela redonne vigueur aux réflexions sur la notion de pilier social menées au niveau européen : tout travailleur ou toute travailleuse, quel que soit son statut, a droit à une protection sociale complète. « *On utilise l'image du sac à dos dans lequel chacun accumule des droits sociaux au fil des ans, peu importe les soubresauts de sa carrière : un temps en CDD, un temps chômeur, un temps indépendant, contractuel, etc. Mais les droits*

accumulés lissent en quelque sorte la carrière », explique-t-il. Bref, un système de protection sociale portable, non lié au statut mais à la personne. Mais cette vision suppose, elle aussi, une révolution des mentalités. Côté syndical surtout, cette fois.

Car pour les syndicats, on est soit un "vrai" indépendant (notaire, avocat ou médecin), et dans ce cas assimilé au patronat –, soit un salarié. Pas d'entre-deux. Les "faux" indépendants, les travailleurs de plateformes, doivent être requalifiés en salariés. La CSC tente cependant un rapprochement vers les travailleurs de la zone grise en offrant des services juridiques ou financiers, par exemple via une plateforme spécifique. Mais cela reste timide au contraire de ce qui se passe dans d'autres pays. « *Nous avons participé à une étude européenne,* précise François Pichault. *Aux Pays-Bas, où la flexibilité du travail est forte et existe depuis longtemps, cela ne pose pas de problème aux syndicats de compter des indépendants dans leurs rangs. Dans les secteurs créatifs, on peut même avoir des syndicats composés à 90% d'indépendants. C'est une autre attitude. Leur stratégie est aussi différente. Il ne s'agit pas de négocier des conventions collectives mais, par exemple, des grilles tarifaires ou de négocier avec les banques pour changer les conditions d'octroi des prêts. Si l'indépendant peut montrer qu'il a une régularité de revenus, comme un salarié en CDI, les conditions de prêt seront les mêmes !* » Le gros enjeu actuel est donc de voir comment les acteurs traditionnels (employeurs et syndicats) vont être capables d'incorporer les nouvelles réalités du marché du travail. Pour le Pr Pichault, la crise sanitaire pourrait avoir donné un coup de fouet à l'agenda des négociations sur une Sécurité sociale portable européenne.

Renata Semenza et François Pichault, *The challenges of self-employment in Europe. Status, social protection and collective representation*, **Edward Elgar publishing, Cheltenham, UK, 2019.**

ULIÈGE

Travail à distance

La rentrée académique 2020/2021 se fera sous le code jaune tel que défini dans le récent protocole de l'Enseignement supérieur. Le travail à distance y reste encouragé lorsqu'il est possible et dans le respect des règlementations en vigueur au sein de l'Institution.

À l'ULiège, pour rappel un projet-pilote sur le travail à distance avait été mené avec le concours de l'administration des ressources humaines (ARH) dès le mois de février 2019. « *Neuf services se sont portés volontaires ; 17 chefs de service ; 127 personnes s'étaient inscrites au programme qui prévoyait un jour de travail à domicile*, résume la vice-rectrice Anne-Sophie Nyssen. *Les résultats de ce premier test se sont avérés très positifs, tant pour les membres du personnel que pour les chefs de service et les collègues. Tout n'était certes pas parfait mais encadrée et organisée selon les besoins spécifiques, la formule a finalement remporté tous les suffrages. Le conseil d'administration de juillet dernier a dès lors décidé de revoir le règlement de travail afin de permettre à l'ensemble des agents de l'ULiège de pouvoir bénéficier de ce nouvel aménagement, dans le respect des tâches à accomplir bien évidemment*.* »

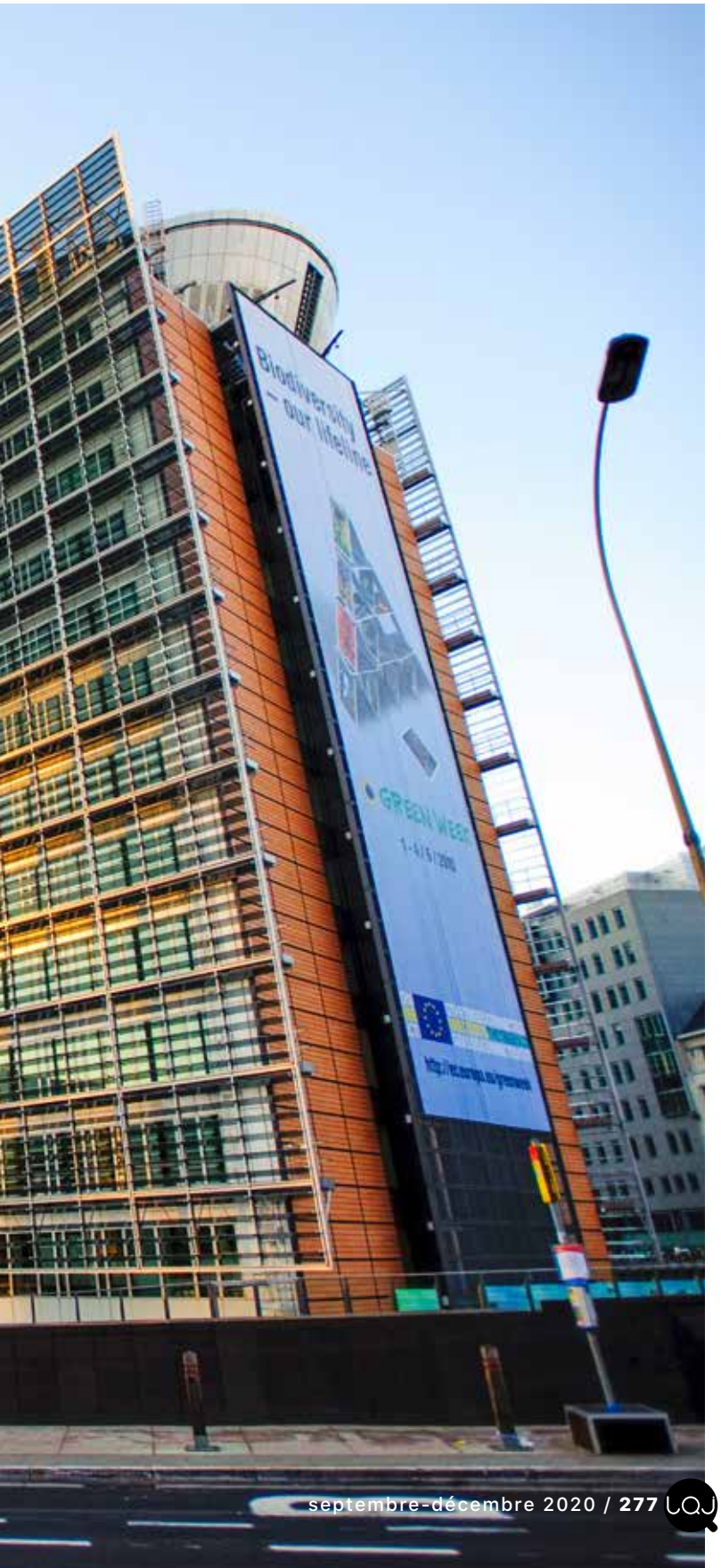
Quelques recommandations s'avèrent indispensables : d'abord définir clairement, en commun accord avec la hiérarchie, les tâches et les objectifs à atteindre ; ensuite permettre aux personnes une flexibilité dans la gestion de leur horaire, enfin limiter le nombre de jours de travail à domicile pour garantir la cohésion et le bon fonctionnement des équipes. Côté équipement, le Segi analysera les demandes et adaptera progressivement le parc informatique en particulier lors du remplacement des ordinateurs. L'ARH propose son aide afin de mettre en place ce travail à distance au sein des services.

☛ renseignements : kvaldiviezo@uliege.be.

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Aux grands maux, **les grands remèdes ?**





Le 21 juillet 2020, après quatre jours et quatre nuits de négociations, le Conseil européen a adopté un plan de relance totalement inédit, constitué notamment d'un emprunt de 750 milliards d'euros afin de pouvoir faire face à la grave crise économique provoquée par la pandémie mondiale de coronavirus et dont les prémices se font tout juste sentir. Si ce n'est pas le premier plan de relance, celui-ci marque toutefois un changement substantiel dans l'histoire de l'Union puisqu'à ce jour la Commission n'avait jamais proposé l'émission d'une dette mutualisée européenne de grande ampleur. Il semblerait que, cette fois, quelque chose soit réellement en train de se passer.

Regards croisés entre les Prs Franklin Dehousse, Quentin Michel et Jonathan Wildemeersch de la faculté de Droit, Science politique et Criminologie.

DOSSIER ARIANE LUPPENS
PHOTOS JEAN-LOUIS WERTZ

En chinois, le mot "crise" est composé de deux caractères : le premier signifie "danger", le deuxième "opportunité". Le plan de relance tel qu'annoncé rassemble ces deux acceptions et vise tout autant à parer au plus pressé, soutenir les États membres les plus affaiblis par la pandémie, qu'à préparer l'avenir au travers d'investissements susceptibles de favoriser la reprise économique. Sur le papier en tout cas.

UN PLAN DE RELANCE À LA HAUTEUR ?

Avant la crise actuelle, les négociations portaient sur le prochain budget pluriannuel d'un montant de 1100 milliards d'euros pour la période 2021-2027. À présent, celui-ci serait renforcé des fameux 750 milliards levés sur les marchés financiers, ce qui porterait le budget à un total de 1850 milliards d'euros pour cette même période. « *Même si on ne connaît pas encore toutes les modalités, ce qui est un grand problème du débat à mes yeux, on constate quand même deux choses importantes : la première, c'est qu'il est question d'augmenter de façon substantielle le budget européen dans le contexte de la crise ; le deuxième point important est que l'on souscrit à certains principes de solidarité alors que jusqu'à présent c'était l'idée inverse qui prévalait. Les choses étaient gérées comme dans une SPRL (société privée à responsabilité limitée), une véritable aberration sur le plan des politiques monétaires* », précise Franklin Dehousse, professeur à l'université de Liège et ancien juge à la Cour de justice de l'Union européenne (UE).

Il se pourrait donc très bien que ce plan de relance permette une remise en marche de la construction européenne, secouée ces dernières années par des crises profondes qui n'ont fait que creuser un peu plus le fossé entre les institutions et les citoyens de l'Union. L'annonce du plan de relance a même ravivé l'idée (le fantasme ?) d'une Europe fédérale, tant il est vrai que l'émission d'une dette commune européenne pour subventionner les pays les plus touchés a pu faire penser à l'histoire américaine. C'était il y a plus de deux siècles, mais il n'est pas inintéressant de rappeler que la confédération américaine avait basculé dans le fédéralisme lorsque Alexander Hamilton, le premier secrétaire au Trésor des États-Unis, avait convaincu le Congrès de créer une dette fédérale. Se pourrait-il alors que l'UE, "cet objet politique non identifié" selon la célèbre formule de Jacques Delors, suive le même chemin ? Pas vraiment selon Quentin Michel, professeur de science politique à l'ULiège : « *On pourrait dire "oui" parce que l'Union en tant qu'entité fait un pas de plus vers la notion d'État. Maintenant, soyons clair : les États membres n'ont pas du tout perdu la main. Je ne vois pas de fédéralisation dans ce qui se passe actuellement, peut-être une forme de confédéralisme avec une structure supranationale pour coordonner le tout. On peut seulement espérer que les compétences de l'UE ainsi que ses capacités d'agir et de peser sur les États vont être renforcées. Cependant, on le voit déjà, certaines capitales font de la résistance.* »

> Des concessions importantes ont été accordées aux États "frugaux"

Comme toujours lorsque des décisions doivent être prises au niveau européen, la principale difficulté est de parvenir à un accord entre 27 États membres. Tant que celui-ci n'est pas obtenu, seules restent les hypothèses. « *Chaque État membre va devoir approuver ce plan de relance ainsi que ses modalités, et il faut un processus de ratification national,* explique Jonathan Wildemeersch, chargé de cours en faculté de Droit et référendaire auprès de la Cour de Justice de l'UE. *Il n'est donc théoriquement pas exclu que, dans certains États, le référendum soit la voie choisie. Dans quel délai et avec quel résultat ? C'est surtout le facteur temps qui est essentiel. Pour le reste, nous pouvons être optimistes puisqu'il s'agit après tout de 750 milliards empruntés par l'UE puis reversés aux États en difficulté. C'est assez vendeur il me semble.* »

Pas pour tout le monde cependant. Les négociations autour du plan de relance auront aussi été la énième illustration de l'opposition entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, entre les fourmis et les cigales. En effet, tout au long des négociations, les regards étaient braqués vers les "frugaux", ce groupe de pays attachés à l'orthodoxie financière (Pays-Bas, Autriche, Suède et Danemark). Dès le départ, ils se sont opposés à la proposition conjointe de la France et de l'Allemagne, qui consistait à émettre une dette commune européenne de 500 milliards d'euros pour subventionner les pays ayant le plus souffert de la crise sanitaire. Pour eux, pas question d'autoriser une aide autrement que sous forme de prêts. Pour l'heure, sur les 750 milliards, il est toujours question d'en injecter la plus grosse partie, à hauteur de 500 milliards, sous forme de subventions afin de ne pas alourdir davantage la dette des pays destina-

taires comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne. La plus petite partie (250 milliards) serait en revanche versée sous forme de prêts.

Pendant les quatre jours et quatre nuits qu'ont duré les tractations, Mark Rutte, le Premier ministre des Pays-Bas, aura ainsi concentré toute l'attention médiatique et rappelé que même les "petits pays" ont voix au chapitre. En outre, selon les dernières enquêtes d'opinion, 52% des Néerlandais seraient opposés à une mutualisation de la dette, ce qui n'est certainement pas étranger à la position défendue par Mark Rutte tout au long des négociations. Cette intransigeance des "frugaux" aura en tout cas porté ses fruits : la part des subventions est finalement passée de 500 à 390 milliards. Le reste (360 milliards) sera par conséquent octroyé sous forme de prêts. L'autre victoire non négligeable pour les Pays-Bas est d'avoir obtenu de conserver 20% des droits de douane qu'ils perçoivent via les ports de Rotterdam et d'Amsterdam, ce qui constitue un manque à gagner pour l'UE. Cependant, au-delà de ces marchandages et de leurs résultats, nous retiendrons que l'idée d'un emprunt commun a bel et bien été entérinée et qu'aucun État membre ne s'est opposé au plan lui-même. Une issue prévisible selon Franklin Dehousse, dans la mesure où l'urgence économique va à présent se faire sentir de plus en plus durement : « *Jusqu'à maintenant, on s'est concentré sur les aspects sanitaires de cette crise mais les conséquences économiques vont désormais frapper et elles seront brutales. Les États sortent pour le moment des milliards. La Belgique, selon les dernières prévisions du Plan, va passer d'un coup de 100 à 120% de dette au Produit national brut (PNB), ce qui est une accélération énorme et en très peu de temps. Si vous observez les statistiques, vous verrez que dans la crise financière de 2008, en moyenne, la dette par rapport au PNB dans les pays développés avait augmenté de 27%. Et ça, c'était après la crise ! Ici, si jamais vous avez une deuxième cause de récession ou bien simplement une recrudescence de la pandémie à l'automne, vous aurez des effets encore plus massifs. L'économie va donc concentrer l'attention des gouvernements et cela permettra de freiner les blocages.* »

UN "PACTE VERT" COMME STRATÉGIE DE CROISSANCE

Pour autant, et comme écrit plus haut, ce plan de relance n'a pas comme seul objectif de soutenir les États face à la crise économique. Sur le long terme, l'ambition affichée est de parvenir à une "reprise équilibrée et durable", ce qui passe par des réformes structurelles-clés à l'échelle natio-





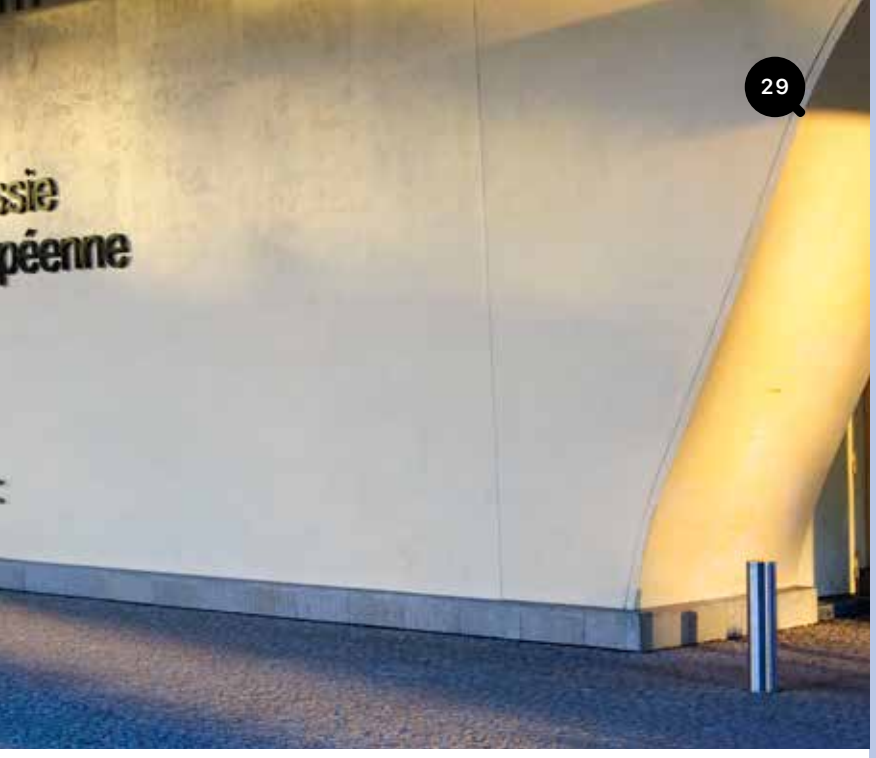
nale et par une stimulation de l'investissement privé. Par conséquent, les États souhaitant bénéficier de la manne financière annoncée ne devront pas seulement gérer les sommes allouées "en bons pères de famille". Ils devront surtout présenter un plan d'investissements et de réformes structurelles en phase avec les transitions écologique et numérique prévues dans le "Pacte vert" (ou Green Deal), défendu par Ursula von der Leyen dès le début de son mandat comme stratégie de croissance de l'UE. L'ambition est de développer une économie "propre", "circulaire", "compétitive" et "neutre pour le climat". Si les mots emportent le consensus, la pomme de discorde se cache dans les activités que l'on range dans ces catégories. Il est question notamment des énergies renouvelables, de l'hydrogène propre, des batteries. Mais que faire du nucléaire par exemple ? La Belgique est supposée s'en affranchir dès 2025, mais rien n'est encore prêt pour le moment. Paradoxalement, nous sommes de plus en plus consommateurs d'électricité, les nouveaux modes de mobilité le montrent bien. Comment dans ces conditions abandonner une source d'approvisionnement certes problématique sur le plan des déchets mais qui est la seule capable de satisfaire la demande croissante ? Le Pacte vert plaide également pour une "relance numérique" qui passerait entre autres par le déploiement rapide de la 5G. Le cas de notre pays montre une nouvelle fois que la mise en pratique pourrait être plus compliquée que prévu puisque, si le déploiement de cette technologie suit son cours en Flandre, il est au point mort en Wallonie et à Bruxelles. Ce ne sont là que deux exemples, mais qui illustrent la difficulté de la mise en œuvre de ce pacte. Si l'on compte sur le secteur privé pour relancer la machine, il faudra bien à un moment donné lui offrir des certitudes de façon à pouvoir développer une vision de long terme indispensable aux investissements.

Notons qu'il n'y a pas qu'au niveau national que les efforts sont à fournir. En effet, la stratégie défendue par la Commission impose, selon ses propres mots, de faire émerger des "champions européens", notamment dans le numérique, et cela afin de pouvoir concurrencer les géants américains et chinois. Or, jusqu'à présent, les règles européennes en matière de concurrence avaient pu freiner les rêves de grandeur de certaines entreprises. On se souvient de l'interdiction faite à Alstom et Siemens de fusionner. C'était en… 2019 ! La Commission va-t-elle à présent infléchir sa politique ? Il existe en tout cas une possibilité de le faire sans devoir modifier le traité sur le fonctionnement de l'UE. « *Cette Commission suit deux axes, déjà définis avant la crise et présents dans le plan de relance : ce sont la transition écologique et l'économie numérique. Elle souhaite que l'UE rattrape son retard et qu'elle soit présente sur ce dernier marché. Pour moi, dans ce cas de figure, il y a deux options : soit la Commission veut susciter de nouveaux partenariats comme Airbus peut en être l'illustration et, là, il n'y a pas de problème de monopole puisqu'on unit les forces de différentes entreprises et acteurs pour créer un consortium européen; soit, à la manœuvre en matière de concurrence, la Commission revoit ses critères d'appréciation. À elle d'assouplir ses règles. On pourrait alors imaginer l'union de plusieurs entreprises déjà existantes et qui auraient besoin d'aller plus loin au risque de créer une position dominante. On peut donc avancer sans modifier les traités* », pense Jonathan Wildemeersch.

En outre, une autre forme de conditionnalité devra être prise en compte, celle du respect par les États des valeurs de l'Union. Il s'agirait de suspendre l'aide européenne en cas de non-respect de l'État de droit. L'idée n'est pas nouvelle puisqu'elle avait déjà été défendue par la Commission présidée par Jean-Claude Juncker. Elle a cependant peu de chance d'être mise en pratique. « *Un budget,* rappelle Franklin Dehousse, *répond à des règles précises et, jusqu'à preuve du contraire, ce paramètre n'en fait pas partie.* »

L'HEURE DE L'EUROPE A-T-ELLE SONNÉ ?

L'histoire de l'UE n'a jamais été celle d'un long fleuve tranquille. Comment le pourrait-elle ? Elle rassemble en son sein 27 États d'un vieux continent, l'Europe, découpé et redécoupé au gré des siècles, des guerres et des partages



de territoire. Ces dernières années auront été particulièrement mouvementées, et la crise actuelle pourrait tout autant sonner "l'heure de l'Europe" que son crépuscule.

Pour Quentin Michel, « *nous sommes à un moment charnière maintenant. Les événements, les crises ont globalement permis à l'Europe d'avancer. On prend souvent l'exemple du mandat d'arrêt européen qui était bloqué depuis longtemps et qui a finalement vu le jour après les attentats du 11 septembre. Toute la question est de savoir si les États vont être prêts à en faire plus. La pandémie permettra certainement à l'Europe de rebondir, en tout cas de justifier le fait qu'elle a besoin de plus de moyens. C'est clair que, sans la pandémie, la question de l'emprunt n'aurait jamais été sur la table.* »

« *C'est sans doute un momentum ou pas d'une relance de la construction européenne,* renchérit Jonathan Wildemeersch. *C'est un test qui nous permettra de voir si nous avons réussi à surmonter les difficultés de ces dernières années et qui permettra peut-être aussi d'accélérer les choses. Avec un effet domino, notamment sur le "Green Deal", sur l'agenda numérique ainsi qu'en termes de solidarité et de fiscalité européennes.* »

Nous aurions donc des raisons d'être "modérément optimistes" à l'instar de Franklin Dehousse. « *Il faut s'habituer à l'idée que vous allez beaucoup vous fatiguer autour de la table des négociations et qu'à la fin le mammouth va bouger un peu.* » Acceptons-en l'augure !

OUTRE-RHIN, QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU

Rien ne peut se faire sans l'Allemagne. La position actuelle et nouvelle de ce pays a certainement joué un rôle dans l'adoption du plan de relance. En effet, il semble avoir changé son fusil d'épaule et être disposé à jouer la carte de la solidarité. L'expérience de la crise de 2008 et de sa gestion très contestée, en Grèce notamment, a montré toute la dangerosité qu'il y avait à imposer une telle tutelle budgétaire sur un autre État membre.

« *Cette fois-ci, le contexte est différent,* rappelle Franklin Dehousse. *Il ne s'agit plus de la Grèce mais de l'Italie. Vous pouvez vous permettre de larguer un petit passager par-dessus bord, mais pas un gros ! Sinon, cela déséquilibre tout le bateau.* » Un autre élément rentre en ligne de compte. « *Les Allemands réalisent qu'avec un président américain très protectionniste et avec une Chine de plus en plus offensive, la possibilité de conserver leur modèle économique actuel, c'est-à-dire la grande projection à l'exportation en dehors de l'UE, est menacée. Cela repose sur des chaînes de production lointaines et tout cela est mis à mal dans le contexte de la pandémie. Cela vous oblige à repositionner votre modèle économique.* »

Puis, enfin, il faut noter que depuis le 1er juillet, l'Allemagne est à la tête de la présidence du Conseil européen. « *La présidente de la Commission est allemande, la présidence tournante du Conseil est occupée par l'Allemagne. Bref, à première vue, l'Allemagne va avoir la main. Mais la main sur quoi ? Sur l'initiative* », explique Quentin Michel. Or, paradoxalement, cela pourrait être à l'avantage des autres États membres. « *Quand vous avez la présidence, vous êtes obligé de vous montrer plus conciliant qu'un État autour de la table. Vous avez moins la possibilité de faire avancer vos intérêts nationaux.* »



J.-L. Wertz

CRISE DE LA COVID-19

Chercher l'erreur

Bernard Rentier a beau avoir été à la tête de l'ULiège et très impliqué dans l'organisation de la recherche au niveau international pendant des années, il est resté virologue. Et on décèle chez lui comme une pointe de tendresse lorsqu'il parle de ses chers virus. Expert et gestionnaire : deux casquettes qui l'autorisent à donner un avis sur la pandémie de la Covid-19. Selon lui, cinq anomalies au moins caractérisent cette crise.

DOSSIER HENRI DUPUIS

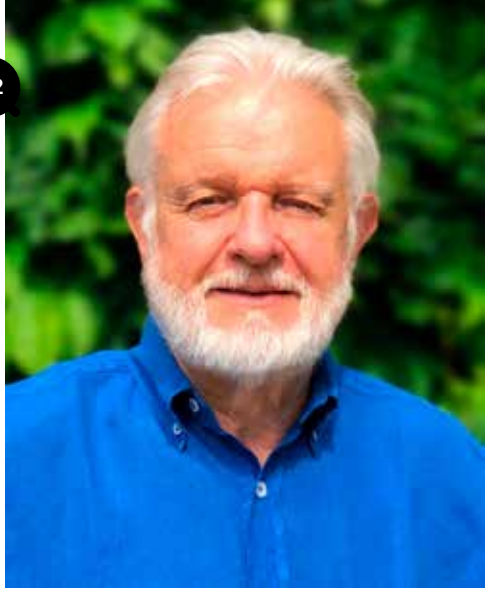
À ses yeux, rien ou presque n'a été "normal" dans cette crise. À commencer par le virus lui-même, ce SARS-CoV-2 de déjà triste mémoire. Car si les coronavirus sont nombreux et à l'origine, parfois, de pathologies digestives et respiratoires chez l'être humain, celles-ci sont bénignes dans la plupart des cas : c'est en général un rhume qu'ils provoquent. C'était au point que jusqu'au début du siècle, les recherches sur les coronavirus ne se distinguaient pas par un dynamisme spectaculaire ! Mais tout a changé en 2002. À ce moment, une épidémie de SRAS – syndrome respiratoire aigu sévère – (ou SARS en anglais) se développe en Chine. Et, surprise, c'est un coronavirus qui en est responsable. Résultat : environ 8000 personnes touchées et près de 800 morts. Ainsi donc, un coronavirus pouvait être plus dangereux qu'on ne l'imaginait. Les chercheurs ont commencé à les regarder d'un autre œil. D'autant qu'en 2012 surgit le MERS, autre épidémie du syndrome respiratoire, limitée au Moyen-Orient cette fois. Verdict : 850 morts mais le nombre augmente toujours car le MERS, lui, court encore aujourd'hui. « *Tout cela,* fait remarquer Bernard Rentier*, permet de comprendre la relative indifférence au début de l'épidémie : on se dit qu'un coronavirus, forcément, ce n'est pas très dangereux ou, s'il l'est, il se répand très difficilement comme le SARS ou le MERS. Mais voilà que notre SARS-CoV-2, lui, se répand vite et est relativement dangereux. Première anomalie dans cette épidémie : le virus n'était pas celui qu'on attendait…* »

UNE MALADIE QUI N'EST PAS QUE VIRALE

Deuxième anomalie : la maladie elle-même. En général, les maladies déclenchées par les virus sont… virales. Et on en reste là. Les symptômes sont plutôt bénins, du genre de ceux qu'on connaît lors d'un rhume ou d'une grippe. « *Mais dans ce cas-ci,* souligne Bernard Rentier*, la phase virale de la maladie a parfois été suivie d'une phase immunitaire aiguë. Chez certaines personnes, rares heureusement, le système immunitaire a paniqué, déclenchant un orage cytokinique*[1]*, une réponse tout à fait inappropriée avec les conséquences dramatiques que l'on sait.* » Et la maladie Covid-19 pourrait avoir une autre caractéristique inattendue, hors norme, même s'il est encore trop tôt pour se prononcer à ce sujet : personne ne peut encore affirmer qu'un individu ayant développé des anticorps suite à un contact avec le virus, est immunisé ou non ! Autrement dit, la question est la

[1] Un agent pathogène peut déclencher une production excessive de cytokines, laquelle provoque une violente réponse inflammatoire du système immunitaire.

Nous n'avions pas le choix, mais le confinement est un aveu d'échec



Bernard Rentier

suivante : les anticorps dans le sang nous protègent-ils, et pour combien de temps ? La réponse à cette interrogation est essentielle car c'est sur elle que reposent le développement (ou non) d'un vaccin, l'immunité collective et la mise en place d'un passeport sanitaire.

La troisième anomalie concerne la pandémie. Puisqu'elle partait de Chine, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle déboule en Asie du Sud puis en Afrique, et à ce qu'elle fasse des ravages dans ces continents à cause des conditions de vie qu'on y rencontre le plus souvent. Or la propagation s'est faite à travers les populations caucasiennes : Europe, États-Unis, puis Amérique du Sud. Des facteurs génétiques sont sans doute à l'origine de ce trajet. Mais c'est surtout notre manière de regarder la pandémie qui étonne Bernard Rentier. Bien sûr, il y a eu plusieurs centaines de milliers de victimes. Et c'est douloureux. Mais le sida est responsable de 40 millions de morts depuis 1982. Au XVIe siècle, la variole a liquidé les deux tiers de la population européenne. Si l'on s'en tient aux seules épidémies respiratoires, la grippe dite espagnole de 1918-1919 a fait sans doute 40 millions de morts. Plus près de nous, la grippe asiatique de 1957-1958 affiche 1 200 000 morts, celle de Hong Kong de 1968 environ 1 million. « *Pourtant,* souligne Bernard Rentier, *peu de personnes se souviennent de ces deux dernières épidémies : il n'y a eu aucun confinement. Mais notre rapport à la mort a changé et c'est sans doute ce qui explique cela.* » Il y a 50 et 60 ans, la pandémie s'est arrêtée d'elle-même car le virus a tué tout qui il pouvait tuer. C'est dramatique pour toutes les victimes, mais il faut rapporter cela à la population globale. Et à cette aune-là, deux millions de morts, c'est infime. « *C'est aussi pour cela qu'on ne se souvient pas de ces deux épisodes de pandémie : l'immense majorité d'entre nous n'a pas eu de décès dans sa famille, n'a pas eu de morts proches. Nous n'avons pas eu de rapport direct avec la mort. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible : tous les morts sont proches à cause des médias et du décompte journalier auquel personne n'a pu échapper.* » Et Bernard Rentier de pointer du doigt le matraquage quotidien de la presse pendant des mois, la création de la psychose sociale généralisée inconnue lors des épidémies précédentes. Une chose est certaine : cette pandémie-ci n'est pas près de sombrer dans l'oubli.

Alors, fallait-il confiner ou non ? « *Je pense que nous n'avions pas le choix,* estime Bernard Rentier. *Sinon il y aurait eu davantage de victimes dans les tranches à risques. Mais j'estime que c'est un échec d'avoir dû le faire.* » Il y a eu deux types de non-confinement. L'un est le modèle sud-coréen. Là, seules les personnes atteintes ont été confinées. Mais pour réaliser cela, il faut tester pour savoir qui est atteint. « *Clairement, nous n'avions pas cette capacité. C'est une leçon à tirer pour le futur : il faut disposer des outils – l'instrumentation, les réactifs – pour faire les tests tout de suite. Il faudra avoir en stock en permanence de quoi tester toute la population. Cela va coûter.* » Second exemple de non-confinement : la Suède. « *Ils ont joué le rôle du témoin négatif,* observe Bernard Rentier. *Ce pays a apporté la preuve que si nous n'avions pas confiné, nous aurions eu plus de morts.* »

UNE STRATÉGIE BIAISEE

La stratégie épidémiologique mise en œuvre en Belgique est, elle aussi, paradoxale. Rappelons qu'environ 0,8 % de la population présente un haut risque de mortalité. L'idéal aurait donc été de ne confiner que cette partie, mais, on l'a vu, nous n'étions pas en capacité de le faire. « *Une épidémie n'est pas un ouragan,* observe Bernard Rentier. *Quand celui-ci s'arrête, tout le monde peut sortir des*

abris en sécurité. Le virus, lui, n'a pas disparu, donc on se retrouve dans la même situation qu'avant le confinement, c'est-à-dire avec 0,8% de la population – moins quelques milliers de morts – qui risquent gros. » Cette stratégie a sans doute été développée notamment sous le coup d'une perception du risque elle aussi anormale, biaisée par les images atroces d'hôpitaux venant d'abord de Chine, puis d'Italie. Ensuite par des annonces de décès faites en l'absence permanente de points de référence comme la population totale et la surmortalité. Sans oublier l'usage d'expressions anxiogènes comme le "nous sommes en guerre" d'Emmanuel Macron, la distanciation sociale plutôt que physique, les gestes barrières plutôt que protecteurs, etc. Enfin, cette stratégie a aussi été anormale, selon Bernard Rentier, par sa gestion logistique et administrative. « *La saga des masques n'a qu'une cause : il a fallu mentir en début d'épidémie car on n'en avait pas ! C'est tout. Ensuite, pour les masques comme pour les tests, il y a eu un poids trop important de l'administration – pas nécessairement efficace comme on a pu le voir dans le cas des commandes publiques des masques.* »

Enfin, cinquième paradoxe : l'éthique. Ici, on sent poindre de l'énervement chez Bernard Rentier : « *On a mis en place un confinement surtout pour protéger les personnes âgées puisqu'elles étaient à risque. Mais on a abandonné les maisons de repos. Il fallait dresser des barrières puisqu'on savait que pour elles, le risque ne pouvait venir que de l'extérieur. L'éthique a aussi été malmenée parce que les hôpitaux ont été obligés de pratiquer des tris parmi les malades. Et nous avons dû accepter des restrictions à nos libertés alors qu'il n'a pas été question d'aller à l'encontre de règlements d'homologation par exemple !* »

EXPERTS ET CHERCHEURS

Une pandémie met aussi sur le devant de la scène le travail des experts et des chercheurs. « *On n'est expert que dans son domaine, là où on a de l'expérience. Or ici, bien des choses sont inattendues, nouvelles, donc situées hors de l'expérience de quiconque. Il faut donc faire preuve d'humilité. Ce ne fut pas toujours le cas. Sur un plateau de télévision, il ne faut pas hésiter à reconnaître son ignorance et affirmer que ce que l'on dit est une extrapolation par rapport à son expérience personnelle.* »

Mais c'est sur le plan de la recherche scientifique qu'il y a sans doute le plus de leçons à tirer. « *La publication sur l'usage de la chloroquine dans* The Lancet, *outre qu'elle a peut-être contribué à rejeter un bon moyen de prévention, a jeté le discrédit sur la science. J'espère que cela servira d'électrochoc pour le monde scientifique.* » Bernard Rentier ne mâche pas ses mots à ce propos : s'il y a bien un domaine où le monde d'après ne doit plus être celui d'avant, c'est la recherche scientifique. En quelques semaines, le nombre de publications sur les virus a été multiplié par six ! Et toutes n'étaient pas sérieuses. Adversaire du *peer reviewing* tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, Bernard Rentier estime que ce système a une fois de plus montré ses limites : quand le nombre de publications explose, il n'est plus possible de trouver suffisamment de *reviewers* compétents ou ceux-ci n'ont pas le temps de tout lire. On aboutit alors à des catastrophes comme celle du *Lancet*. « *L'article est sorti et a subi l'*open reviewing*, la critique après publication; il a été démoli et ses auteurs ont dû rapidement reconnaître la fraude. Ceci peut cependant redonner du crédit à la science à condition que les scientifiques en tirent les bonnes leçons. Il faut militer pour l'*open reviewing*. S'il existe, il y aura une autorégulation car personne n'a envie de se faire flinguer en direct. Il faut aussi que les plateformes pratiquent un minimum de filtrage et que les gestionnaires de plateformes de publication en ligne suscitent cet* open reviewing, *sinon on va être noyé sous les publications et plus personne ne lira plus rien. Mais les États doivent être mobilisés, ils doivent investir dans un système de régulation qui n'est pas privé, qui n'est pas sauvage mais public et transparent. La voie est bien définie ; il est temps de s'y lancer !* »

> L'Open reviewing – la critique après publication – a rétabli le crédit de la science. Il faut l'encourager

☛ "Les paradoxes du corona"
Webconférence donnée le 27 mai 2020 par Bernard Rentier : https://vimeo.com/425847373

☛ voir aussi le blog : https:bernardrentier.wordpress.com

VIRUS

Le monde de l'entre-deux



Cellule nerveuse infectée par le virus de la rougeole (par imunofluorescence)

Bernard Rentier

C'est à peu près la seule certitude que l'on peut tirer de l'épisode Covid-19 : on n'en a pas fini avec les virus. Depuis toujours, ils perturbent et façonnent le monde du vivant auquel ils n'appartiennent pas. Sans appartenir non plus tout à fait au monde inerte. Ils sont le monde de l'entre-deux. Les seuls organismes sans doute dont le statut change en fonction des circonstances : inertes hors d'une cellule, vivants dedans. Ce qui les rend fascinants aussi, c'est leur taille minuscule qui autorise les nombres les plus hallucinants. Ils sont en effet les plus petits des micro-organismes. Là où pour des cellules ou des bactéries par exemple, on parle en microns (1 mm divisé par 1000), il faut encore diviser par 1000 (donc 1 mm divisé par 1 million) pour exprimer la taille d'un virus. Nous sommes donc envahis par ces structures, omniprésentes dans l'air, dans l'eau, dans le sol – il y aurait plus d'1 quintillion (1030) de virus sur Terre – sans qu'on remarque leur présence. Mis bout à bout, ils formeraient une chaîne longue de… 1000 fois le diamètre de la Voie lactée !

Ils ne sont pas vivants puisqu'ils n'échangent ni énergie ni matière avec leur environnement. Mais dès qu'ils pénètrent dans une cellule, ils entrent en activité, la piratent avec de nouvelles instructions génétiques dans un seul but : se répliquer à toute vitesse. À ce moment, toute la cellule se met au service du virus : en quelque sorte, le virus devient la cellule. D'inerte, il devient vivant. Bernard Rentier compare un virus à un chèque bancaire sur lequel est mentionnée une somme à débiter chaque jour. La plupart du temps, rien ne se passe. Puis ce chèque entre dans le circuit bancaire, arrive dans une banque (une cellule) qui le reconnaît – c'est un vrai chèque, valable, elle n'a pas de raisons de le rejeter – et commence à exécuter l'ordre inscrit dessus. Au bout de quelque temps, la banque (cellule) tombera en faillite. « *C'est un morceau d'acide nucléique qui a pris son indépendance et qui détient une information suffisante, non pour se reproduire mais pour forcer les cellules dans lesquelles il pénètre à le reproduire* », résume-t-il. Bel exemple d'une forme de parasitisme agressif. Or le parasitisme peut aussi être une relation *win-win*. Ne prenons que l'exemple des bactéries, autres micro-organismes. On les sait nécessaires dans nos intestins. Et plus encore dans nos cellules : les organes respirateurs de celles-ci (mitochondries) sont constitués d'anciennes bactéries intégrées il y a très longtemps et auxquelles sont offertes protection et nourriture en échange de leur travail qui consiste à effectuer la respiration de nos cellules. Chacun y gagne. Sans ces bactéries, pas de vie possible pour nous.

Mais les virus, à quoi "servent-ils" ? Remarquons tout d'abord que sur les 5000 virus décrits aujourd'hui, l'immense majorité n'est pas pathogène pour l'être humain. « *Un virus n'a pas d'intérêt à ce qu'on meure,* explique Bernard Rentier, *car il scierait la branche sur laquelle il est assis. Un virus virulent – on a remarqué que c'est souvent le cas de "jeunes" virus – ne perdure pas longtemps.* » Dans la plupart des cas, l'être humain

ULIÈGE

Tests salivaires

cohabite donc avec les virus et cela depuis toujours puisque leur présence sur Terre est largement antérieure à la nôtre. Une cohabitation qui a laissé son empreinte (comme sur toutes les espèces vivantes sans doute). « *On a montré récemment que certains faits de l'évolution étaient liés à des insertions de morceaux de gènes portés par les virus,* sourit Bernard Rentier. *Quand une cellule reconstruit un virus, elle peut parfois y mettre involontairement des morceaux de gènes. Donc chez certains gros virus, on retrouve des petites séquences humaines cachées.* » Environ 8% du génome humain est d'origine virale, restes d'anciens virus qui nous ont infectés.

Bernard Rentier voit dans les virus le paroxysme du "gène égoïste", concept introduit par Richard Dawson en 1976. La capacité de reproduction fidèle d'une séquence génétique n'a pas de finalité en soi. Et plus il y a de copies, plus nombreuses sont les chances d'erreurs, donc de mutations. La majorité de ces erreurs n'auront aucune conséquence, d'autres seront néfastes, mais il en est qui seront favorables. Dans ce cas, ce virus va mieux se reproduire et supplante l'ancien. « *La vie s'est organisée comme ça,* conclut Bernard Rentier. *La sélection naturelle favorise les mieux équipés. Le virus n'a intérêt à rien ; tout est conséquence. Il n'a qu'un but, reproduire son ADN. Tout ce qui y concourt est favorisé. S'il tue trop de monde, il disparaît. S'il est plus discret, il peut avoir beaucoup de succès comme les virus du rhume par exemple, que personne n'essaie d'éradiquer !* »

Depuis le début de la crise sanitaire, l'ULiège a joué un rôle majeur dans le développement d'un test PCR automatisé de détection des porteurs du virus (voir le *LQJ* n°276). Durant l'été, une méthode capable de réaliser un dépistage à grande échelle a en outre été mise au point. A Marloie (province du Luxembourg), l'Université participe à la création d'une nouvelle usine "Covid-19" où seront conçus dès la mi-septembre - et avec le soutien du gouvernement wallon - les kits utiles pour les tests salivaires. 80.000 par jour !

Ainsi, dès la rentrée et sur base volontaire, tous les étudiant·e·s de l'Université et les membres du personnel (30 000 personnes environ) auront la possibilité de procéder – gratuitement et de manière hebdomadaire – à un test salivaire. « *Chaque individu, le matin et à jeun, pourra déposer un peu de salive dans un tube ; la fermeture du bouchon libérera instantanément un produit qui tue le virus,* explique le Pr Bureau, vice-recteur à la recherche. *Son inactivation sera ainsi réalisée d'emblée à domicile, ce qui d'une part rassure les laborantin·e·s et d'autre part fait gagner un temps considérable dans la détection du coronavirus. Les analyses effectuées en* pooling *(plusieurs tubes en même temps) garantiront une mise en ligne très rapide des résultats de manière anonyme : chaque usager consultera le site à l'aide d'un code-barre qui se trouve sur le tube.* »



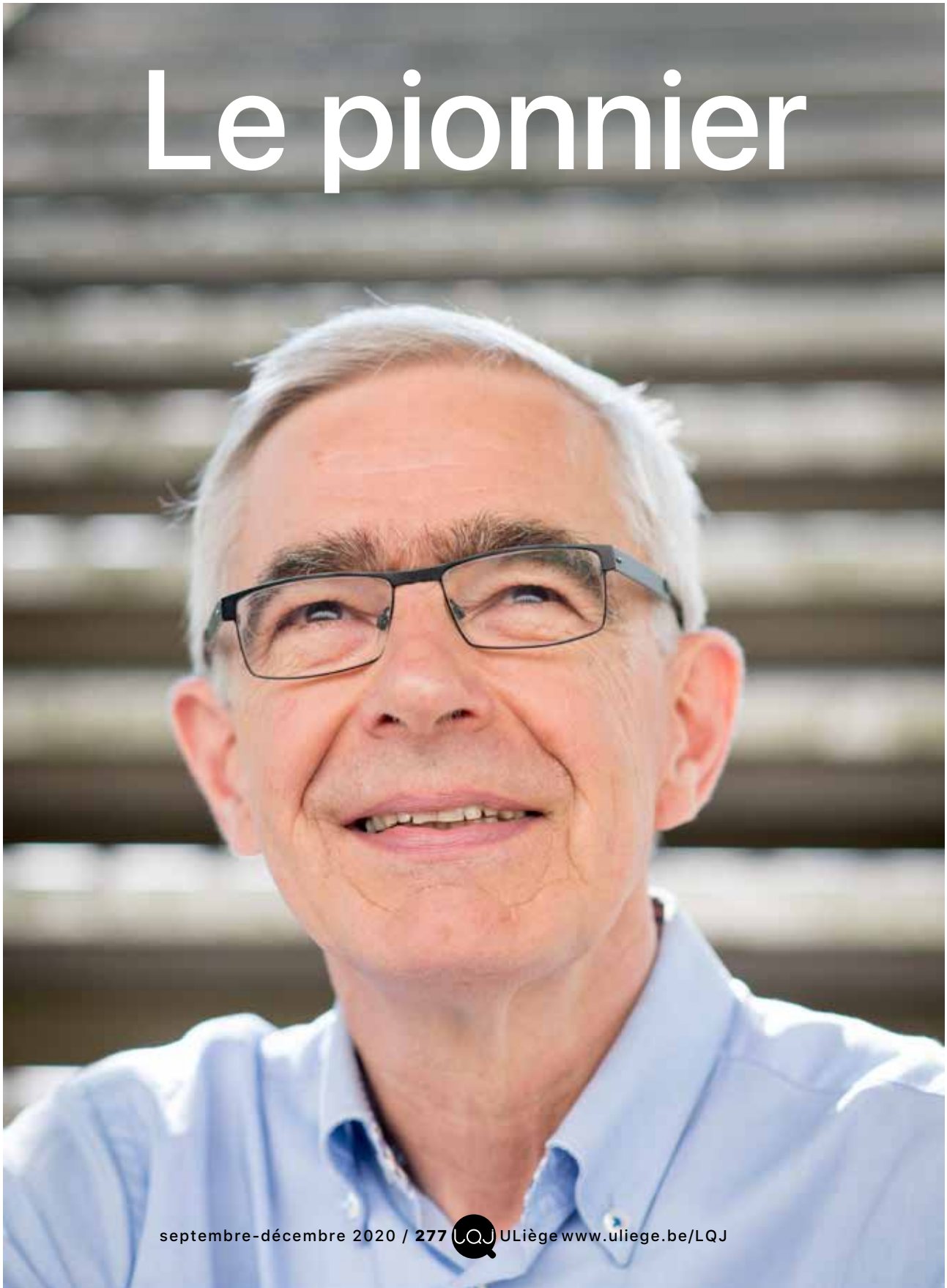
V. Bianchi

Fabrice Bureau

« *Ces tests généraux hebdomadaires auront le double effet de rassurer à une saison où les infections respiratoires bénignes sont courantes et de détecter toute nouvelle poussée de Covid-19. Combinée au maintien des mesures sanitaires élémentaires, cette surveillance constituera un outil efficace pour contenir l'épidémie en se limitant, au besoin, à des mesures de confinement ciblées. Si de surcroît on proscrit tout événement non indispensable, les conditions d'une rentrée en présentiel seront réunies* », conclut le recteur Pierre Wolper.

☛ www.coronavirus.uliege.be

Le pionnier



Le Pr Jacques Defourny achève sa carrière académique en apothéose, reproduisant à l'échelle de l'Europe puis du monde sa démarche déployée sur le tissu wallon et belge. Avec son équipe, il a débroussaillé un terrain encore vierge, donné une existence statistique et contribué à accréditer l'économie sociale dans le monde scientifique, académique, économique et politique. Cette sommité internationale parie sur l'entrepreneuriat social et sur le potentiel de toutes ces activités dont la crise actuelle démontre le caractère essentiel pour construire le monde de demain.

ENTRETIEN FRÉDÉRIC VAN VLODORP
PHOTOS JEAN-LOUIS WERTZ

Mais comment s'intéresse-t-on à l'économie sociale quand on est jeune ? « *La densité de la vie associative à Sainte-Walburge, sur les hauteurs de Liège, a fourni le terreau de mes choix* », constate tout simplement Jacques Defourny, professeur à HEC-École de gestion de l'université de Liège. « *Dans les années 1970-1980, ce quartier a senti le risque d'être écartelé entre, d'une part, la construction du Centre hospitalier régional de la Citadelle et, d'autre part, le développement du Cora qui allait devenir un énorme complexe commercial. La convivialité de ce "village dans la ville" était menacée pour tous ses acteurs : commerçants, associations, mouvements de jeunes, clubs sportifs, etc.* »

En réaction, avec d'autres de son âge impliqués dans les mouvements de jeunesse, Jacques Defourny s'est pleinement engagé dans de nombreuses initiatives pour renforcer et développer les dynamiques associatives – on dirait "citoyennes" aujourd'hui. Fondation d'un journal local, organisation de "camps Tiers-Monde", création d'un magasin Oxfam, lancement d'un club de foot local, mais aussi l'idée la plus originale : la Fête des Fous le 1er week-end de septembre, un événement devenu extrêmement populaire en Cité ardente, qui fait écho à une tradition du Moyen Âge où l'on se moquait des puissants en tous genres. De multiples initiatives sont aussi nées avec l'arrivée de nouvelles populations (école de devoirs, maison de jeunes, meute "arc-en-ciel", etc.) : « *J'ai été très marqué par ces défis qui ont mobilisé et suscitent encore tant d'énergie et de bénévolat.* »

ÉTUDES ENTRE RÉVOLTE ET PASSION

C'est dans ces années-là que Jacques Defourny étudie les sciences économiques à l'ULiège. « *Pendant ces quatre années, j'ai été frappé par le peu de cas fait de l'intérêt général, si ce n'était de manière très abstraite. Je voulais comprendre comment le capitalisme exploitait une grande partie de la planète en faisant autant de dégâts. Mais trop souvent, ces études revenaient à construire des modèles économiques très sophistiqués, sans guère de discussion critique.* » Le Liégeois continue son cursus à Louvain-la-Neuve avec une maîtrise en sciences économiques, avant d'obtenir une bourse pour suivre un master en "Public administration" à la Cornell University qui abritait un centre

de recherche renommé sur l'économie de l'autogestion et sur les entreprises participatives comme les coopératives de travailleurs. Le retour au pays s'opère avec un service civil au sein du Ciriec, occasion pour lui de monter avec passion un centre de documentation qui deviendra à la fois une base arrière et un tremplin pour de nombreux travaux. À commencer par sa propre thèse de doctorat qu'il entame sur un poste d'assistant auprès du Pr Guy Quaden, futur gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

« *La décennie 1975-1985, c'était une époque où grouillaient les initiatives alternatives, où naissaient de nouvelles coopératives (de consommateurs, de producteurs, etc.) et dont rendait compte une revue pleine de souffle,* Alternatives wallonnes, se souvient Jacques Defourny. *On perçoit aujourd'hui un bouillonnement coopératif et alternatif du même genre.* » À cette période toutefois, le chercheur était bien seul dans le champ académique. Mais sa détermination était nourrie par tout ce qui bougeait dans la société civile, comme il en fit l'heureuse expérience en lançant un cours du soir sur les coopératives et l'autogestion, dont le projet s'énonçait comme un slogan qui vaut encore aujourd'hui : "L'autogestion, une utopie en quête de sa pratique ; la coopération (dans ses formes traditionnelles), une pratique en re-quête de son utopie". « *J'espérais 40-50 personnes mais dès le premier soir, le 10 janvier 1983, il y avait plus de 200 personnes… qui sont restées pendant les 15 semaines ! Ce fut un immense bonheur et un de mes plus grands stress.* »

Néanmoins, pour nourrir une thèse de doctorat en économie, il faut surtout une base de données et les coopératives de travailleurs ne sont pas assez nombreuses en Belgique. Ce qui amène le jeune chercheur à se tourner vers la France et ses SCOP. À Paris, la fédération lui permet, dans une cave, de photocopier les comptes de 500 coopératives de production sur dix années. Deux années plus tard faites d'encodages, de traitements statistiques et d'analyses, y compris l'exploitation de données analogues pour des entreprises classiques de mêmes tailles et dans les mêmes branches d'activités, les résultats s'avèrent étonnants. « *Quand les sociétés coopératives ont moins de cinq ou dix travailleurs, elles ont moins de capitaux propres et ont plus de mal à décoller que les entreprises classiques, comme si leur moteur était alourdi par le double projet de viabilité économique et de démocratie interne. Par contre, avec un personnel de dix à 50-100 personnes, la recherche montre, dans 13 des 14 secteurs couverts, une performance économique sensiblement supérieure à celle de leurs équivalents du secteur privé classique. Enfin, avec une équipe de plus de 100 travailleurs, leurs performances économiques sont comparables à celles de leurs homologues capitalistes. Pour le dire autrement, la coopérative de travailleurs semble être un modèle surtout fécond pour des entreprises de taille moyenne, ce que suggère aussi la stratégie souvent constatée d'une croissance par essaimage au sein de groupes coopératifs plutôt que la recherche de la plus grande taille possible.* » La présentation de ces travaux devant 1000 représentants du mouvement SCOP français et européen à Nantes reçut une *standing ovation*.

AMBASSADEUR ENGAGÉ

Ces résultats sont-ils toujours d'actualité ? « *Assurément,* répond le docteur en sciences économiques. *La coopérative de travailleurs constitue l'avant-garde d'un paradigme différent du capitalisme, même régulé. Plus globalement, c'est l'ensemble des coopératives et toute l'économie sociale qui charpentent un "troisième secteur" qui est d'essence privée mais non capitaliste : le pouvoir ultime de décision n'appartient pas aux apporteurs de capitaux, qui n'ont pas non plus le droit de s'accaparer l'essentiel des profits. Cette quête d'une démocratie économique peut paraître illusoire au vu de la puissance de la globalisation capitaliste. Il n'empêche, de nombreux besoins n'intéressent pas les investisseurs qui recherchent un profit maximum ; et face à de grands défis comme cette crise sanitaire et bien d'autres, les pouvoirs publics n'ont pas nécessairement les réponses et les moyens adéquats. Entre ces deux grands blocs, un nombre croissant d'initiatives, souvent collectives, occupent des espaces et incarnent de nouvelles réponses : dans les métiers de la santé, dans ce qui tourne autour de l'agriculture bio ou raisonnée et autour d'une alimentation plus saine, les nouveaux modes de la mobilité, la lutte contre les nouvelles pauvretés et l'exclusion sociale, l'insertion professionnelle des peu qualifiés et des travailleurs fragilisés, la production et la distribution d'énergies renouvelables, la réinvention de la coopération avec les pays en développement, etc.* »

La régulation de l'économie et la protection sociale mises en place par l'État ont permis à nos sociétés de faire des pas de géant, mais la mondialisation des marchés ainsi que la concentration et la mobilité extrême des capitaux ont changé les rapports de forces : les États nationaux sont aujourd'hui comme les cases d'un échiquier sur lequel les multinationales et les grands groupes financiers se déplacent en fonction des avantages et opportunités diverses (fiscales, salariales, etc.) qui leur sont offertes. « *Face à ces pratiques et aux multiples stratagèmes d'évasion fiscale inventés par des armées d'avocats, je suis*

Donner ses lettres de noblesse à cette "autre économie"



souvent écœuré et je me sens plus que jamais "objecteur de conscience" devant les inégalités croissantes », confie Jacques Defourny qui observe et analyse aussi l'émergence de nouvelles façons de partager la responsabilité de l'intérêt général. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics ont délégué différentes facettes de la poursuite de l'intérêt général à une myriade d'associations, souvent aux côtés d'initiatives publiques. En Belgique, la notion de "secteur non-marchand" traduit le fait que de nombreux besoins et services ont été, du fait de leur caractère essentiel, soustraits aux lois du marché. « *Au lieu d'y voir là une sortie de la "vraie économie", je préfère y voir le signe d'une noblesse particulière* », estime le Pr Defourny.

Au début des années 1990, alors chargé de cours, il fonde le Centre d'économie sociale (CES), une équipe de chercheurs pionnière à l'époque et devenue un pôle scientifique internationalement reconnu. Dès 1995, pour mieux mettre en lumière cette "autre économie", le CES produit les toutes premières statistiques économiques sur l'ensemble des ASBL, en particulier sur l'évolution de l'emploi salarié dans les ASBL employeurs qui, en Belgique, représentent plus de 90% de l'ensemble de l'économie sociale. *Le Quinzième Jour* ainsi que la presse économique ont régulièrement braqué leurs projecteurs sur ces travaux qui n'ont pas manqué d'impressionner : les entreprises de l'économie sociale représentent 12% de l'emploi total en Belgique (sans même compter les écoles et les hôpitaux en ASBL). Depuis deux décennies, le taux de croissance annuelle de l'emploi dans ce secteur a été, selon les périodes, deux à trois fois supérieur à celui de l'emploi dans l'ensemble de l'économie belge. « *La Johns Hopkins*



University, qui a coordonné de tels efforts statistiques sur le "non-profit sector" à l'échelle mondiale, souligne à l'envi l'originalité et la réussite de la démarche belge, où le CES a transféré son know how *à la Banque Nationale puis l'a convaincue de produire elle-même, depuis le début des années 2000, un "compte satellite" des institutions sans but lucratif (ISBL).* »

Précurseur en Wallonie et en Belgique, Jacques Defourny l'a été aussi à l'échelon européen. Il a en particulier coordonné à partir de 1996 un projet de recherche sur "l'émergence des entreprises sociales en Europe". Baptisé "EMES" par la Commission européenne, ce travail soulignait des convergences manifestes dans l'ensemble des 15 pays alors membres de l'Union européenne. Des initiatives associatives mais aussi coopératives surgissaient sous des formes novatrices, en particulier dans deux ou trois champs d'activités assez spécifiques : les services et soins de santé aux personnes âgées ou dépendantes, tout le spectre des nouvelles formes d'insertion professionnelle pour des publics défavorisés, et dans une moindre mesure, le développement communautaire au niveau local. L'Italie apparaissait pionnière avec une loi votée dès 1991 qui reconnaissait un nouveau type de coopératives de "solidarité sociale", visant des objectifs sociétaux en plus des intérêts des membres.

Pendant plus de deux décennies, Jacques Defourny a contribué fortement à forger et à diffuser, en Europe puis au-delà, le concept même d'entreprise sociale, en pariant sur ce nouveau "spot" pour couvrir largement à la fois le foisonnement associatif et coopératif mais aussi le *social business* qui surgissait dans la plupart des pays d'Europe. Sous le titre *The Emergence of Social Enterprise* paru en 2001, l'ouvrage collectif est devenu une référence majeure et les projets qui ont suivi ont fourni l'ossature d'un réseau d'abord européen puis aujourd'hui mondial dont le siège se trouve au CES. De 1996 à 2010, Jacques Defourny en a été le coordinateur puis le premier président. Aujourd'hui, le réseau EMES est leader en Europe et dialogue sur les spécificités de l'entreprise sociale et de l'entrepreneuriat social des deux côtés de l'Atlantique, mais aussi dans les autres régions du monde.

UN PAI INÉDIT

Un rêve est devenu réalité : en s'appuyant sur des collègues de l'UCL (Marthe Nyssens), de l'ULB (Marek Hudon) et de la VUB (Marc Jegers), ainsi que sur des membres

du CES (Sybille Mertens et Benjamin Huybrechts), le Pr Defourny a coordonné, de 2012 à 2017, un programme de recherche très ambitieux autour d'une question centrale, "*If not for Profit, for What ? And How ?*", et selon cinq axes : entrepreneuriat et innovation, financement, gouvernance, GRH et modèles d'entreprise sociale. En termes de publications, de doctorats et de recherches partenariales, ce pôle d'attraction interuniversitaire (PAI) s'est avéré très fécond, mais il a aussi servi de rampe de lancement pour une recherche à l'échelle mondiale prolongée jusque 2020 et dénommée "The International Comparative Social Enterprise Models (ICSEM) Project".

Objectif central du projet ICSEM : identifier, analyser et comparer les modèles d'entreprise sociale qui existent déjà ou qui émergent à travers le monde. Au final, 230 chercheurs de 55 pays ont embarqué dans cette grande aventure. Ce vaste chantier a notamment permis la construction d'une base de données unique en son genre, dont les traitements statistiques ont fait apparaître à l'échelle planétaire trois modèles majeurs d'entreprise sociale : la coopérative sociale, l'association entrepreneuriale et le *social business*. Un quatrième modèle d'entreprise sociale, public ou quasi public, est également apparu, mais seulement en Europe occidentale, sans doute en lien avec nos États-providence.

Au terme de sa carrière professionnelle qu'il qualifie de « *passionnante* », Jacques Defourny constate qu'il a souvent été amené à se comporter lui-même en entrepreneur social, en trouvant notamment des partenaires financiers pour créer trois nouvelles chaires, avec trois jeunes chargés de cours et des chercheurs motivés au sein du Centre d'économie sociale. Une telle dynamique restera sans doute une marque du futur CES sous la houlette de Sybille Mertens (comme directrice), Virginie Xhauflair et Benjamin Huybrechts qui prennent aujourd'hui la relève. « *J'ai savouré régulièrement le passage d'experts qui viennent pour des accréditations. Il en ressort souvent que notre business school se distingue de la concurrence par un atout peu fréquent ailleurs : l'ampleur de ses activités (enseignement, recherche, publications, etc.) en économie sociale et sur l'entreprise sociale.* » Une originalité de HEC-Liège qui doit beaucoup à Thomas Froehlicher, un ancien directeur général qui a soutenu la création de l'actuel master en management des entreprises sociales et durables…, et bien sûr à Jacques Defourny, un homme enthousiaste qui a nourri son métier de ses passions et de ses révoltes.

PROJET ICSEM

Les travaux du Projet ICSEM ont pris la forme de très nombreux *ICSEM Working Papers* au niveau national et ensuite de quatre ouvrages collectifs publiés par Routledge sous le titre commun "*Social Enterprise : Theory, Models and Practice*". Ils sont centrés respectivement sur l'Asie (2019), sur l'Amérique latine (2019), sur l'Europe de l'Ouest (2020) et sur l'Europe centrale et orientale (2021). Plusieurs numéros spéciaux de revues ont aussi été publiés pour couvrir des pays ne se prêtant pas à ces découpages géographiques (États-Unis, Australie, Canada, etc.).

Le Quinzième Jour reprend ici quelques messages forts dérivés de ces travaux :

- Dans la très grande majorité des pays couverts, il existe un fort potentiel multisectoriel d'entreprises sociales, notamment dans les domaines de la culture, des soins et services aux 3e et 4e âges, de la production agricole raisonnée, des circuits courts, des énergies alternatives, etc.
- Les trois modèles majeurs d'entreprise sociale (la coopérative sociale, l'association entrepreneuriale et le *social business)* se retrouvent dans la quasi-totalité des pays couverts.
- L'insertion socio-professionnelle des publics fragiles (personnes peu qualifiées, en chômage de longue durée, en situation de handicap, issues de l'immigration, etc.) constitue partout un champ d'action majeur que traversent la plupart des modèles d'entreprise sociale.
- Au-delà des quelques modèles majeurs, il convient de ne pas sous-estimer les partenariats possibles, en particulier avec les pouvoirs publics (via des législations spécifiques, via les marchés publics, etc.).
- Les modèles d'entreprise sociale sont enracinés dans des traditions et des expériences vécues ; ils ont donc des spécificités qui appellent des écosystèmes adaptés.
- Les modèles d'entreprise sociale qui sont les plus en vue, et qui sont souvent portés par des opérations de communication, ne doivent pas occulter des modèles plus discrets mais parfois plus féconds.
- La gestion des entreprises sociales mérite bien plus que la simple transposition des recettes forgées pour les entreprises conventionnelles.

Du vert en ville



Wissal Selmi

Ingénieure agronome paysagiste de l'université de Sousse en Tunisie, Wissal Selmi s'intéresse à l'impact de la végétation sur l'environnement et sur sa possible valorisation en milieu urbain.

En post-doc au centre de recherche en environnement urbain et mobilité (Lema-ULiège) pour le projet "Wale-cities", la chercheuse a proposé de mener en parallèle une étude du couvert végétal sur le territoire de la ville de Liège (incluant le Sart-Tilman). Avec l'aide d'étudiants et de bénévoles de Natagora, elle a procédé à un relevé des arbres durant trois mois (nombre, espèces, hauteurs, diamètres à plusieurs endroits, exposition à la lumière, etc.), tout en tenant compte de la qualité de l'air, du climat et autres variables locales. Passées à la moulinette de modèles mathématiques, ces données sont traduites en indicateurs : surface foliaire, biomasse, vitesse de dépôt, etc.

Sa recherche nous apprend que Liège compte 769 000 arbres dont 400 000 en zone urbaine. 111 espèces ont été recensées, avec, en tête, les chênes sessiles, bouleaux verruqueux, hêtres communs et érables sycomores. Au total, le couvert arboré constitue 26% du territoire urbain et l'ensemble des feuilles tapisserait une surface de 14 800 hectares.

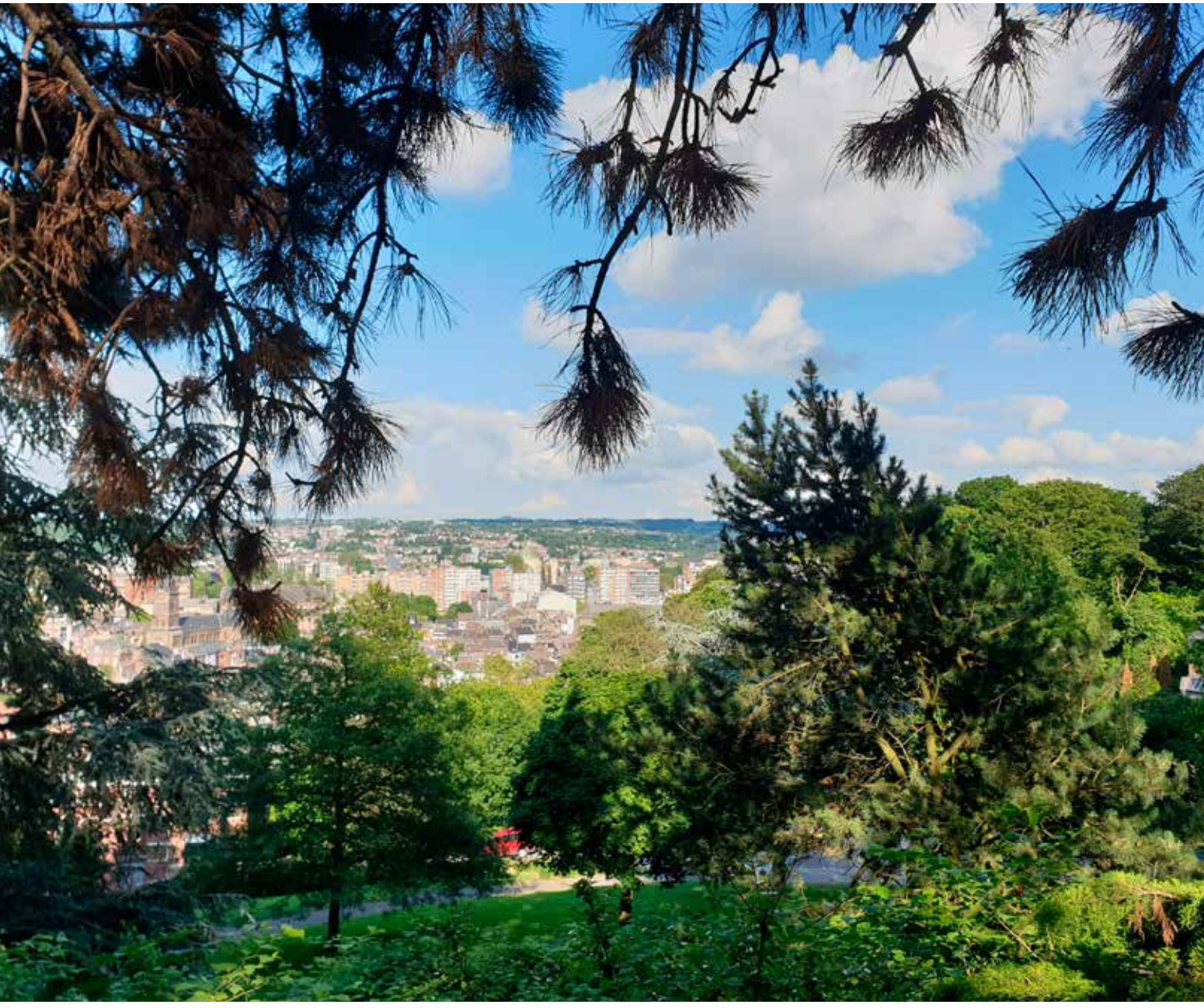
Forte de ces résultats, la chercheuse détaille quelques avantages procurés par le patrimoine arboré. La régulation du climat d'abord : grâce à la surface foliaire, les arbres liégeois absorbent l'équivalent de 7800 tonnes de carbone chaque année. Ils contribuent aussi à la réduction de la pollution atmosphérique en capturant 75 tonnes d'ozone et 26 tonnes de dioxyde d'azote et diminuent de 17% le taux de particules fines, en éliminant au passage 8,5 tonnes de particules très fines, particulièrement nocives pour notre santé. Autre bénéfice : en absorbant l'eau – près de 561 000 m^3 par an –, les arbres préviennent les inondations. Aux yeux de la chercheuse, le bénéfice principal de la couverture végétale consiste en une diminution de la température en ville (entre 2 et 5 degrés), une action particulièrement intéressante au vu de la multiplication à venir des épisodes caniculaires.

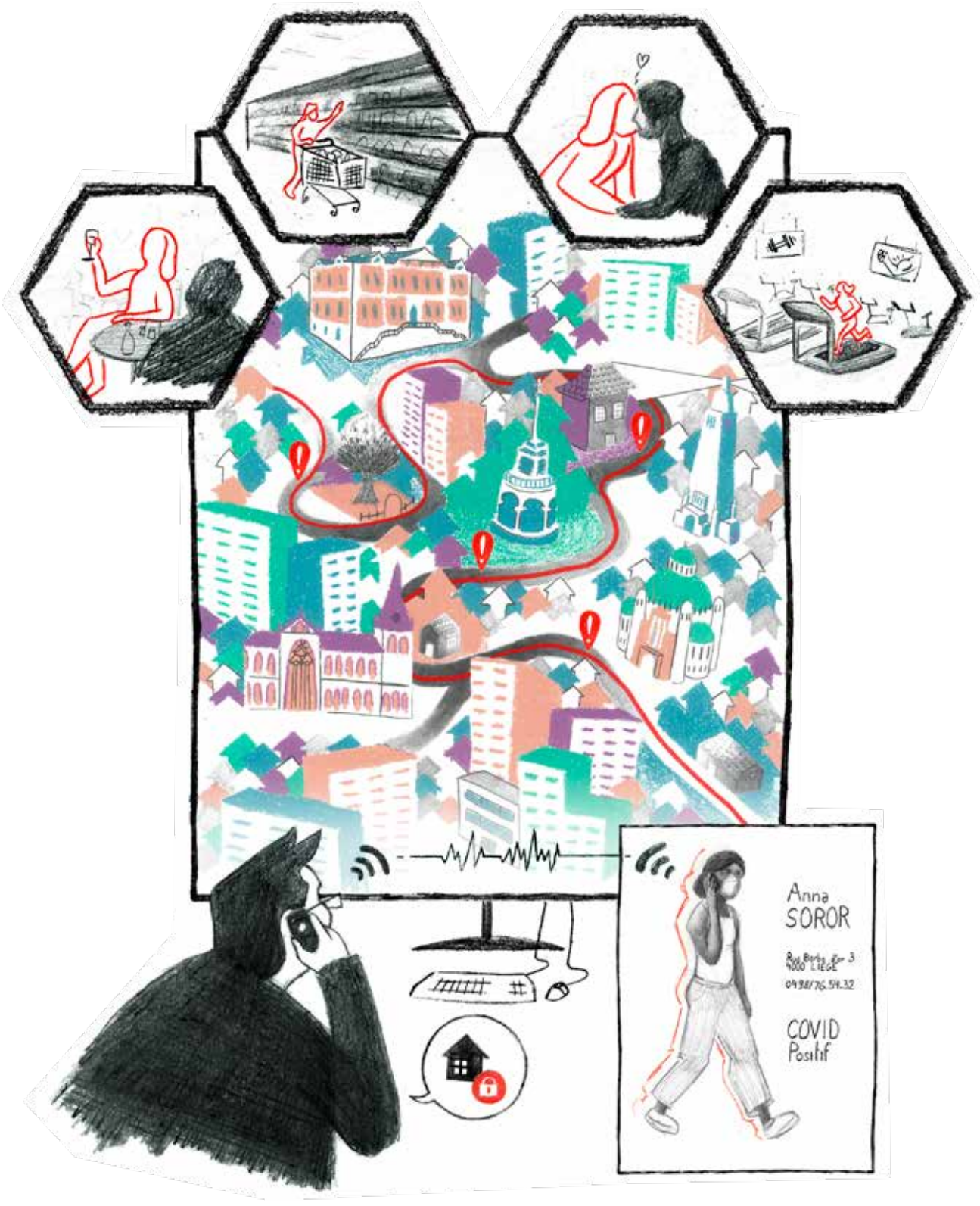
À l'instar de Lyon et de Bruxelles, la ville de Liège souhaite se doter d'un "plan Canopée" pour protéger et développer son patrimoine arboré. Un appel d'offres pour la réalisation de ces objectifs est en cours. « *Entretenir l'existant, favoriser l'adaptation des espèces au climat futur, aménager de nouveaux espaces verts dans les quartiers populaires, tels pourraient être les axes de développement à venir* », conclut Wissal Selmi qui, par ailleurs, se réjouit de la décision communale de planter 20 000 arbres avant 2030.

☛ présentation complète sur YouTube (Arbre urbain et ville de demain)

Les arbres couvrent 26 % de la surface de la ville de Liège.
▼

Wissal Selmi




Anna
SOROR
COVID
Positif

TRACING

Jeu de pistes

Les nouvelles technologies irriguent notre quotidien : elles s'immiscent dans notre travail, nos loisirs, notre sociabilité, notre sécurité, notre consommation, etc. Mais la possibilité d'un "traçage" constitue encore un autre pan de leur action. De nombreux enjeux éthiques, politiques, commerciaux et juridiques s'entrechoquent dans ce nouveau contexte révélé par la pandémie de Covid-19. Les Gafam[1], les autorités publiques, les experts médicaux, les ingénieurs tentent de concilier le respect des libertés individuelles et le suivi de la pandémie. Au Spiral, notamment, des chercheurs se penchent sur la question.

DOSSIER PHILIPPE LECRENIER - DESSIN NATHAN PIERARD

Tracking, tracing, StopCovid et maintenant Coronalert… Avant même que la Covid-19 ne frappe l'Europe, des cartes blanches en faveur d'"applications corona" fleurissaient dans les journaux. Ce type d'application devait permettre à deux téléphones proches l'un de l'autre d'échanger des données via *bluetooth*, lesquelles, récoltées, aideraient alors à remonter facilement la chaîne de transmission de la maladie. Des entrepreneurs, suivis par les experts médicaux et le monde politique, en vantaient les vertus. Les rangs du camp adverse grossissaient également, guidés par des ingénieurs, informaticiens, sociologues et collectifs issus de la société civile. De quoi s'agit-il exactement ? Définitions et nuances abondent. Mais Clément Viktorovitch, dans l'émission *Clique* sur Canal+, fournit une analyse à laquelle souscrit Jean-Baptiste Fanouillère, doctorant au Spiral (département de science politique), dont la thèse concerne la gestion des données médicales en Europe. L'anglicisme *tracking*, relève en substance le chroniqueur français, est une substitution lexicale : remplacer un mot inquiétant – "traçage" – par son équivalent anglais permet de convoquer l'imaginaire entrepreneurial plutôt que celui, très sécuritaire, du pistage massif de la population. Car, fondamentalement, c'est bien de cela qu'il s'agit.

L'enjeu du *tracing* étant d'enrayer la propagation du virus, il est sans doute normal que des acteurs de la santé le défendent. « *Nous sommes pourtant très chatouilleux sur la préservation de notre vie privée,* rappelle Jean-Baptiste Fanouillère. *Et plusieurs voix dissidentes émanent justement d'un milieu capable de comprendre comment ces applications peuvent ou non fonctionner, et surtout capable d'en déceler les failles. Les informaticiens sont bien placés pour savoir que la créature échappe souvent à son créateur. Et ce ne sont pas les seuls. La section française de la Ligue des droits humains ou encore la "Quadrature du net", par exemple, ont publié des textes listant les risques liés au déploiement du traçage. L'inventeur du* bluetooth *lui-même ne cesse de répéter que la technologie n'est ni assez précise, ni suffisamment sécurisée pour ce type de mission. Et pour couronner le tout, aucune étude ne prouve que le traçage a un impact efficace sur la limitation de la pandémie, à l'inverse du port du masque ou des tests massifs de dépistage.* »

DÉFAUT DE DÉMOCRATIE

Sourds aux avis négatifs, nos gouvernements ont persévéré. Les géants Apple et Google, de leur côté, annonçaient une alliance inédite pour le développement de l'application messianique. Pour quel degré d'intrusion ? La technolo-

[1] Gafam : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

gie peut être centralisée ou décentralisée. Elle peut se contenter de suivre à la trace les individus grâce à leur téléphone ou de collecter des données. L'utilisateur peut choisir, ou non, d'installer l'application sur son appareil. Le *bluetooth* peut rester éteint si on le désire. « *Notez quand même,* intervient le jeune chercheur*, que Google et Apple ont envisagé la possibilité d'inscrire d'emblée un* bluetooth *peu énergivore dans les lignes de code les plus enfuies des moteurs d'exploitation. Pour le dire autrement, plus aucun propriétaire de smartphone n'aurait pu alors se passer du* bluetooth*. Ce n'est pas (encore ?) le cas fort heureusement.* » Ces applications présentent en outre des niveaux de sécurité plus ou moins performants. Mais aucune d'entre elles ne sera inviolable à jamais.

Pourquoi alors consacrer autant de ressources au traçage ? « *En Belgique,* illustre Jean-Baptiste Fanouillère, *un premier projet de loi a été rejeté* [voir p.49]. *Le Parlement a été surpris d'apprendre par la suite que le gouvernement travaillait seul sur deux autres avant-projets, s'affranchissant de l'étape parlementaire et évinçant toute possibilité pour les citoyens de réfléchir collectivement à ces enjeux.* » Plus largement, le peu d'informations qui se dégagent de ces recherches ont tendance à en minimiser les possibles dérives autoritaires.

Comme le rappelle opportunément Pierre Delvenne, chercheur qualifié FRS-FNRS et codirecteur du Spiral, le traçage n'est pas nécessairement technologique. « *Les Régions ont mis en place des* call centers*. Quand une personne est détectée porteuse de la maladie, elle est invitée à renseigner les noms des personnes qu'elle a fréquentées durant les derniers jours. Une solution technologique n'est pas forcément plus intrusive. Google et Apple semblent plutôt en faveur de solutions radicalement décentralisées et anonymes. Dans ce cas, lorsque des téléphones émettent des données cryptées et aléatoires, les instances et les serveurs derrière les applications déployées deviennent de simples courroies de transmission de données anonymes. À l'inverse, un opérateur de* call center *va continuer de demander des relevés d'identité.* » La logique était similaire quand, le 24 juillet dernier, les Autorités fédérales, par arrêté, exigeaient des membres du secteur Horeca qu'ils recueillent les coordonnées de leurs clients (une carte blanche à charge dudit arrêté, publiée dans *La Libre* du 27 juillet par Nicolas Thirion, professeur de droit à l'ULiège, en soulignait d'ailleurs le caractère anticonstitutionnel[2]). En appui à ces formes de traçage manuel, la Belgique a confié à Devside, une société bruxelloise, le développement d'une application de traçage pour l'ensemble du pays : Coronalert qui, à l'heure où nous clôturons cet article, est prévue pour le mois de septembre. Quels que soient les dangers démocratiques liés à ces technologies, cette action symbolique de ne pas avoir recours aux grandes multinationales peut avoir du bon.

> Apple et Google deviennent des acteurs majeurs dans le secteur de la santé

BASCULEMENT DES COMPÉTENCES

La course aux applications était donc lancée dès le début de la pandémie. Bien sûr, elles représentent un enjeu économique considérable car les Big Data sont de véritables mines d'or. Les informations relatives à la santé aussi. « *Apple et Google utilisent des algorithmes très performants,* développe Jean-Baptiste Fanouillère. *Via leurs outils et grâce au rachat de bases de données (voir le récent rachat de Fitbit, fabriquant de bracelets connectés collectant de nombreuses données de santé, par exemple), ils sont déjà en possession d'une quantité telle d'informations qu'ils peuvent prédire nos envies, nos achats, avec un degré de justesse sidérant. Certes, une application de* tracing *leur permet d'aller plus loin encore, mais elle ne constitue pas une révolution. Pourtant, ces sociétés privées opèrent une incursion dans un domaine régalien et sensible. Elles deviennent des acteurs majeurs dans le secteur de la santé et en posture d'usurper les qualifications et les compétences des États en la matière. Ce serait un moindre mal que l'enjeu ne soit qu'économique. Il y a pour moi un projet politique derrière cela. Un projet de société transparente,*

[2] Nicolas Thirion : "Notre État de droit brûle et nous regardons ailleurs", *La Libre*, 27 juillet 2020.



J.-L. Wertz

ouverte, connectée, sans cesse optimisée. La notion de vie privée est, dans cette construction du monde, totalement obsolète et contreproductive. »

Techniquement, une société de contrôle constant et instantané, sans friction, de façon diffuse, devient possible. C'est ce qu'envisageait déjà Gilles Deleuze dans ses *Pourparlers* en 1990. « *On peut aussi invoquer Michel Foucault et sa* Naissance de la biopolitique *(1979)*, renchérit Pierre Delvenne. *Cette forme d'exercice du pouvoir sur la vie des individus et des populations présupposerait la disponibilité des corps à être surveillés, parfois même à leur insu. Or, le consentement doit rester au centre des préoccupations. A-t-on envie de tout montrer, de tout dire, et à qui ? D'une part, certaines technologies sont lancées sans tenir compte du consentement des citoyens, quitte à revenir en arrière en cas de contestation, dit-on. Mais ce type de démarche a tendance à susciter les acceptations. D'autre part, lors d'une crise comme celle que nous traversons, le consentement est influencé par l'urgence. Les pouvoirs spéciaux font l'économie, en partie compréhensible, des débats publics. Et l'on sait, qu'il s'agisse de politique comme de choix technologiques, que selon un effet de "dépendance au sentier", il est très difficile de rétropédaler !* » Un mécanisme qui rappelle la *Stratégie du choc* de Naomi Klein (2007), laquelle observait qu'en temps de crise et au nom de l'urgence, les dirigeants font parfois avaliser des dispositifs dont on peut douter de l'intérêt collectif.

POUR UNE AUTONOMIE NUMÉRIQUE

Aujourd'hui, les mécanismes de contrôle s'éloignent de la figure orwellienne de "Big Brother" et des totalitarismes du XX^{e} siècle. Il n'existe pas d'organe étatique central fort et vertical. Articulés par des sociétés privées et par les autorités publiques, les dispositifs sont décentralisés, horizontaux mais tout aussi normatifs. Ils s'insinuent sans consentement éclairé ni discussion autour des implications de leur déploiement. La décentralisation – dans le cas du *tracing*, les smartphones gèrent automatiquement certaines données – n'est pourtant pas à rejeter en bloc. En théorie, elle garantit davantage le respect de la vie privée qu'une centralisation des données sur un seul ser-

veur. La décentralisation prévient également les risques de sécurité, de fuite ou d'attaque, dans la mesure où les informations sont dispersées.

« *Toujours est-il que les informations passent par les systèmes d'exploitation iOS ou Androïd et qu'Apple et Google y ont donc potentiellement accès,* constate Jean-Baptiste Fanouillère. *Au vu des enjeux géopolitiques, on peut se demander pourquoi l'Europe ne cherche pas à se doter d'une autonomie numérique. Nous n'avons aucun moteur de recherche, aucun système d'exploitation, aucun index. En ce qui concerne les applications Covid, le scénario se répète. Nous nous rendons dépendants de sociétés privées étrangères, et l'absence de cohésion européenne rend le rapport de force d'autant plus inégal. Cette absence de volonté politique, de prise en compte des enjeux du numérique résulte en partie d'un manque d'éducation et de sensibilisation. Souvenez-vous de la commission parlementaire de la défense nationale française qui, en début de confinement, communiquait via la plateforme Zoom, bien connue pour ses failles de sécurité et dont les serveurs se trouvent sur le sol américain. En matière de secret défense, on peut faire mieux.* »



J.-L. Wertz

L'un des plus grands dangers à l'égard de nos libertés ne résiderait pas dans la technologie elle-même mais bien dans l'urgence à prendre des décisions. « *La vitesse à laquelle le numérique s'est immiscé plus intensément encore dans nos vies en dit long sur notre dépendance à son égard,* renchérit Pierre Delvenne. *Parallèlement, je m'étonne de la facilité avec laquelle nous avons accepté d'abandonner une série de nos libertés et de nos droits fondamentaux. C'était pour un bien moral supérieur, mais en tant que politologue, je ne peux m'empêcher d'être interpellé. De leur côté, les autorités publiques ont mis en place de nombreux dispositifs de surveillance sans cadre légal. Je pense aux drones, aux partenariats avec les sociétés de télécommunication pour géolocaliser les individus, aux installations à venir de caméras de reconnaissance faciale, à la collecte des données cellulaires… Ces dérives sont dangereuses et il nous faudra pouvoir revenir en arrière ou assurer l'établissement d'une base légale aux choix opérés. Il faut garder à l'esprit que ces rapports ne sont pas des fatalités : ils sont l'amoncellement de choix, d'usages individuels et collectifs. Mais ce que l'on a fait peut être défait. Le gouvernement a la capacité de construire une stratégie, une politique numérique, d'instaurer des cadres normatifs dans lesquels les technologies prendraient place. Si le caractère urgent de la situation était peu propice, à présent nous devons prendre le temps pour réfléchir à la société dans laquelle nous voulons vivre.* »[3]

Aux yeux de Jean-Baptiste Fanouillère, l'urgence qui a accompagné les recherches sur le traçage a aussi détourné l'attention de la crise elle-même : « *Nous avons bradé la santé, supprimé des lits dans les hôpitaux, tardé à imposer les masques et à lancer des campagnes de dépistage d'envergure. Les solutions à cette pandémie devaient être politiques avant d'être technologiques (c'est ce que le chercheur Evgeny Morozov nomme le "solutionnisme technologique"). Je pense aussi à la notion de faux syllogisme développée par Bruce Schneier : il y a une crise, nous devons faire quelque chose ; développer une application, c'est faire quelque chose ; donc, il faut développer une application. Pressés par le temps, nos politiques ont ouvert la voie à des technologies encore immatures et faillibles. Ils risquent de créer un précédent sécuritaire duquel il sera difficile de se dépêtrer.* »

[3] Voir le Collectif AlterNumeris dont Pierre Delvenne est membre.
☛ https://www.alternumeris.org/

MAGIQUE RGPD

En mai 2018 entrait en vigueur le "règlement général sur la protection des données" (RGPD). Harmonisant la protection des données personnelles à un niveau européen, ce cadre commun permet aussi… de faciliter le transfert d'informations à cette échelle. Il rend aux citoyens la possibilité de contrôler la divulgation des informations personnelles et répond à de grands principes inviolables, comme celui de minimisation, ou de proportionnalité. Si un acteur veut utiliser des données, il doit définir clairement son projet et préciser ses objectifs. En vertu de cela, il aura accès à un nombre limité de données pendant un laps de temps précis. Un autre principe – la "pseudonymisation" des données – vise à protéger l'identité des citoyens. À noter que le cadre européen laisse une partie des décisions à la discrétion des législateurs nationaux, surveillés par l'Autorité de protection des données en Belgique (APD). Le *tracing* relève ainsi du gouvernement fédéral, sous l'étroite vigilance de cette dernière.

Pierre-François Pirlet est délégué à la protection des données de l'ULiège. Avant même le début du confinement, il observait avec attention les endroits où le RGPD et le traçage allaient s'entrechoquer : « *Le RGPD a pour finalité de donner aux personnes la possibilité d'approuver ou non l'utilisation de leurs informations. Suffisamment d'individus accepteront-ils de dévoiler leurs données via une application ? Je précise en outre que le RGPD n'instaure pas un droit absolu et qu'il est en lien avec d'autres droits fondamentaux. Le cadre prévoit ainsi des cas de force majeure au cours desquels les données peuvent être utilisées sans le consentement des individus : les épidémies en font partie.* »

En Belgique, un premier arrêté royal encadrant le développement du *tracing*, proposé fin avril, fut recalé par l'APD. « *Les failles étaient liées à de nombreuses imprécisions sur la sécurisation des données et sur ce que l'on pouvait en faire. L'arrêté envisageait notamment de conserver tous les éléments – dont les noms, les adresses, des données médicales, etc. – dans une seule base de données gérée par Sciensano. À ce sujet, le scandale révélé par le magazine* Wilfried*, autour de la personne de Frank Robben[4], m'a fortement déçu. Il révèle que notre démocratie semble accorder une place secondaire à la protection de la vie privée. Ce manque d'attention a permis une accumulation de prérogatives dans les mains d'un seul homme, ce qui est regrettable. Je constate toutefois que le premier arrêté n'est pas passé et que l'APD a joué son rôle de gardienne du temple en anticipant les possibles dérives. C'est un contre-pouvoir important, qui ramène la protection des données à un niveau très concret tout en s'attardant sur les détails, ce qui me semble être un angle assez juste. Notre société gagnerait à ne pas considérer la protection de la vie privée comme un ensemble d'obscures règles juridiques (ce qui cautionnerait leur contrôle par une oligarchie de spécialistes), mais bien à estimer que ce cadre juridique est une composante importante du débat démocratique. Ne nous contentons pas d'une réponse évasive à des questions fondamentales.* »

[4] Informaticien et avocat, Frank Robben est un expert proche du pouvoir qui, au fil des années, a cumulé des postes publics et privés (il est par exemple le fondateur et le dirigeant de la Smals, une ASBL qui gère notamment toutes les données informatiques en matière de Sécurité sociale et celles de la Banque-Carrefour) lui conférant un pouvoir presque absolu dans la gestion des données informatiques relevant de la vie privée des citoyens belges. Depuis 2016 déjà, des journalistes et des élus attiraient l'attention sur cette situation dangereuse. En juin 2020, c'est principalement la divulgation d'un conflit d'intérêt lié à sa présence dans le conseil d'administration de l'APD et à son implication dans la rédaction de l'arrêté royal prévoyant l'aménagement du traçage des citoyens dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19 qui a révélé au grand public son existence et les enjeux de sa destitution.

☛ *Wilfried*, "Frank Robben is watching you", n°12, été 2020.

POUR TRACER PLUS LOIN

- Ligue des droits de l'homme :
www.ldh-france.org/appli-stopcovid-danger/

- La Quadrature du net :
www.laquadrature.net/2020/04/25/stopcovid-est-un-projet-desastreux-pilote-par-des-apprentis-sorciers/

- "La Smals : la vie privée de nos données",
11 novembre 2016
www.alterechos.be

Kévin Loesle

Atteindre l'autonomie



Dans le cadre du festival Impact au Théâtre de Liège, la compagnie Organic Orchestra proposera un voyage poétique, sobre et autonome en énergie. Kévin Loesle – qui en fait partie – participera à un débat après le spectacle à l'invitation de Réjouisciences.

ARTICLE FABRICE TERLONGE
DESSIN JULIEN ORTEGA

Adapter son mode de vie afin de le rendre respectueux de la Terre et du climat. Au-delà de la prise de conscience qui percole de plus en plus visiblement à travers les diverses couches de la population, il est plus que jamais question de mettre en œuvre des actions pratiques et concrètes en gardant l'œil rivé sur le compteur des émissions de gaz à effet de serre qui sont la cause du réchauffement planétaire. La visualisation grandissante du phénomène d'augmentation des températures moyennes océaniques et atmosphériques amène donc son lot d'initiatives individuelles ou collectives qui se multiplient dans tous les domaines.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE

Le secteur culturel n'a pas échappé à l'anamnèse environnementale et a lui aussi amorcé des initiatives pour se positionner dans le bon sens. À l'aune de la première décennie de ce siècle, il a rapidement été question de réduire les déplacements polluants des musiciens internationaux, d'intégrer des matériaux recyclables dans toutes

les activités liées au monde scénique ou de soutenir les initiatives locales en fredonnant l'air de la neutralité carbone. En 2009, la multinationale de divertissement Disney fixait l'objectif de réduire à zéro ses émissions de dioxyde de carbone (l'un des principaux gaz à effet de serre) sans toutefois inscrire cette velléité dans un calendrier. La même année, le groupe britannique Radiohead, érigé en précurseur, engageait des analystes pour calculer l'impact écologique de sa tournée et décidait de faire fondre son bilan carbone en utilisant notamment des éclairages économes en énergie, en transportant le matériel par train ou bateau plutôt que par avion et en employant des matériaux recyclés. Mais passé le show, somme toute inhérent à une large part de la sphère culturelle, l'on ne peut pas affirmer aujourd'hui qu'un concert (une représentation théâtrale, un spectacle ou un ciné) se jauge autant sur la base de son impact environnemental que par rapport au nombre de spectateurs qu'il draine, aux recettes qu'il génère ou au retentissement médiatique qu'il produit. Certains relèveront aussi qu'après avoir râpé le bitume lors des retentissantes marches pour le climat, les baskets des (jeunes) manifestants qui foulent également les pelouses des festivals d'été semblent peu s'émouvoir de l'empreinte écologique néfaste que laissent la grande majorité de ceux-ci… lorsqu'ils ont lieu.

Kévin Loesle fait partie de la compagnie artistique Organic Orchestra basée au Mans. Ce pôle artistique et technique polymorphe produit à petite échelle des créations à la fois contemporaines et populaires, transdisciplinaires, immersives et collaboratives. Il se produira le 17 novembre avec son spectacle ONIRI dans le cadre du festival Impact proposé par le Théâtre de Liège, manifestation à laquelle Réjouisciences, la cellule de diffusion des sciences et des technologies de l'ULiège, collabore. Et il y a une particularité : ce voyage poétique, sonore et visuel transdisciplinaire est produit à l'aide de vélos générateurs d'énergie vus comme une façon scénographique de mettre en abyme la problématique au cœur de cette création. ONIRI imagine en effet une relation à l'énergie qui serait plus sobre. Dans le contexte de cette occasion créée, Réjouisciences proposera un moment de réflexion sur les nouvelles technologies et les alternatives aux *high-tech*, les *low-tech*.

« *Le défi de base était de continuer à proposer un spectacle vivant tel qu'on le faisait auparavant mais en mettant l'énergie et la mobilité au cœur du dispositif. Avec un objectif : user moins d'un kilowattheure (soit une puissance de 1 kW pendant une heure), le tout en autonomie énergétique grâce aux seuls panneaux solaires et aux batteries de nos vélos* », résume Kévin. Les vélos servent non seulement de moyen de transport aux artistes et techniciens ainsi qu'au matériel de scène, mais aussi de complément à l'alimentation en électricité des dispositifs nécessaires : lumière, son ou vidéo.

COHÉRENCE JUSQU'AU BOUT

Ingénieur en énergie mais aussi diplômé en sciences politiques à Grenoble, Kévin Loesle s'est rapidement investi dans des problématiques d'innovation, intégrant des ressources limitées et des *low-techs*. Ce promoteur de l'Open source est actif au sein d'une association bretonne qui cherche à développer des outils ou des systèmes utiles, accessibles à tous et durables, en vue de diminuer les impacts écologiques. Au sein du projet ONIRI, il est axé sur les missions d'autonomie énergétique en tant qu'ingénieur *low-tech* et technico-poète. « *L'idée est venue de Vincent Chtaïbi, alias Ezra, directeur artistique du spectacle et* beatboxer*, qui déplorait un modèle de tournée qui l'amenait au Japon pour 48 heures. Prenant conscience de son impact environnemental, il a voulu fonctionner sur la base d'un autre modèle de tournées, centré sur six ou sept dates dans des lieux avec lesquels on entre véritablement en dialogue et qui peuvent se relier à vélo.* »

À Liège, puisque la demande est particulière et qu'elle ne s'insère pas dans un planning pensé dans cet esprit, la troupe constituée d'une demi-dizaine de personnes débarquera en van depuis Saint-Malo, lequel sera chargé des cinq vélos, remorques et matériel utile. « *À l'origine, on espérait faire le déplacement en train, mais ce n'était pas possible car nous dépassions les poids autorisés. Espérons que cela sera envisageable à l'avenir !* »

Cela n'empêche toutefois pas Kévin Loesle de porter la cohérence jusqu'au bout, avec ses partenaires. Mus par la volonté de cibler la sobriété et l'autonomie, nos artistes "vélorutionnaires" travaillent aussi sur les moyens de traquer l'énergie grise, soit le coût environnemental qu'engendre la fabrication des appareils électriques et électroniques qu'ils utilisent sur scène. En appliquant également tout cela dans la vie quotidienne ? « *Il est vrai que, dans nos vies respectives, nous ne sommes ni sobres ni autonomes. Mais ce sont des réflexions qui nous animent au jour le jour et qui correspondent aussi à la narration du spectacle. On vit effectivement dans des habitats classiques,*

Questionner les pratiques de l'ère post-numérique

mais Ezra et Juliette, la documentariste et la chanteuse de l'équipe, sont en train de construire une tiny house *autonome sur le plan énergétique. Et de mon côté, je reste actif au sein du* low-tech *Lab de Concarneau qui développe et partage ses savoir-faire dans le but d'offrir, à chacun et partout, les moyens de répondre à ses besoins dans le respect des humains et de la planète.* »

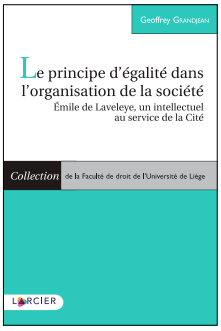
L'association avait notamment affrété un bateau-laboratoire, Le Nomade des mers qui, de septembre 2015 à janvier 2021, fait le tour du monde pour repérer, expérimenter, documenter et diffuser des innovations *low-tech*. À son bord : machine à pédale servant d'outil multifonctions, culture en hydroponie avec notamment de la spiruline, four solaire et insectes dans l'assiette. Depuis quatre ans, ce catamaran à voile fonctionnant en autonomie maximale et sans déchets a fait escale dans 16 pays et a permis l'étude de plus de 40 de ces *low-techs*. Ce petit pôle dynamique a également lancé son "Low-tech Tour France" consistant en l'expérimentation d'un micro-habitat de type *tiny house* combinant 12 *low-techs* adaptées au contexte occidental. Il permettra d'évaluer l'impact de ces solutions sur l'environnement, nos économies et notre confort avant une diffusion plus large. Un rapport scientifique sera émis, qui analysera les performances techniques, ainsi que le coût économique et environnemental en comparaison avec les systèmes commerciaux.

Cette dynamique, on la retrouve naturellement en filigrane du spectacle ONIRI joué pour des jauges de spectateurs réduites, variant entre 100 et 150 personnes. Il se tient à l'extérieur et est donc soumis aux caprices du vent qui fait quelquefois bouger l'écran, en apportant sa propre touche artistique par le biais d'aberrations vidéo. Ces dernières ne pouvant être projetées que la nuit, les horaires sont par conséquent variables, ce qui ajoute une touche de poésie vespérale. Des entretiens documentaires réalisés par Juliette Guignard constituent la colonne vertébrale de ce qui est proposé au public. « *On se projette dans 50 ans à partir de la date d'aujourd'hui et on ajoute un an au titre chaque année. On passera donc d'ONIRI 2070 à 2071. Côté construction, cela commence par la narration. La partie sonore et vidéo arrive plus tard. Puis Ezra orchestre tout cela avec les sons* beatbox *et des boucles. Alex, le vidéaste, filme ensuite de petits objets qui sont mis en mouvement avec des moteurs et crée des boucles vidéo. Tout cela est projeté derrière nous* », explique Kévin.

En tournée, le spectacle s'appuie donc sur un dispositif autonome en énergie, transportable à vélo, qui consomme moins d'un kilowattheure. Cet agencement, monté en collaboration avec un certain nombre de scientifiques et de bricoleurs, vise à questionner le renouvellement de nos pratiques de musique amplifiée ou de spectacle vivant, mais aussi l'expression vidéo et les arts numériques. L'intérêt est également d'ouvrir un grand champ des possibles pour les espaces de diffusion : places publiques, forêts, friches industrielles, etc. Autant de lieux insolites que la compagnie souhaite faire vivre en rapprochement avec les publics, sur des parcours ancrés dans leurs territoires. Avec cette création, Organic Orchestra s'efforce de questionner les pratiques d'une ère post-numérique naissante. « *Non parce que les outils numériques disparaissent, mais parce que dans nos vies comme dans l'expérience sensible du spectacle, leur boulimie semble peu sensée, si ceux-ci prennent le pas sur notre rapport tangible aux matières aussi essentielles et puissantes que le végétal, le minéral, la pensée, les émotions... Nous ne racontons pas seulement un futur souhaité, nous tentons de le vivre, avec les paradoxes de notre culture, de nos usages, nous tentons simplement de changer la manière de produire et diffuser du spectacle vivant, à notre échelle, avec poésie, avec des cellules de récupération, et en bicyclette* », conclut l'artiste.

Festival Impact
Du 17 au 22 novembre.
Spectacle ONIRI 2070, le 17 novembre, à 19h à la Cité Miroir, place Xavier Neujean, 4000 Liège.
Rencontre-débat avec Kévin Loesle et Pierre Delvenne à la fin du spectacle.
☛ www.theatredeliege.be (rubrique saison/Impact)

Sorties de presse

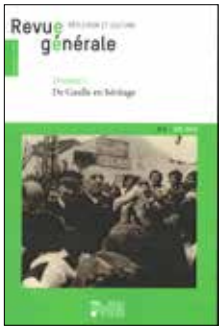


▽

Geoffrey Grandjean
***Le principe d'égalité dans l'organisation de la société. Émile de Laveleye, un intellectuel au service de la Cité*, coll. de la faculté de Droit de l'ULiège**
Larcier, Bruxelles, mai 2020

Émile de Laveleye (1822-1892) fut professeur d'économie politique à l'université de Liège. Diplômé en droit, il a publié de très nombreux articles et ouvrages portant notamment sur l'organisation de la société et de l'État et qui témoignent de l'étonnante contemporanéité de sa pensée.

Geoffrey Grandjean est chargé de cours en faculté de Droit, Science politique et Criminologie de l'ULiège.



▽

Frédéric Saenen (dir.)
"De Gaulle en héritage"
dans *Revue générale* n°4, PUL, Louvain, été 2020

Coordonnée par la Pr Catherine Lanneau et Frédéric Saenen de l'ULiège, le dossier consacré à Charles de Gaulle convie des historiens ainsi que des passionnés de la mémoire gaullienne à interroger les diverses facettes du chef d'État ou d'armée, du mémorialiste et du symbole que fut ce grand homme, tant du point de vue de sa taille physique que par sa dimension historique. 80 ans après l'Appel du 18 juin, 50 ans après son décès, quel est encore l'héritage laissé par de Gaulle ? Plusieurs spécialistes contribuent à cet ouvrage dont l'éditorial est signé par Francis Delpérée.

Frédéric Saenen est chargé d'enseignement à l'Institut supérieur des langues vivantes (FLE) de l'ULiège. Il dirige la Revue générale *depuis 2018.*



▽

Henri Deleersnijder
Dis, c'est quoi l'antisémitisme ?
La Renaissance du Livre, Bruxelles, septembre 2020

Après la tragédie de la Shoah, on pouvait croire que le monde était désormais débarrassé de l'antisémitisme. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'en est rien. D'où vient cette haine protéiforme ? En quoi se différencie-t-elle de l'antijudaïsme qui l'a précédée durant des siècles ? Et quid de l'antisionisme, cette hostilité systématique à l'État d'Israël ? C'est à ces diverses questions que l'ouvrage (conçu sous la forme d'un dialogue entre un père et son fils) tente de répondre. Il vise à faire prendre conscience de la dangerosité à laquelle s'expose la société quand elle se laisse entraîner par la funeste dérive de l'antisémitisme.

Henri Deleersnijder est professeur d'histoire et essayiste. Licencié en Arts et sciences de la communication de l'ULiège, il est collaborateur au service de communication de la même Institution.



▽

Julie-Marie Duro
Looking for my Japanese family
Liège, 2019

"Tout a commencé dans un train au Japon quand ma mère m'a parlé de mon grand-père. Elle m'a raconté qu'il avait eu un fils dans les années 70 avec une jeune Japonaise. Elle ne connaît pas son âge exact, ne sait pas où il vit. Elle ne connaît pas même son nom. Depuis lors, je cherche dans le visage de ces hommes d'une quarantaine d'années aux traits mi-européens et mi-japonais quelques traces des miens. Durant trois années, j'ai entrepris de le chercher."

☛ http://juliemarieduro.com/

Julie-Marie Duro est doctorante à l'ULiège et prépare une thèse en "arts et sciences" autour de la mémoire familiale.

EXPOSITION DE PHOTOS

Entre activisme et art

PHOTOS LARISA LARA-GUERRERO

Doctorante au Cedem, Larisa Lara-Guerrero a mené entre 2014 et 2018 une étude ethnographique dans la communauté mexicaine de Bruxelles et de Paris. Son objectif était de cerner l'engagement des émigrés dans la politique de leur patrie.

Face aux nombreuses violations des droits de l'homme dans son pays d'origine, la diaspora mexicaine s'est mobilisée en créant plusieurs mouvements (#YoSoy132 en 2012 et Ayotzinapa en 2014, par exemple) en Europe. Ceux-ci dénoncent à la fois le contexte de violence au Mexique ainsi que l'impunité qui y règne. En fréquentant ces associations, la chercheuse a tenté de saisir comment l'expression des revendications politiques s'est incarnée dans des pratiques artistiques (musique, danse, théâtre, peinture, broderie). En important leurs traditions artistiques qu'elles adaptent dans le pays d'accueil, les populations immigrées renforcent leur identité culturelle tout en favorisant la réflexion politique.

En contrepoint de sa thèse qu'elle soutiendra le 28 octobre, Larisa Lara-Guerrero propose une exposition de photos qui illustrent les différentes stratégies de mobilisation mises en place.

Exposition "Entre activisme et art"
Du 19 octobre au 19 novembre,
dans le hall d'entrée de la place du 20-Août 7, 4000 Liège.


¡APAREZCANLOS YA
Y PAREN DE DESANGRAR A MÉXIC
AYOTZINAPA
PAS









Islam de Belgique



Radouane Attiya

Entre 600 et 800 000 musulmans vivent aujourd'hui en Belgique, sans doute davantage depuis l'arrivée de réfugiés syriens et irakiens. En 2016, à l'instigation du ministre Jean-Claude Marcourt, un Institut de promotion des formations sur l'islam fut mis en place afin de favoriser un islam adapté au contexte démocratique belge et européen. Qu'en est-il aujourd'hui ? Conversation à bâtons rompus sur ce thème entre deux Belges spécialistes de l'islam, Radouane Attiya et Kenan Görgun.

ENTRETIEN PATRICIA JANSSENS - PHOTOS JEAN-LOUIS WERTZ



Kenan Görgun

Radouane Attiya, d'origine marocaine, a étudié le droit musulman à Médine, en Arabie saoudite. À son retour, en 2000, il a officié pendant une dizaine d'années comme imam itinérant. Diplômé en droit et principologie islamiques, titulaire d'un master en langues et littératures anciennes, orientation orientales (UCLouvain), il termine une thèse en philologie orientale à l'ULiège sur des manuscrits du XIV[e] siècle encore évoqués par la mouvance salafiste. En 2018, il a été nommé directeur de l'Institut de promotion des formations sur l'islam.

Kenan Görgun, dont la famille est originaire d'un petit village d'Anatolie centrale en Turquie, est né à Gand. Très tôt, il se tourne vers la littérature et publie nouvelles et poèmes. Il écrit ensuite pour le théâtre et signe le scénario de séries télé. Il est également l'auteur de plusieurs romans qui évoquent, par exemple, l'émigration (*Anatolia Rhapsody*) et la contestation en Turquie (*Rebellion Park*). Son dernier opus, *Le second disciple*, premier tome d'une trilogie[1], plonge le lecteur au cœur d'une cellule terroriste dans la commune de Molenbeek à Bruxelles.

Le Quinzième Jour : *Comment définiriez-vous l'islam ?*

Radouane Attiya : C'est un ensemble de croyances et de pratiques, un système religieux, un monothéisme radical aux motifs d'adhésion multiples qui embrasse aussi des langues, des cultures, des valeurs, des normes.

Kenan Görgun : Pour moi, l'islam, c'est la toile de fond de mon enfance. Mon père était imam, il m'a appris à lire le Coran, il m'a inculqué le sens de la prière. Il m'a aussi transmis des valeurs, des attitudes, et j'ai grandi en les respectant. Mais l'islam, c'est aussi la troisième religion du Livre, héritière des deux premières, juive et chrétienne, et qui a un socle commun avec elles. On ferait bien de s'en souvenir, je trouve, notamment au Proche-Orient : les juifs et les musulmans ont un bagage historique et théologique communs.

R.A. : Nous avons en effet un legs commun avec les Juifs ainsi qu'avec d'autres communautés, des racines identiques. Hélas, ces réalités sont gommées par des idéologies radicales dans lesquelles se reconnaissent très peu de fidèles.

K.G. : Il y a 30 ans, la pratique de l'islam en Belgique était apaisée, peu contraignante, très peu démonstrative. Il s'agissait d'une affaire privée, familiale, d'une foi qui ne relevait que de l'individu dans son rapport singulier avec Dieu. La génération de mes parents désirait s'insérer dans le pays d'accueil sans se faire remarquer. Depuis les années 2000, on assiste au contraire, dans la communauté turque notamment, à une volonté d'affirmer son appartenance religieuse aux yeux de tous, ce qui a des incidences dans le quotidien : voyez l'essor des produits et des épiceries "halal" !

LQJ : *Le "halal" s'affirme en quelque sorte ?*

R.A. : Le mot "halal" désigne ce qui est permis, ce qui est conforme à la norme islamique. À l'origine, c'est un concept métaphysique, une prérogative du "divin" qui seul déliminte les frontières du "pur", du "licite", notamment sur des questions de morale, de comportement. À l'inverse, ce qui est illicite et donc interdit est "haram".

J'aime rappeler que, à leur arrivée sur le sol belge dans les années 1970-1980, les citoyens d'origine marocaine s'approvisionnaient auprès des boucheries juives (casher) et ce, en parfait accord avec les autorités musulmanes qui estimaient que la nourriture des juifs et des chrétiens était "halal", à l'exception du porc et de l'alcool. Sous la pression des fondamentalistes musulmans, le "halal", qui concernait l'abattage rituel des animaux, s'est progressivement – et assez récemment – étendu à toute l'alimentation et même aux produits cosmétiques ! L'obsession de la pureté a gagné les esprits et un glissement sémantique et doctrinale a projeté cette notion dans tous les aspects du quotidien. La logique libérale s'est facilement emparée de cette dérive et a donné naissance à un véritable marché "halal" mondialisé (il y a maintenant des rayons "halal" dans les supermarchés), ce qui participe à faire des musulmans des citoyens "à part" dans la société. La "halalisation" d'un pan important de nos actions humaines pousse actuellement des communautés musulmanes à se replier sur elles-mêmes, à se "ghettoïser".

K.G. : La religion, autrefois du domaine privé, intime, s'affiche, se revendique aujourd'hui et devient un marqueur d'appartenance à une communauté particulière. Les individus se sentent donc à la fois intégrés en Belgique et membres d'une communauté turque, marocaine ou autre. Cette situation n'est guère confortable et elle cause, inévitablement, des tensions et des conflits intra-familiaux.

R.A. : La question de l'interdit fait peser une chape de plomb sur les musulmans. C'est une forme d'orthopraxie, c'est-à-dire l'impérieux devoir de conformer ses actions, ses pensées, ses gestes selon des codes prescrits par la loi islamique, la "charia". L'exacerbation de l'islam questionne

[1] Kenan Görgün, *Le second disciple*, Les Arènes, Paris, 2019.

en fait le "vivre ensemble" : jusqu'où peut-on aller dans la revendication en vivant dans un pays européen, démocratique et tolérant vis-à-vis des convictions religieuses ?

LQJ : *L'Institut de promotion des formations sur l'islam que vous dirigez a justement l'ambition de favoriser un islam de Belgique.*

R.A. : La Belgique a besoin de se réapproprier l'islam sur son sol afin de faciliter la gestion du culte. Vous savez, les tensions entre l'Église et l'État ont construit notre État moderne. On l'a un peu oublié, mais l'islam jusqu'au XV^e^ siècle était présent en Andalousie et il façonne les Balkans depuis cinq siècles. En Europe, il existe une véritable myriade de communautés musulmanes, principalement maghrébine et turque, rejointes depuis peu par des migrants fuyant l'Irak et la Syrie. Quel sera leur avenir en Belgique ? Il faut un projet politique, social, culturel et religieux validé par une politique institutionnelle. C'est l'objectif de l'institut : susciter un islam compatible avec les valeurs de la démocratie. En soutenant la formation des cadres musulmans, l'institut pourrait offrir une structure solide à l'islam belge. C'est un premier pas vers une "modernisation" de l'islam en Occident.

K.G. : Je pense profondément qu'il faut revoir le rapport du musulman envers sa religion. Sans peur, sans soumission. Qu'il faut promouvoir un rapport décomplexé à sa foi, plus créatif aussi. Nous devons reprendre le fil de notre bagage culturel, nous réinsérer dans une "continuité lumineuse", revendiquer un "islam de lumière" cher à Rachid Benzine [ndlr : islamologue, romancier marocain]. Pour cela, nous devons rendre les mosquées indépendantes de toute influence extérieure. D'où le besoin d'un "islam de Belgique", loin de la mainmise des pays d'origine sur les communautés immigrées.

R.A. : Au total, on compte en Belgique entre 300 et 600 imams – dont 100 seulement sont "reconnus" par le ministère de la Justice – et près de 700 professeurs de religion islamique en Fédération Wallonie-Bruxelles, guère plus diplômés sur les questions liées à la théologie. La formation pionnière en théologie et en didactique du cours de religion islamique, au sein de l'UCLouvain, en partenariat avec l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB), ne pallie pas l'indigence de la formation de la plupart des "cadres" et a des conséquences néfastes, car la connaissance lacunaire du référent islamique donne lieu à des interprétations "sauvages" des textes et fait le lit des propos fanatiques. L'institut soutient et finance actuellement


Radouane Attiya

plusieurs projets de formation dans les milieux académiques.

K.G. : Le problème n'est pas l'islam – le passé a montré que cette religion était capable du meilleur, tant pour la société que pour les personnes – mais bien la façon dont la société interprète le Coran et entend faire respecter les préceptes. En ce début de XXI^e^ siècle, les artistes, les journalistes, les intellectuels turcs sont menacés et contraints au silence ! L'islam n'est pas un obstacle à l'épanouissement de soi, mais son instrumentalisation l'est.



Kenan Görgun

Aujourd'hui, la façon dont les Turcs de Belgique perçoivent et vivent leur religion est colorée par ce qui se passe au Proche-Orient ou en Turquie. C'est d'autant plus vrai que le gouvernement d'Istanbul s'est "ré-approprié" la diaspora turque. Ce que je veux dire, c'est que la réalité sociale, politique, religieuse turque a une influence en Belgique, par le truchement des mosquées et des centres culturels notamment. Le personnage central de mon roman [ndlr : *Le second disciple*] en est bien conscient et essaie de soustraire sa foi à cette emprise, dans une volonté de renouer avec l'essence même du message du Prophète, notion qu'il évoque à plusieurs reprises. Effort qui, au demeurant, ne sera pas forcément du goût de ses "frères musulmans". Dans la suite de la trilogie [*La tribu perdue* et *De chair et de foi*, à paraître en janvier 2021], j'évoque aussi les migrations et le rôle-clé que joue la Turquie sur la scène internationale, tant vis-à-vis de l'Europe que de la Syrie, en s'appuyant sur le fait religieux. Il s'agit de fiction bien sûr, mais l'analyse proposée à partir d'éléments tangibles est, je le pense, parfaitement crédible.

R.A. : L'Institut a aussi pour but d'apaiser les rapports et, globalement, de couper court à l'influence étrangère sur son sol. Mais parallèlement, il existe une grande ouverture internationale basée notamment sur les échanges commerciaux. L'équilibre n'est pas facile à trouver. Je note quand même que les ponts ont été coupés avec l'Arabie saoudite. La Grande Mosquée de Bruxelles était un repaire wahhabiste (proche de la doctrine salafiste dont un courant prône la lutte armée) et les pouvoirs publics ont heureusement réagi. Mais il faut enclencher un mécanisme d'auto-défense : ce sont les musulmans eux-mêmes qui doivent rompre avec certaines influences étrangères. La grande difficulté n'est pas d'ordre religieux mais d'ordre culturel : la diaspora fait partie intégrante du pays d'origine. Elle entretient un rapport charnel avec sa langue, avec les arts culinaires. C'est un processus naturel, mais cela freine l'intégration. Dois-je m'insérer dans la culture locale ou conserver ma culture d'origine ? Le conflit de loyauté est permanent ! De ce point de vue, il faut noter que la communauté musulmane dans son ensemble s'est ralliée au prescrit du confinement. Le ramadan – moment d'abstinence mais aussi de partage, de solidarité, de rencontres – et la fête de l'Aïd el Kebir qui rompt la période du jeûne, ont été vécus discrètement, presque silencieusement, partagés avec les proches à distance via internet et les réseaux sociaux. Avec tristesse. Mais ce fut aussi l'occasion, pour l'Union des mosquées de Liège, par exemple, de participer à l'effort collectif en versant 50 000 euros à l'hôpital CHR de la Citadelle à Liège.

LQJ : *Nous sommes loin du terrorisme, de la radicalisation que vous abordez dans votre roman.*

K.G. : Effectivement. Dans mon projet, je voulais comprendre comment de jeunes gens entre 25 et 30 ans, issus d'un milieu populaire et métissé, s'engagent dans le terrorisme ; comment, pour changer le monde, ils envisagent de propager la peur et la mort. Le radicalisme inquiète beaucoup la communauté musulmane qui se montre clairement réprobatrice à son endroit. J'espère avoir réussi à expliquer les mécanismes qui conduisent aux attentats et à démasquer leur carburant. J'interroge la foi, notamment, l'interprétation des textes brandie par les uns et les autres pour tout justifier : la foi du converti, la foi du prisonnier, la foi qui alimente une vision politique mais qui peut être brutalement remise en cause au moment de passer à l'acte. La thématique habite chacun de mes personnages, le doute aussi. Dans le premier tome, même la mère d'Abu Brahim (qui le soutiendra pourtant indéfectiblement), lorsqu'elle contemple son fils, se pose beaucoup de questions sur

sa religion. L'ambiguïté est partout et les débats agitent la cellule djihadiste confrontée à l'hypocrisie. J'ai essayé de comprendre pourquoi et comment le monstre qui est en chacun de nous peut parfois se libérer pour semer la désolation et entamer l'engrenage fatal de la violence.

R.A. : Nous n'avons pas vu éclore cette violence. Nous n'avons pas voulu voir cette violence narrative. Et nous sommes poussés à croire de manière schématique que l'Occident a promu l'esprit critique et l'Orient, un dogmatisme menaçant. Certes, les prédicateurs, les imams aussi séduisent : ils ne débattent pas.

K.G. : Aujourd'hui, la télévision, le web permettent de regarder des séries turques partout dans le monde. Les musulmans apprécient aussi d'écouter les prédicateurs à la mosquée… ou sur You Tube ! Cette nouvelle forme d'islam s'apparente à l'évangélisme américain ! Certains prêches prônent la lutte contre les anciens dominateurs (ce n'est pas un phénomène nouveau : en Europe, dans les années 1970, la bande à Baader et les Brigades rouges, sur un plan politique, ont également défié l'État les armes à la main). Il est clair que la guerre entre l'Iran et l'Irak ou le conflit israélo-palestinien, pour ne prendre que deux exemples, ont donné naissance à une martyrologie qui a engendré les kamikazes.

R.A. : Pourtant, le suicide est condamné dans l'islam et les actes terroristes le sont davantage encore. L'idéologie des Frères musulmans a profondément modifié les choses : ils ont fait du suicide une mission religieuse ; ils ont mobilisé un corpus religieux pour légitimer des actes barbares. Il s'agit d'une instrumentalisation lâche de l'islam, converti en islamisme.

INSTITUT DE PROMOTION DES FORMATIONS SUR L'ISLAM

À l'issue des travaux de la commission chargée par le ministre Jean-Claude Marcourt de favoriser un "islam de Belgique", l'Institut de promotion des formations sur l'islam voit le jour en octobre 2017. Principal objectif : promouvoir la formation des imams, des professeurs de religion islamique, des acteurs socioculturels, des conseillers islamiques – visiteurs en hôpital, en prison, dans les Instituts publics de protection de la jeunesse, etc. – afin de favoriser un islam adapté au contexte démocratique belge et européen. Un islam moderne capable, en respectant les autres traditions religieuses et la laïcité, de travailler au "vivre ensemble" générateur de paix.

« *L'État n'a évidemment pas vocation à former des imams,* précise Radouane Attiya. *L'enseignement théologique doit être du ressort de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB), mais le cursus doit aussi comporter des cours de langue et une formation civique.* »

Outre l'inventaire des formations existantes et le soutien à de nouvelles créations, l'Institut prépare la mise en place d'un bachelier en sciences religieuses et sociales, puis d'un master en théologie musulmane.

Par ailleurs, il met en place une chaire interuniversitaire d'islamologie qui devrait voir le jour en janvier 2021. « *Notre objectif est de réunir des professeurs de sciences humaines et sociales des universités francophones afin de proposer une formation pluridisciplinaire sur le fait islamique. Actuellement, nous mettons en place un programme sous forme d'un certificat accessible aux cadres musulmans et à toutes celles et ceux que cette matière intéresse. Notre ambition est de proposer un enseignement de niveau universitaire, indépendant de toute idéologie religieuse ou autre que l'on rencontre parfois dans les formations proposées dans certains lieux de culte et le tissu associatif musulmans* », conclut Radouane Attiya.

☛ informations sur le site www.ipfi.be (accessible en septembre).

La deuxième **scène**



Depuis avril 2018, les voix des femmes actives dans les arts de la scène se font entendre avec davantage de résonance. Ce n'est pas pour autant que les mécanismes de discrimination s'étiolent. Elsa Poisot, d'Écarlate La Compagnie, entend réhabiliter un "matrimoine culturel" oublié et quantifier la présence des femmes au sein de sa profession. Un travail d'envergure pour lequel elle a sollicité l'aide de l'ULiège. L'étude est inédite, les résultats interpellent et attirent déjà l'attention de certaines administrations. Ils seront présentés le 5 octobre à La Bellone à Bruxelles. Aperçu.

ARTICLE PHILIPPE LECRENIER - DESSIN JULIEN ORTEGA

En avril 2018, le Théâtre des Tanneurs à Bruxelles s'apprête à nommer un nouveau directeur (le précédent ayant été limogé à la suite de plusieurs plaintes). Une *short-list* de quatre candidats, comptant trois femmes, est présentée mais c'est la candidature masculine qui obtient le poste convoité. Six mois après l'éclatement de l'affaire Weinstein, en pleine déferlante #MeToo, cet événement est vécu comme le camouflet de trop pour les femmes du secteur. Le groupe militant F(s) voit le jour dans la foulée et combat depuis lors le sexisme dans la culture. « *D'autres initiatives précédaient F(s),* raconte Elsa Poisot, actrice, autrice et metteuse en scène à la tête d'Écarlate La Compagnie. *Avec Bérénice Masset, nous avions initié les recherches de subventions pour le projet "La Deuxième Scène" quelques mois plus tôt. Mais sans F(s), et sans un "ras-le-bol" imprégné d'une émulation mondiale, nous n'aurions probablement pas obtenu l'audience dont nous avons bénéficié. Aujourd'hui, nous travaillons en dialogue avec F(s), ainsi qu'avec d'autres initiatives, comme "Pouvoirs et Dérives", qui investissent la lutte en termes d'organisation de groupes de réflexions, de concertations et de propositions de mesures pour résoudre le problème au niveau politique.* »

La Deuxième Scène porte plusieurs actes[1]. Les deux premiers ont été montés en partenariat avec le Théâtre national et La Bellone, en cheville avec les cinq écoles supérieures de Théâtre en Belgique francophone. Le premier acte consistait en une journée de conférences sur l'histoire de la professionnalisation des femmes et de leur contribution aux arts vivants. « *On sait beaucoup de choses sur les hommes, sur les corporations, etc. Mais l'arrivée des autrices – mot considéré à tort comme un néologisme, étant donné qu'il*

[1] Pour en voir les traces, se rendre sur https://ecarlatelacie.be/bord-de-scene/


J.-L. Wertz
Rachel Brahy

date de l'époque latine – est très peu référencée. Or, lorsque les jeunes accèdent aux études, ils et elles sont porté·e·s par des rêves et des idéaux. On perd tout un pan de notre héritage s'il n'est nourri que par des images d'hommes de théâtre. » Le deuxième acte consistait en la lecture de textes issus d'un "matrimoine" de l'Ancien Régime. C'est notamment la chercheuse Aurore Evain qui a récemment revalorisé ces textes. Elle a d'ailleurs aidé à fournir ces œuvres aux écoles. « *À l'époque de l'Ancien Régime, des autrices sont connues, jouées et inspirent des auteurs tels que Corneille, Racine et Molière. Mais au cours des années, ces très belles pièces disparaissent sous de vraies impulsions politiques. Redonner de la visibilité à ces œuvres contribue à élargir les esprits des écoles et à recomposer le répertoire classique.* » Le troisième acte, en partenariat avec la Chaufferie-Acte 1 et La Bellone, fit appel à l'université de Liège afin de quantifier la présence des femmes dans les secteurs des arts de la scène (danse, cirque, conte, théâtre et théâtre jeune public).

LE DÉFRICHAGE DE L'ULIÈGE

En octobre 2019, Écarlate La Compagnie, accompagnée par la Chaufferie-Acte 1 à la fois dans la gestion du projet mais aussi dans l'étude, notamment à travers l'apport de données quantitatives, rencontre la Pr Nancy Delhalle du Centre d'étude et de recherche sur le théâtre dans l'espace social (Certes) et Rachel Brahy, de la Maison des sciences de l'homme, pour poser les jalons de la recherche. Quantifier la distribution des postes entre hommes et femmes dans les différents secteurs des arts de la scène, telle était sa commande. Un jeune chercheur, Charles Grandry, est missionné pour mener l'étude. Les complications ne tardent pas. Débusquer les données relatives à une distribution genrée des emplois relève de la gageure. Dans le meilleur des cas, elles ne sont pas harmonisées et sont donc difficiles à recouper. Bien souvent, elles n'existent pas. « *Même les écoles n'ont pas d'informations statistiques genrées sur leurs effectifs,* s'étonne Charles Grandry. *Nos récoltes ont été maigres, malgré des relais enthousiastes du côté des instances publiques. Au fur et à mesure du temps, nos espoirs se sont amoindris : sortir des chiffres exploitables, qui faisaient sens, prenait figure d'exploit.* »

« *Dans les limites en temps et en budget de cette étude,* poursuit Rachel Brahy, *nous nous sommes focalisés sur un petit échantillon : les directions des 20 théâtres les plus subventionnés, les conseils d'administration des compagnies subsidiées structurellement et les cinq écoles supérieures de théâtre en Belgique francophone. Le sommet de la pyramide, en quelque sorte : ces grandes maisons, par exemple, se partagent 86% des subventions allouées au secteur du théâtre professionnel (adulte).* »

L'absence de chiffres a mené à une observation dont se sont déjà saisis plusieurs acteurs publics : si on déplore une invisibilité des femmes dans le secteur, c'est aussi parce qu'elles n'apparaissent pas dans les statistiques. Produire des données genrées de manière harmonisée semble bien nécessaire. Par ailleurs, les quelques chiffres récoltés ont surtout permis de révéler que la question de la discrimination des femmes était bien contemporaine. « *On observe un véritable plafond de verre à l'endroit des 20 théâtres étudiés,* illustre Charles Grandry. *À l'analyse des postes de direction générale et artistique, on constate que 70% d'entre eux sont régis par des hommes, 20% par des femmes et 10% par une direction mixte. Du côté des compagnies, seuls 15% des conseils d'administration sont féminins, lesquels se partagent 10% des subventions accordées.* »

On pointe également un "effet ciseau" au niveau des écoles supérieures de théâtre, selon la forme que prend le graphique représentant ces statistiques (un terme emprunté à une observation de la Pre Annie Cornet sur les effectifs de l'ULiège). Alors que les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants, les deux tiers du corps enseignant sont masculins. Certaines répartitions horizontales semblent également dévoiler des processus de discrimination. Si les secteurs du conte et du théâtre jeune public sont davantage représentés par des femmes, le théâtre adulte et, plus encore, le cirque comptent une majorité d'hommes.

« *Notre étude ne prétend pas donner des réponses fermes, mais elle dégage des tendances,* relève Rachel Brahy. *On voit comment des questions spécifiques à un secteur peuvent renvoyer à des considérations plus larges. L'effet ciseau montre des correspondances avec un autre champ, celui de l'université. On peut aussi se demander quelle est la part de hasard dans le fait que davantage de femmes mènent une carrière dans le théâtre jeune public plutôt que dans le théâtre adulte. D'une part, le jeune public peut être perçu comme moins prestigieux, donc moins couru. D'autre part, il se pratique dans des horaires scolaires, là où le théâtre adulte est programmé le soir. Ces contraintes d'emploi du temps peuvent renvoyer à la distribution des tâches domestiques au sein des ménages. Ces répartitions engagent également une réflexion plus large sur notre société, ses constructions culturelles et le rapport qu'elle entretient avec elles. Pourquoi les œuvres de fiction présentent-elles davantage de héros masculins ? Pourquoi les auteurs sont-ils plus facilement publiés que les autrices ? Etc.* »

En dégageant des tendances, l'étude amorce une approche objective de la présence des femmes dans les arts de la scène. « *À un niveau quantitatif,* pondère Rachel Brahy, *il serait bon de relever les réalités des plus petites structures, nombreuses, et au sein desquelles les statuts des femmes sont encore plus précaires. Il y a également un volet qualitatif à explorer, qui viserait à approfondir la question des mécanismes sociaux à l'œvre derrière ces situations, et les stratégies individuelles qui y font face. Si les femmes veulent accéder aux postes de pouvoir, qu'elles en ont les capacités, mais qu'elles n'en sont pas rendues capables par toute une série de freins et de discriminations, qu'est-ce qui construit et entretient cette iniquité et quelles mesures peut-on prendre pour la résoudre ? Cela devrait aussi permettre de déculpabiliser certaines femmes, qui peuvent intérioriser l'empêchement, s'incriminer personnellement en cas d'échec.* » Cette étude est aussi le fruit d'une rencontre entre les praticiennes d'un secteur et une université[2].

QUANTIFIER POUR SE PROTEGER

Lorsqu'une parole dénonce en public des inégalités ou des rapports de domination, le premier réflexe est de la moquer ou de la minimiser, d'où l'ambition d'étayer ces sentiments d'injustice. « *D'origine française, j'étais très attentive aux actions du groupe HF, l'équivalent hexagonal de F(s),* confie Elsa Poisot. *Elles sont actives depuis dix ans, sont structurellement reconnues et un peu subventionnées par l'État. Elles ont également instauré des veilles statistiques. Mais lorsque les premiers chiffres sont parus, les personnes d'HF ont subi un retour de flamme virulent de la part du milieu du spectacle.* »

Solliciter le concours de l'ULiège devait donc garantir une indépendance, une autonomie et permettre aux commanditaires une prise de distance par rapport aux résultats. Le crédit institutionnel et la légitimité scientifique de l'étude constituaient une seconde motivation. « *Au final,* se réjouit la praticienne, *le travail abattu a été titanesque, malin, rigoureux et bienvenu. En même temps, cet état des lieux ne fait que confirmer ce que nous savions déjà. C'est déjà considérable, mais ce n'est qu'une étape. En France, par exemple, les lignes n'ont pas tellement bougé en une décennie. Nous pouvons espérer que les synergies féministes génèrent plus de forces aujourd'hui. Tout au long de l'étude, nous avons bénéficié de l'accompagnement d'un comité érigé par Alexandra Adriaenssens, qui assure la direction de l'Égalité des chances en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce comité siégeait notamment une déléguée de la ministre de la Culture, qui lui rapportait les avancées du projet.* »

Le comité regroupait des personnes des différents secteurs de l'administration, que Charles Grandry a pu consulter pour débusquer les rares données pertinentes. « *Sans cet appui interne, nous n'aurions pas pu avancer de la même manière,* reconnaît Elsa Poisot. *En même temps, l'aide a été immédiate.* » Comme si l'administration était prête, mais attendait l'impulsion du secteur artistique pour se lancer. « *Nous espérons maintenant obtenir des financements pour finaliser l'état des lieux, mais aussi pour instituer une veille statistique. Il y a pour cela un travail d'interpellation à mener aux niveaux administratif et politique, notamment pour que la récolte des données soit plus facile.* » Pour Charles Grandry, il est difficile de ne pas être acquis à la cause au sortir de cette recherche. « *Les injustices vécues par cette communauté sont réelles. Peut-être contribuons-nous à signer un début de reconnaissance d'un discours sensé et légitime. Mais ce n'est qu'une première pierre à l'édifice.* »

"Pouvoirs et Dérives"
Journée d'étude à l'initiative d'Écarlate La Compagnie, le 5 octobre à La Bellone, rue de Flandre 46, 1000 Bruxelles.
☛ informations et réservations sur www.bellone.be, tél. 02.513.33.33

[2] Rachel Brahy, Nancy Delhalle (dir.), Charles Grandry et Sébastien Fontaine, *Présence des femmes dans le champ des Arts de la scène,* 2020.

Opéra royal de Wallonie



C'est en 1820, le 4 novembre précisément, que fut inauguré à Liège un théâtre consacré au bel canto. À l'affiche, une œuvre d'André-Modeste Grétry, compositeur liégeois de renommée internationale disparu quelques années auparavant : *Zémire et Azor* eut l'honneur du premier lever de rideau.

Ce Théâtre lyrique (aujourd'hui Opéra royal de Wallonie, ORW) est l'un des plus vieux d'Europe. Certes les cités italiennes – Venise, Bologne, Milan – étaient à l'avant-garde, mais Liège fait partie de ces villes qui ont très tôt revendiqué la construction d'un "beau théâtre" accessible au grand public. Guillaume d'Orange céda le terrain, l'architecte Auguste Duckers dressa les plans et les Liégeois participèrent à une souscription populaire afin de contribuer à son élévation.

200 ans plus tard, la silhouette du bâtiment s'est élancée; l'ensemble, modernisé, a été restauré par l'équipe de l'architecte Yves Jacques. La saison du Bicentenaire débutera avec *La Bohème* de Giacomo Puccini, mise en scène par Stefano Mazzonis di Pralafera, actuel directeur de l'Opéra royal de Wallonie-Liège. Neuf opéras (dont *Hamlet, La Traviata, Così fan tutte*) et quatre concerts solistes (Jonas Kaufmann, Juan Diego Florez, Nadine Sierra et Jessica Pratt et Lawrence Brownlee) rythmeront une saison tournée également vers le jeune public : André Borbé signe le livret de l'opéra participatif *Ursule et Hirsute* de Lionel Polis (lauréat du concours de composition) et *Carmina Burana* de Carl Orff sera monté en collaboration avec la Fédération des maisons de jeunes en Belgique francophone.

Une façon délicate de montrer que l'opéra n'a pas d'âge et qu'en conjuguant musique, texte et théâtre, son répertoire fait toujours partie de notre culture. « *Par la magie de la musique, l'opéra parle indifféremment toutes les langues et provoque des émotions magnifiques,* résume le directeur. *C'est un vecteur essentiel d'intégration et d'éducation, car il témoigne de nos valeurs d'une manière élégante et affective.* »

☛ programme de la saison sur www.operaliege.be
réservations tél. 04.221.47.22, courriel info@operaliege.be

À l'occasion de son Bicentenaire :

- l'ORW publiera en novembre, sous la plume de Frédéric Marchesani, historien, et de Serge Martin, critique musical, *200 ans et plus. Opéra Royal de Wallonie-Liège;*

- l'ORW s'associe avec le musée de la Vie wallonne de Liège afin de présenter une rétrospective de 200 ans d'histoire de l'Institution sous la forme d'une exposition virtuelle de documents. Elle est accessible jusqu'au 30 juin 2021 sur le site www.provincedeliegebe/fr/viewallonne



Lorraine Wauters - Opéra Royal de Wallonie



Francesca Mantovani - Gallimard

Corona song

TEXTE LAURENT DEMOULIN

"Virulente Vérité du virus / Virus vert de rage, vert d'orage / Orage corona ➔ coronorage Corona ➔ couronne. Couronne d'épines ? " Après avoir noté ces quelques mots, à tout hasard, dans l'espoir qu'ils s'agglutinent, s'ordonnent et s'harmonisent avec une grâce telle qu'en naîtrait une chanson nouvelle, je ferme mon document *Word*, gagnée par un sentiment de léger découragement. Faut-il chanter le virus, la pandémie, les malades, les morts, le confinement ? Je regarde un instant autour de moi comme si je cherchais à découvrir un aspect inconnu de cette pièce familière qui me sert à la fois de bureau et de chambre – et peut-être aussi de grotte secrète, de terrier, de trou de souris. Mais puisqu'il nous est à nouveau permis de sortir, et même, depuis aujourd'hui, de manger au restaurant, pourquoi n'irais-je pas faire un tour ? Je m'éloignerais ainsi de la couleur des murs – un vert d'eau tendant vers le kaki –, qui me rappelle un peu trop l'Autre. L'autre homme, l'homme ayant précédé N., l'homme avec lequel j'avais loué cet appartement, l'homme qui a repeint ces murs, dans cette couleur-là, vert d'eau ou vert asperge, je ne sais. Malgré cette trace de lui, je ne parviens plus à recréer en moi la sensation même de la vie à ses côtés, au quotidien. Se réveiller auprès de l'Autre, qui avait écrit pour moi une chanson s'ouvrant sur les mots "Mon sommeil m'abandonne", était-ce si différent ?

Le temps s'est rafraîchi subitement et il est déjà presque 21 heures, de sorte que ma manière de m'habiller contraste avec celle d'il y a deux jours. Je choisis, parmi mes masques en tissu celui qui s'accorde le moins mal avec mon pantalon en velours patte d'eph, mon chemisier au col Claudine et mon gilet aux dix boutons, tous trois d'une même variante de bleu marine. Je ne crois pas que l'on puisse dire que je sois coquette, surtout pour une chanteuse. Je dois plutôt donner l'impression du laisser-aller, de la décontraction, voire de la désinvolture. Mais certains détails appellent chez moi une forme de souci esthétique partiel, fragmenté, que j'espère invisible, ou du moins subliminal, comme si je m'interdisais, par manque de confiance dans mes goûts, de les afficher. C'est à se demander pourquoi et comment je suis devenue chanteuse. Moi qui, si longtemps, éprouvais le besoin de me cacher, à cause d'un physique que je trouvais ingrat et d'un caractère que je croyais timide. D'où m'est venu le plaisir de monter sur scène ? Remonterai-je un jour sur scène ?

N. est allé rendre visite à sa vieille maman, à l'autre bout du pays. Il ne rentrera qu'au milieu de la nuit. Bien que la rue soit déserte, je garde mon masque sur le bout de mon nez. J'aime sentir le tissu battre très légèrement au rythme de ma respiration. J'ai l'impression d'être en moi-même, protégée – non pas tant du coronavirus que d'un danger imaginaire comme quand, petite fille, je m'imaginais à l'abri de je ne sais plus quelle sorcière en enfouissant ma tête sous mes draps. Le masque est pour moi une sorte de cabane enfantine portative. Je me suis engagée rue du Postillon (soudain le nom de cette rue, qui doit faire référence à un conducteur de malle-poste, me semble bien mal venu), une rue peu passante, et pourtant j'y croise un homme, j'ai envie de dire un "monsieur", parce qu'il me paraît plus âgé que moi, masqué lui aussi, mais au moyen d'un masque chirurgical à usage unique. Il me salue d'un hochement de tête affirmatif, qu'il complète par un "Bonjour" prononcé non dans sa barbe, car il est glabre, mais dans du polyamide, du polyuréthane ou dans la douce laine du polypropylène…

Je réponds au salut du monsieur par un murmure inaudible doublé d'un sourire aux trois-quarts mangé par mon masque en tissu bleu. Son demi-visage me dit vaguement quelque chose et je le considère un instant de trop. Du coup, il a l'air d'hésiter, comme s'il voulait engager avec moi la conversation, me demander le chemin pour la poste de la rue du Postillon ou l'adresse d'un restaurant rouvrant ses portes, mais il poursuit son chemin. Peut-être s'agit-il d'une conséquence du port du masque : il me faut davantage de temps pour m'assurer que la personne en face de moi m'est inconnue. Pourquoi ce monsieur m'a-t-il saluée dans cette ville trop grande pour qu'on puisse y manifester à chacune et à chacun sa civilité ? Nous sommes-nous déjà rencontré·e·s quelque part ? Ou bien ce temps de pandémie a-t-il accru la politesse spontanée de citadins désireux de souligner leur commune appartenance à une espèce mortelle et menacée ? À moins encore que ce monsieur m'ait reconnue en tant que chanteuse ?

Je me demande si le port du masque rend un peu d'anonymat aux vraies célébrités. Mick Jagger peut-il en profiter pour faire ses courses incognito au supermarché ? Il y a deux jours, comme je me promenais dans des rues alors plombées par une chaleur inhabituelle, j'ai aperçu un jeune homme en face de moi sur le même trottoir, progressant avec souplesse, vêtu d'une chemise blanche et d'un bermuda bien coupé. Il considérait ma robe à la dérobée. J'ai veillé à ne pas croiser son regard. Une fois à ma hauteur, ou plutôt juste à un mètre de moi, soudain, il a tourné franchement les yeux dans ma direction et s'est exclamé, en marquant son propos d'un sourire qui se voulait ironique :
– Quelles jolies jambes ! À quelle heure ouvrent-elles ?
J'ai été tellement stupéfaite qu'aucune réplique ne m'est venue à l'esprit. J'ai continué mon chemin en faisant mine de n'avoir rien entendu. Une fois rentrée, j'ai raconté l'incident à N., qui m'a répondu : « *Tu devrais être flattée d'encore subir de telles remarques alors que tu viens d'avoir cinquante ans !* » Il se croyait drôle : si j'avais été une femme violente, je l'aurais giflé. Quand j'en ai parlé un peu plus tard, au téléphone, à ma nièce, qui a l'âge de ses artères et de sa peau, elle m'a expliqué que toutes ses amies se plaignaient d'une recrudescence du harcèlement de rue depuis le début du confinement. Comment expliquer ce phénomène ? Est-ce parce que les rues sont désertes en plein jour comme au milieu de la nuit ? S'agit-il d'une contre-offensive qui profite du fait que *Metoo/Balance ton porc* ne fait plus l'actualité ? Ou bien d'une réaction à l'enfermement ? Ou au décompte journalier et journalistique des décès ? Les êtres humains sont-ils mus d'abord par l'attraction charnelle ou par l'angoisse de la mort ?

En bas de l'avenue que j'emprunte à présent, j'aperçois les lumières d'une brasserie. Je m'en approche comme s'il s'agissait d'un phénomène nouveau. Il est 21h24. Devant l'entrée de l'établissement, un tableau noir, au lieu d'afficher le plat du jour, porte à la craie l'inscription suivante : "Lundi, c'est reparti mon kiki !". 21h24 et l'intérieur de l'établissement est vide, si j'en excepte un homme derrière son comptoir et une dame que je vois sortir : elle récupère les pots de fleurs qu'elle avait posés dehors pour attirer non les abeilles mais les premiers clients après plusieurs mois de fermeture obligatoire.

Quand vais-je pouvoir chanter à nouveau ? Pourrais-je chanter à nouveau ? Quelle nouvelle chanson pourrais-je chanter ? Contrairement à nombre de mes ami·e·s musicien·ne·s et malgré mes difficultés financières, je ne sens battre dans mon cœur aucune colère. Autour de moi, chacun/chacune semble avoir une opinion claire. Les unes et les uns dénoncent l'abandon de la Culture, démasquent les masques et multiplient les commentaires au sujet des distances indistinctes, de la *blue Suède solution*, de ce que raconte Comte-Sponville, du précédent de la grippe de Hong Kong, des causes de décès, bien plus meurtrières et dont on ne parle guère – la malaria, les suicides, les accidents de la route, le cancer et, surtout, les famines. Les autres répliquent en s'indignant : « *Tu es dans le camp de Trump, de Bolsonaro ou de Boris Johnson ?* » Ils et elles avancent les chiffres des victimes que le coronavirus aurait causées sans les mesures de confinement, s'exclament : « *Si la menace pesait sur les gosses et non sur les vieux, tu tiendrais le même discours ?* », évoquent leur propre séjour à l'hôpital, un proche qui souffre de séquelles après plusieurs semaines de traitement ou une sœur infirmière qui n'en peut plus. Moi, je suis tout à fait perdue, noyée, sans opinion stable. Seule. La lumière des lampadaires s'est lentement substituée à celle du jour. J'aperçois, à travers les fenêtres éclairées, quelques éclats d'intérieurs inconnus – un mur orangé, une bibliothèque, une armoire de cuisine, un lustre en forme de gouvernail. J'imagine aussitôt que les habitants de ces espaces fermés sont heureux, sereins et productifs. Ou du moins que je le serais à leur place. Et que j'y façonnerais une chanson aussi belle qu'inattendue.

Est-il possible d'écrire sur un autre sujet que la pandémie quand tout le monde ne pense qu'à elle ? Séverine, une amie romancière, dans un mail, m'a expliqué que les éditeurs étaient d'ores et déjà submergés de manuscrits consacrés au confinement : des dizaines de journaux intimes qui portent presque tous "pangolin" dans leur titre. Pour aborder le réel contemporain, m'explique Séverine, mieux vaut procéder de biais, par petites touches, à travers tel geste quotidien, en décrivant un objet actuel, en racontant une anecdote intime aux résonnances universelles – et non une expérience directement commune. Et non un événement collectif récent. Séverine m'a écrit : "La Guerre de Troie a dû patienter durant des siècles obscurs pour que naisse son Homère. La Première Guerre mondiale, plus rapide, plus moderne, plus pressée, a tout de même dû poireauter jusqu'en 1933 pour qu'en français paraisse le premier véritable chef-d'œuvre qui lui ait été consacré : *Le Voyage au bout de la nuit*. À quand un *Voyage au bout de la pandémie ?* Quelle Muse chantera le combat d'un Achille de laboratoire contre le coronavirus ? " Je suis rentrée dans mon appartement, toujours vide. Machinalement, je rallume mon ordinateur. J'ai reçu un nouveau mail. Le nom de l'expéditeur ne me dit rien du tout. Je comprends bientôt qu'il s'agit du monsieur croisé rue du Postillon. Nous

nous sommes rencontré·e·s après un concert, me rappelle-t-il avec amabilité. Il est poète et rêve que j'interprète l'un de ses textes. De m'avoir saluée dans la rue lui a donné le courage de m'envoyer un poème inspiré par la pandémie. Il espère ne pas m'importuner, me salue respectueusement. Un document *Word* est glissé dans son message.

Ton courroux coruscant, Corona, sur nos corps,
Impose sa couronne et son sceptre viral
Comme un vil Attila invisible et spectral,
Qui ravage le sang en un temps dit "record".

Virus viril, virus vicié, virus retors,
Sais-tu qu'en étendant ton empire en spirale
Tu raccourcis d'autant notre espace claustral
Autant que notre temps que tu tends vers la mort ?

Mais nous rêvons, virus sans foi et sans émoi,
De te virer, virus, virulemment, crois-moi !
Pour briser ta couronne, écœurant Corona !

Et puis sur nos brisées détrôner d'autres rois,
Raviver d'autres vies, libérer d'autres proies,
Et rendre enfin au ciel l'azur qu'il nous donna !

Il m'est impossible de juger des vers aussi classiques ! Peut-être est-ce beau. Comment savoir ? Le vieil alexandrin contraste en tout cas avec l'actualité du thème ! Mais c'est inchantable, je le crains. Je répondrai demain à ce monsieur, par la négative.

Mon dernier concert a eu lieu dans les caves du *Chat qui donne sa langue au chien*, sous de jolies voûtes en briques. Le plafond y est assez bas, de sorte que la scène est à peine surélevée d'une dizaine de centimètres. Comme je suis plutôt petite, je risquais d'être difficile à apercevoir, dans cette salle où l'on se tient debout, pour les spectateurs et spectatrices relégué·e·s au dernier rang. Mais il n'y avait pas de souci à avoir de ce côté-là : le public était plutôt clairsemé. Nous étions deux sur scène : N. à la guitare et moi à la voix (et parfois au tambourin). Nous avons voulu commencer fort. J'ai entamé le set par "Que le diable m'emporte !", ma chanson récente la plus connue, dont j'ai écrit les paroles et dont N. a composé la mélodie. Mais les applaudissements qui ont suivi m'ont semblé conventionnels, polis, sans enthousiasme. Après trois ou quatre morceaux, j'ai entendu, au moment de reprendre mon souffle, le bourdonnement de plusieurs conversations : certains spectateurs ne se sentaient pas tenus de se taire quand nous jouions. J'avais l'impression d'être une prof incapable de tenir sa classe. N. n'osait pas tourner son regard vers moi. Comme s'ils sentaient notre gêne, d'autres spectateurs se sont mis à applaudir avec plus de force, et même à crier des "Bravo" ou des "*Yeah* !", qui m'ont paru sonner un peu faux.

Dès que les dernières notes d'un morceau se sont tues, j'ai regardé N. de façon insistante. Il a levé un instant les yeux de sa guitare et, devinant la question que je ne lui avais pas encore posée, il a acquiescé d'un bref mouvement de tête. J'ai annoncé une chanson du siècle précédent, du millénaire précédent, que je n'interprétais plus depuis longtemps. Puis je me suis emparée de deux baguettes et j'ai frappé de toutes mes forces sur le tambourin en obéissant à un rythme martial. La guitare de N. a résonné d'une suite de six notes tournant en boucle, des notes jadis composées pour moi par l'Autre, l'autre homme, l'homme de mon autre vie, l'homme qui a repeint la pièce dans laquelle je me trouve à présent. Et ma voix s'est coulée à nouveau dans les mots que l'Autre avait écrits pour moi à l'époque : "Mon sommeil… ". J'ai à nouveau tourné les yeux vers N., afin de le remercier. Mais il demeurait concentré sur cette musique qui ne lui appartenait pas. Comme moi, il a dû sentir la tension monter d'un cran dans la salle, parcourue par une électricité particulière. Les conversations éparses se sont tues. J'entendais le silence sous ma voix et sous la guitare. Puis les spectateurs se sont mis à accompagner mon tambourin en frappant dans les mains en cadence. Et certaines voix, qui connaissaient encore les mots écrits par l'Autre, ont soutenu la mienne. Il aurait fallu que la chanson ne s'arrête jamais, que les boucles entêtantes des six notes se répètent à l'infini, car nous étions heureux ainsi, N., le public et moi. Mais les applaudissements nourris qui allaient suivre risquaient d'être difficiles à recevoir.
Quand pourrais-je enfin me passer de l'Autre ?

Voilà, peut-être, la chanson qu'il me faudrait écrire pour me débarrasser de mon passé, pour remonter sur scène et relancer ma carrière à nouveaux frais : une chanson au présent, qui évoquerait bel et bien notre expérience commune, la virulence du virus vert de rage et la pandémie anémiante, qui décrirait finement le confinement, mais sur le côté, au travers de détails anodins qui traduiraient mon embarras, mes incertitudes, mon questionnement permanent et mes angoisses de femme irrésolue – ou plutôt d'être humain égaré, ignorant qui il est au juste et dans quel monde invisible il vit.

Rétrovision



V. Bianchi

△ Tests

Dès le mois d'avril dernier, l'université de Liège a mis au point une méthode automatisée de test de dépistage du SARS-CoV-2 et a sécurisé l'approvisionnement des réactifs nécessaires à l'extraction du matériel génétique viral en créant dans ses laboratoires une filière de production autonome (de produits chimiques et de microbilles magnétiques recouvertes de silice).

Durant l'été, elle a inventé une méthode capable de réaliser un dépistage à grande échelle : le test salivaire.
Willy Borsus, ministre régional de l'Economie, a visité le 21 août dernier les laboratoires de l'ULiège dans lesquels sont élaborés ces tests de dépistage. A cette occasion il a annoncé que le gouvernement wallon allouait quatre millions d'euros à l'Université pour soutenir la production des nouveaux tests salivaires (voir p.35).

Didactique

L'UR DIDACTIfen a organisé son deuxième colloque international en juillet sur la thématique "**Identifier, modéliser et surmonter les obstacles liés à l'apprentissage**". Il s'est déroulé intégralement de manière virtuelle.

☛ un " livret des résumés" de communications est en ligne sur https://didactifen2020.sciencesconf.org/

À contre-courant

Une série de podcasts de "Cité", l'unité de recherche de la faculté de Droit, Science politique et Criminologie de l'ULiège, est disponible sur Deezer. Un *must* pour déconstruire les idées reçues !

☛ www.deezer.com/fr/show/1507402



J.-L. Wertz

△ Terra

Le centre Terra à Gembloux Agro-Bio Tech confirme sa volonté de développer des collaborations internationales. Le 29 mai dernier, à l'occasion de la visite de Frédérique Vidal, ministre française de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Pr Philippe Jacques, directeur de Terra, a présenté **Bioecoagro, la nouvelle unité mixte de recherche transfrontalière** dont il assure la direction. L'objectif de cette unité est de favoriser une recherche soutenant une agriculture durable et performante dans le contexte du changement climatique. Elle portera une attention particulière à la bioéconomie pour des applications principalement agronomiques, agroalimentaires et environnementales. Elle s'inscrira également dans le développement de nouveaux aliments "santé".



J.-L. Wertz



ULiège-Tilt

Anne Girin

Distinction

Laurent Despy, a été désigné en tant qu'administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares).

Anne Girin lui succède au poste d'administrateur de l'ULiège. Ainsi en a décidé le conseil d'administration le 26 août dernier. C'est la première femme à occuper cette fonction.

La Pr **Véronique De Keyser** succède à Henri Barholomeeusen en tant que présidente du Centre d'action laïque. C'est la première femme à présider le CAL.

Le gouvernement japonais a annoncé sa décision de conférer "The Order of the Rising Sun, Gold Rays with Neck Ribbon" au Pr **Andreas Thele**, directeur du Centre d'études japonaises, en reconnaissance de son engagement en faveur de la promotion des échanges académiques et des relations belgo-japonaises.

△ Patrimoine

ULiège Library a mis en ligne le catalogue des fonds patrimoniaux de l'Université : Legito.
Ce catalogue répertorie près de **36 000 références d'un fonds de plus 41 000 documents** :
- des incunables et imprimés anciens d'avant 1831,
- certains documents rares ou précieux imprimés après 1830,
- des manuscrits médiévaux, modernes et contemporains,
- des fonds d'archives.

Rappelons que tous les ouvrages anciens ne sont pas encore répertoriés dans le catalogue informatique. L'utilisation de Scribe permettra de compléter les recherches (http://scribe.uliege.be).
Par ailleurs, Donum est la plateforme de collections numérisées d'objets conservés dans les services et la bibliothèque de l'Université (https://donum.uliege.be).

☛ https://lib.uliege.be/legito

FNRS

Le Fonds national pour la recherche scientifique (FRS-FNRS) octroie des subsides aux chercheurs des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les bourses décernées cette année, **90 concernent des chercheurs de l'ULiège**.

☛ https://www.news.uliege.be/MandatsFNRS2020

Haut potentiel

Le laboratoire de physiologie végétale de la faculté des Sciences vient de rénover une serre de recherche pour tester la culture hors-sol de plantes médicinales. Le projet "Plant HP" vise en effet à en évaluer le potentiel pour la production de molécules à haute valeur ajoutée. Les extraits actifs de ces plantes pourraient être utilisés dans le traitement de cancers et de maladies pulmonaires. Une piste intéressante peut-être dans la lutte contre la Covid-19.

☛ www.tpf.uliege.be/cultureverticale

Prix

La Société américaine des ingénieurs civils a décerné son premier prix à **Sébastien Erpicum,** chargé de cours adjoint en charge du laboratoire d'hydraulique des constructions, pour ses contributions significatives dans le domaine du dimensionnement des déversoirs en touches de piano, ainsi que pour l'organisation des "Onternational Labyrinth and Piano Key Weir workshops".

Florent Poux et **Roland Billen,** chercheurs au sein de l'unité de recherches Sphères en faculté des Sciences, ont reçu le prix Jack Dangermond pour leur article dans le domaine des sciences géo-spatiales intitulé "*Voxel-Based 3D Point Cloud Semantic Segmentation: Unsupervised Geometric and Relationship Featuring vs Deep Learning Methods*".

Quelle société construire à la sortie de la crise ? La Fondation pour les générations futures a remis ses HERA Awards qui récompensent des travaux de fin d'études portant sur la transformation du monde de demain**.** Deux étudiants de l'ULiège ont remporté un prix : **Julie Delvoye**, en faculté de Droit, Science politique et Criminologie pour son mémoire sur "Les votes blancs et nuls : une opportunité pour la réintroduction du tirage au sort en politique ?", et **Isaline Thirion** (HEC-Liège) pour son mémoire intitulé "*How to drive impact performance in an impact-first investment fund, considering an impact-based financial reward scheme in particular ?*".

L'équipe de l'ULiège composée de **Meryem Aaniba**, **Estelle Quaedpeerds** et **Maryne Vannieuwenhuysen** (master en faculté de Droit, Science politique et Criminologie) a remporté l'édition 2020 du concours de droit international humanitaire organisé par la Croix-Rouge de Belgique.

La Fondation pour les générations futures a décerné la bourse du fonds Albert Vanhee au projet Ecopoon, une gamme de couverts comestibles et 100% biodégradables, conçu par **Maxime Vanderheyden**, diplômé de master en économie à HEC-Liège, et **Cyril Ernst**, diplômé de master en management des entreprises sociales et développement durable à HEC-Liège, coachés par le VentureLab à Liège.

Margaux Lognoul, doctorante à Gembloux Agro-Bio Tech, est lauréate du prix Soil Science Society of Belgium 2020 pour une thèse sur l'effet des facteurs météorologiques et des pratiques agricoles sur les émissions d'oxyde nitreux des sols.**Wendy Müller**, aspirante FNRS au laboratoire de spectrométrie de masse (MSlab) du Pr Gauthier Eppe, a remporté à l'UNamur le concours du meilleur mémoire en sciences chimiques.

La cérémonie de remise des prix des Amis de l'ULiège a eu lieu le 13 décembre. Ont été récompensées : **Lucie Attout** (faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation), **Céline Esser** (faculté des Sciences), **Marie Geurten** (faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation) et **Audrey Vanhaudenhuyse** (faculté de Médecine). Le prix Léon Guérin, pour sa part, a été attribué à **Bastien Bomans** (faculté de Philosophie et Lettres).
☛ retour en images et portraits sur www.news.uliege.be/prixdesamis

Les prix de l'Architecture et de l'Urbanisme de la ville de Liège ont été décernés le 14 novembre :
- le **"Grand prix de l'architecture et de l'urbanisme 2019" a été attribué au campus du Sart-Tilman** (rénovation de quatre instituts universitaires). Auteurs de projet : ULiège, Anne-Françoise Marique, Michel Prégardien et une équipe de sept architectes;
- le **"prix du public" a récompensé la nouvelle clinique universitaire vétérinaire de l'ULiège** au Sart-Tilman. Auteur de projet : Syntaxe Architectes – Joël Meersseman.

Le prix du Livre politique 2019 a été attribué au Pr **Bernard Rentier**, prorecteur de l'ULiège, pour son livre *Science ouverte, le défi de la transparence*, paru aux éditions L'Académie en poche, en décembre 2018.

Doctorante au laboratoire de neurobiologie du développement (GIGA-Stem Cells) de Brigitte Malgrange, **Tina D'Aes** a reçu une bourse belge, l'Oreal-UNESCO for Women in Science, attribuée par le FNRS et le FWO pour son projet de thèse portant sur le rôle des protéines du cycle cellulaire dans la mort neuronale après un AVC ischémique.

Décès

Nous avons appris avec regret le décès de :

Léon Dabin, professeur émérite de la faculté de Droit, Science politique et Criminologie, le 21 décembre 2019. Outre sa carrière à l'université de Liège, il avait succédé au Pr Charley del Marmol, à la présidence de la commission Vie et Droit des affaires.

Michael Day, docteur *honoris causa* de l'ULiège, survenu le 11 mai. Le Pr Day avait consacré ses travaux sur les maladies à médiation immunitaire et les maladies infectieuses chez les animaux de compagnie.

Joseph Vangeldere, chef de travaux en faculté des Sciences (Institut de mathématiques) à la retraite, survenu le 24 mai.

Benoit Delisé, docteur en médecine, inscrit au master de spécialisation en médecine générale, survenu le 15 juin.

Beto Paez Martinez, assistant à la faculté des Sciences appliquées, survenu le 12 juillet.

Michel Erpicum, professeur émérite de la faculté des Sciences (département de géographie), survenu le 24 juillet. Il était très actif au sein de l'Association internationale de climatologie qu'il avait fondée en 1988.

Madeleine Trokay, conservatrice à la retraite de la faculté de Philosophie et Lettres, survenu le 3 août.

Robert Scimar, chargé de cours honoraire à la faculté des Sciences appliquées, survenu le 12 août.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

VALORISATION DES COLLECTIONS

Le projet Wittert

Au début du XXe siècle, le baron Adrien Wittert, très attaché à la Cité ardente, léguait à l'université de Liège une superbe collection de livres et d'œuvres d'art. Si nous connaissons les gravures de Dürer, Bruegel et Rembrandt appartenant à ce legs conservé au musée Wittert, le grand public sait peu qu'il recèle aussi près de 25 000 pièces d'arts graphiques anciens (dessins et estampes).

À la faveur d'un crédit PDR-SH, la Pre Dominique Allart (unité de recherche Transitions) a lancé, en collaboration avec le musée Wittert, le "Wittert Project" visant à étudier et à valoriser cette collection. Pour ce faire, elle est assistée de deux membres de son équipe, Antonio Geremicca, chercheur post-doc, et Gaylen Vankan, aspirant du FNRS. « *Notre ambition est de réaliser un catalogue raisonné des dessins des XVe et XVIe siècles, explique-t-elle. La présence à Liège d'Antonio Geremicca, spécialiste de l'art italien de cette période, est une opportunité car son domaine d'expertise complète le mien et celui de Gaylen Vankan, centrés sur l'art des écoles septentrionales. Ensemble, nous avons amorcé un travail de longue haleine. Il s'agira de vérifier l'authenticité de chaque pièce, d'en identifier la technique, d'en déchiffrer l'iconographie, de la dater et de l'attribuer.* » La collection Wittert comprend une grande variété de dessins, de l'esquisse à la composition très élaborée, en passant par le projet à petite échelle pour des œuvres monumentales comme le vitrail, par exemple. L'éventail des techniques est riche. On y trouve des dessins à la pointe d'argent, à la pierre noire, à la plume, au lavis, etc.

Inspiré des inventaires scientifiques des grandes collections mondiales d'arts graphiques comme celle du Metropolitan Museum de New York notamment, le corpus en cours d'élaboration obéit aux standards les plus exigeants de la recherche. S'il se veut un outil documentaire pour les spécialistes, il sera aussi une vitrine de l'ULiège auprès d'un public plus large. Intégré à la base de données Donum de l'ULiège, il sera en effet librement accessible à tous. Les dessins anciens de la collection Wittert, très délicats à exposer en raison de leur sensibilité à la lumière, pourront y être découverts sous la forme de reproductions digitales en haute définition.

☛ www.wittert.uliege.be



Musée Wittert

▲

Anonyme, *Personnages fantastiques*, plume et encre brune.
Cette feuille montrant des créatures hybrides témoigne de la fascination que l'univers fantastique de Jérôme Bosch exerçait au XVIe siècle. Son auteur n'est pas encore identifié, mais de l'avis de la Pr Dominique Allart, l'attribution à Bruegel ne serait pas crédible.



Musée Wittert

▲

Dirk Pietersz Crabeth, *Crucifixion*, plume et encre noire, lavis gris, sanguine.
Le rôle des arts graphiques dans la création artistique à la Renaissance fait l'objet des recherches de Gaylen Vankan, d'où son intérêt pour ce dessin du peintre-verrier néerlandais Dirk Crabeth, rare exemple de projet préparatoire à la réalisation d'un vitrail monumental.



Musée Wittert

◀

Hieronymus Cock, d'après Maarten van Heemskerck, *Paysage avec saint Jérôme*, eau-forte.
Cette estampe en dit long sur l'engouement des artistes septentrionaux pour les vestiges de l'Antiquité romaine. Ce sera là le thème d'une exposition programmée dans le cadre du *Wittert Project* au début de l'année 2022.

Petites mythologies uliégeoises

Romans, poésie, théâtre…
Sélection, toute subjective, parmi les meilleures publications récentes des membres de l'Université et de ses alumni.

SÉLECTION CLAUDINE SIMART



Michel Lambert
Je me retournerai souvent
Pierre-Guillaume de Roux éditions, Paris, 2020

Différentes nuances de solitude et de mélancolie colorent les nouvelles de ce recueil. L'auteur nous fait partager un instant de la vie de huit hommes, soudain ramenés en arrière par un événement inattendu, confrontés à des souvenirs qui les touchent profondément et font remonter regrets, nostalgie, culpabilité ou tristesse. Un passé qui leur "collait à la cervelle comme un vieux sparadrap". Tantôt léger, tantôt grave, l'auteur observe avec beaucoup de finesse les émotions de ses personnages à la fois ordinaires et singuliers. L'écriture est élégante, brillante. Un très beau recueil.

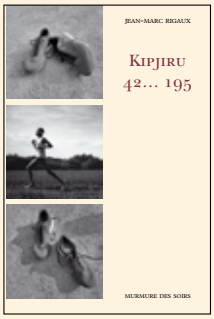
L'auteur est licencié en philosophie (1994).



Christophe Kauffman
Vieille peau
Basson rouge, Marcinelle, 2020

Trois jeunes loubards, Lipton, Jacquot et Djamila, décident de cambrioler une vieille femme seule dans un quartier isolé, persuadés qu'elle cache de l'argent chez elle. Mais Paola n'est pas tout à fait une petite vieille fragile et sans défense. Même ligotée sur sa chaise, elle a plus d'un tour dans son sac et vraiment pas froid aux yeux : "Si ces trois jeunes cons pensent m'avoir fait peur, ils se fourrent le doigt dans l'œil jusqu'au fondement". Le cambriolage, qui va vite tourner au cauchemar, est raconté alternativement par Paola et par Djamila, chacune avec son propre style et son point de vue particulier. C'est tendu, cynique, et drôle.

L'auteur est licencié en arts et sciences de la communication (1992).



Jean-Marc Rigaux
Kipjiru 42… 195
Murmure des soirs, Esneux, 2020

Kipjiru, champion olympique du marathon, a été assassiné. Une puissante organisation athlétique occulte recrute un juriste liégeois employé aux Affaires étrangères, marathonien lui-même, pour vérifier en toute discrétion l'implication ou non du milieu mafieux du dopage dans ce meurtre. Commence alors pour le narrateur une course bien rythmée, à travers l'Europe et l'Afrique. Poursuivi par des tueurs, il risque sa vie en enquêtant dans des laboratoires de recherche très secrets et jusque dans les campagnes reculées kenyanes, au cœur de leurs rites et traditions. Un thriller original, mené au rythme des 42,195 km du marathon.

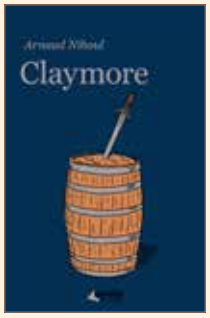
L'auteur est licencié en droit (1989) et en droit public et administratif (2001).



Lisette Lombé
Venus Poetica
L'Arbre à Paroles, Amay, coll. "IF", 2020

Slameuse militante afroféministe, Lisette Lombé propose ici une sorte de journal intime qui traverse 40 années d'une vie de femme, de son désir, ardent, de sa sexualité, libre. Avec une écriture directe, poétique et rythmée, elle propose de petits instantanés érotiques, où la liberté du corps, la place de la femme – noire – et le vernis social sont interrogés avec intelligence et sensibilité.

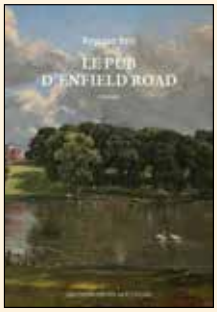
L'auteure est licenciée en langues et littératures romanes (2002).



Arnaud Nihoul
Claymore
Genèse éditions, Paris-Bruxelles, 2020

Au plein cœur de l'hiver, dans une petite île isolée des Hébrides, le cadavre d'un inconnu est retrouvé dans le chais d'une distillerie de whisky. Le principal dirigeant de l'entreprise est introuvable, ce qui fait de lui le suspect numéro 1. Mais Ervyn, le maître assembleur, mène sa propre enquête, convaincu que son ami est, au contraire, en grand danger.

L'auteur est ingénieur civil architecte (1990).



Rossano Rosi
Le Pub d'Enfield Road
Impressions Nouvelles, Bruxelles, 2020

Lors d'un voyage à Londres, Raymond Raymont abandonne ses ennuyeux collègues pour retrouver dans un pub des souvenirs vieux de 40 ans. Ce regard en arrière et quelques très étranges coïncidences vont l'ébranler et produire sur lui un effet inattendu. Un roman poétique et attachant, servi par une très belle écriture.

L'auteur est licencié en philologie romane (1984) et diplômé en traduction en 1988.



Félix Katikakis et Marie-Bernadette Mars, *Les trois cadrans de la beauté. Journal d'un printemps grec*
Les Éditions namuroises, Namur, 2019

Deux regards amoureux de la Grèce. Les splendides photos de Marie-Bernadette Mars dialoguent avec les regards éblouis du poète, exaltant l'indicible beauté des paysages et son bonheur d'être là. « *La Grèce éclate en moi comme une figue mûre.* »

Félix Katikakis est étudiant en langues et lettres françaises et romanes.



Agnès Dumont et Patrick Dupuis
Une mort pas très catholique
Weyrich, coll. "Noir corbeau", Neufchâteau, 2020

Un homme est retrouvé mort dans son appartement, apparemment par accident. Mais un jeune inspecteur en congé pour le week-end et un policier à la retraite, troublés par quelques détails, décident d'enquêter quelque peu. Commence alors une course contre la montre dans Louvain-la-Neuve, pleine de surprises.

Agnès Dumont est licenciée en philologie romane (1984).



Dominique Zachary
Les frémissements du silence. Roman thérapeutique
Kiwi, Paris, 2020

Alex Pergaux, chef d'entreprise très occupé, autoritaire, sûr de lui, est appelé au chevet de sa mère mourante par une infirmière des soins palliatifs, une femme dont les valeurs sont à l'exact opposé des siennes. Cette rencontre sera le point de départ d'une profonde et bienfaisante remise en question.

L'auteur est licencié en arts et science de la communication (1983).

Université numérique

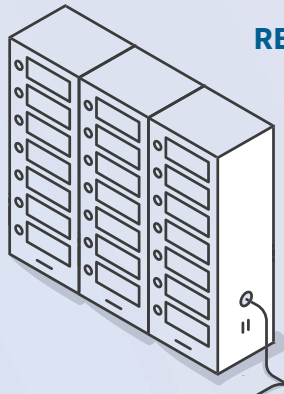
INFOGRAPHIE SOPHIE MINON

Quelques jours avant les mesures gouvernementales de confinement, le Service générale d'informatique (Segi) a activé son plan de continuité d'activités. Toutes les équipes ont donc pris leurs quartiers loin du Sart-Tilman. D'emblée, elles ont essayé de devancer les attentes de la communauté universitaire, en multipliant la capacité des installations de manière à supporter des connexions nettement plus nombreuses et plus longues.

Le Segi a également mis à la disposition des enseignants de nouveaux outils permettant d'enregistrer les cours "hors les murs" et à les insérer sur les plateformes UniCast ou e-Campus. La CARE "Digital Tools | Outils numériques", qui héberge notamment la cellule e-Campus, a assuré un *helpdesk* important auprès de la communauté universitaire. Sa cellule MOOC a accompagné les enseignants dans leur maîtrise des logiciels vidéo pour la préparation des cours en ligne.

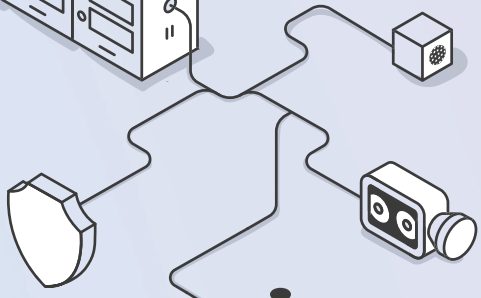
Après un faux départ de la session le lundi 18 mai matin dû à un afflux (trop) massif d'étudiant·e·s, le renforcement des serveurs hébergés au Segi, de l'application Blackboard e-Campus a permis que les quelque 2 200 examens organisés, écrits ou oraux, se déroulent sans plus de perturbations techniques.

Retour sur les activités du Segi et de la CARE en quelques chiffres durant cette période atypique.



RENFORCEMENTS EFFECTUÉS AU SEGI

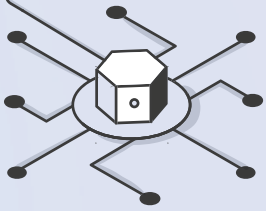
28
nouveaux serveurs



x 5
la capacité du VPN
De 500 connexions simultanées, on est passé à 2500

2 → 10 millions
d'attaques bloquées/jour

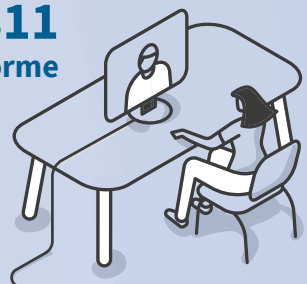
x 2
la capacité de traitement vidéo d'UniCast



x 8
la capacité d'eCampus
x8 la capacité à répondre aux étudiants connectés, x8 la vitesse de réponse d'eCampus

x 10
la capacité de distribution d'UniCast
x10 le nombre de cours que les étudiants peuvent voir en même temps

37 647 811
pages vues sur la plateforme



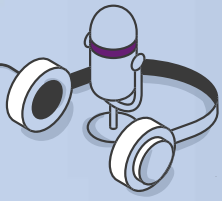
700 000
visionnages de cours

eCampus

UniCast



2491
cours ouverts



1700 → **5500**
cours disponibles
en podcast





+ de 8800
demandes d'aide traitées et **631**
messages sur le forum

LifeSize

1303
espaces d'échanges vidéo
Collaborate créés
pour les examens



200 000
visioconférences organisées



+ de 9 000 000 minutes
en visioconférence

Globalement **2200**
examens dont environ
50% oraux et 50% "écrits"



LES RÉDACTEURS



Henri Deleersnijder est professeur d'histoire, essayiste et collaborateur du *Quinzième Jour* depuis de longues années. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages.



Retour aux sources pour **Henri Dupuis** à quelques encablures de la retraite, lui qui a participé au premier numéro de *Liège Université*, le lointain (1979 !) ancêtre de l'actuelle revue. Radio, télévision et internet suivirent, toujours avec la même passion d'expliquer la science.



Catherine Eeckhout (arts et sciences de la communication, 1997) est la secrétaire de rédaction du *Quinzième Jour*. Elle traque les virgules intempestives, les majuscules surnuméraires et les intertitres mal placés. Elle a la réputation de titrailler plus vite que son ombre.



Patricia Janssens (histoire, 1982, informations et sciences de la communication, 1991) est la rédactrice en chef du *Quinzième Jour* depuis 1999.



Philippe Lecrenier partage son temps entre rédaction et musique. Journaliste scientifique, il collabore de manière privilégiée avec l'ULiege. Il est également l'auteur du livre *Question(s) d'avenir(s)*, publié aux Presses universitaires de Liège.



Ariane Luppens est diplômée de l'université de Strasbourg en Études européennes et relations internationales ainsi qu'en Droits de l'homme. Elle s'installe à Bruxelles en 2012. Elle s'intéresse tout particulièrement aux problématiques juridiques et économiques.



Journaliste incoercible collaborant depuis une vingtaine d'années avec l'université de Liège, **Fabrice Terlonge** a également développé plusieurs médias liégeois web et print dédiés aux informations urbaines ou culturelles.



Frédéric Van Vlodorp est un passionné d'actualités. L'écriture est un fil rouge dans sa carrière qui l'a mené dans des médias généralistes (*La Libre Belgique*, *Trends*, etc.) ou plus spécialisés, avec une prédilection pour les rencontres humaines et les sujets à connotation économique.

LES ILLUSTRATEURS



Caricaturiste bien connu, **Pierre Kroll** est aussi homme de radio et de télévision. Dessinateur quotidien du journal *Le Soir*, il est aussi fidèle collaborateur du *Quinzième Jour*. Il est docteur *honoris causa* de l'ULiège et membre associé de l'Académie royale de Belgique.



Sophie Minon a étudié la publicité à Saint-Luc. Elle est graphiste depuis six ans au service de Communication de l'ULiège et c'est à la couture qu'elle occupe son temps libre.



Julien Ortega a appris le graphisme à Saint-Luc. Il enseigne le dessin à HELMo depuis 2010 et, chaque fois qu'on le lui demande, il crée des affiches illustrées pour l'ULiège.



Nathan Pierard a étudié l'illustration à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Il maîtrise le style réaliste et développe un traitement qui veut tendre vers l'image contemporaine.



Jean-Louis Wertz est photographe freelance, il collabore au *Quinzième Jour* depuis 2004 pour des portraits et des reportages. Son amour de la montagne le conduit bien souvent à prendre de la hauteur en toutes circonstances

PÔLE ACADÉMIQUE
LIÈGE-LUXEMBOURG

LE QUINZIÈME JOUR DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
277 / septembre-décembre 2020
Périodicité : mai-septembre-janvier
ISSN : 2593-5984
Service communication
Université de Liège
pl. de la République française 41 (bât. 01)
4000 Liège
tél. 04.366.44.14, courriel LQJ@uliege.be
Gestion des abonnements via le site
www.uliege.be/LQJ

Éditeur responsable Jean Winand

Mise à jour du site internet Marc-Henri Bawin

Maquette et mise en page
Jean-Claude Massart [**créacom**]
☛ www.studiocreacom.com

Impression Snel Grafics

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C012447


LE TRACING
TENEZ : ICI, MARDI DERNIER, À 15H36 VOUS AVEZ CROISÉ UN CONTAMINÉ
M...!



LQJ

S'affranchir de l'instant

LIÈGE université
www.uliege.be

277 / septembre-décembre 2020